



RAPPORT ANNUEL 2020



SMITOM Sud-Saumurois
698 rue de Montfort - ZI le Saulaie
Doué-la-Fontaine
49700 DOUÉ EN ANJOU

www.smitom-sudsaumurois.com
Tél : 02 41 59 61 73 - Fax : 02 41 50 29 54

SOMMAIRE

SOMMAIRE	- 2 -
1. INTRODUCTION	- 1 -
2. PRÉSENTATION DU SMITOM (DU 01/01/2020 AU 31/12/2020)	- 1 -
2.1. COMPETENCES STATUTAIRES	- 1 -
2.2. COMPOSITION ET REPRESENTATION	- 2 -
2.2.1. COMPOSITION	- 2 -
2.2.2. REPRESENTATION DES COMMUNES AU SMITOM	- 2 -
2.3. POPULATION	- 3 -
2.3.1. EVOLUTION A MOYEN TERME	- 3 -
2.3.2. EMMENAGEMENTS/DEMEMAGEMENTS	- 3 -
2.3.3. CONTACTS AVEC LES USAGERS (HORS REGULARISATIONS ADMINISTRATIVES)	- 4 -
3. STATUTS FINANCIERS	- 5 -
4. LA PRÉVENTION	- 7 -
4.1. LE PROGRAMME TERRITOIRE ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE (ZZ)	- 7 -
4.2. LA CHARTE D'ENGAGEMENT A LA DEMARCHE ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE	- 7 -
4.2.1. LES ETABLISSEMENTS SUIVIS	- 7 -
4.2.2. LES PARTENAIRES	- 8 -
4.3. ÉVENEMENTIEL ET SENSIBILISATION DU PUBLIC	- 10 -
4.4. INITIATIVES LOCALES IMPULSEES PAR LE SMITOM : LES REPAIR CAFES	- 10 -
4.4.1. LE REPAIR'CAFE DE DOUE LA FONTAINE	- 10 -
4.4.2. LE REPAIR'CAFE DE THOUARCE	- 10 -
4.4.3. LE REPAIR'CAFE DE SAINT GEORGES SUR LOIRE	- 11 -
4.5. BROYEURS A VEGETAUX	- 11 -
4.5.1. BROYEUR POUR LES SERVICES DES COMMUNES	- 11 -
4.5.2. BROYEUR POUR LES USAGERS EN DECHETERIES	- 11 -
4.6. REDUCTION DES IMPRIMES NON SOLLICITES	- 12 -
4.7. PROMOTION DU COMPOSTAGE	- 13 -
4.7.1. COMPOSTAGE DOMESTIQUE	- 13 -
4.7.2. COMPOSTAGE COLLECTIF	- 13 -
4.8. VAISSELLE REUTILISABLE	- 14 -
4.9. L'ECOCYCLERIE LOIRE LAYON AUBANCE (ECLA)	- 14 -
4.9.1. LES GRANDES ETAPES DU PROJET	- 14 -
4.9.2. BILAN 2020 DE L'ACTION	- 15 -
4.10. OPERATION REEMPLOI/REUTILISATION DES EMBALLAGES EN VERRE DE BOISSON	- 15 -
4.10.1. LES GRANDES ETAPES DU PROJET	- 15 -
4.10.2. BILAN 2020 DE L'ACTION	- 16 -
4.11. BILAN DU PROGRAMME DE PREVENTION DE 2020	- 16 -

5. LE FINANCEMENT DU SERVICE.....	- 18 -
5.1. LA TEOM + REDEVANCE SPECIALE.....	- 18 -
5.2. LA REOM.....	- 19 -
5.3. LA RI.....	- 19 -
5.4. PRE-COLLECTE - PORTE A PORTE	- 20 -
5.4.1. FOURNITURE DES BACS.....	- 20 -
5.4.2. FOURNITURE DE SACS TRANSLUCIDES JAUNES	- 22 -
5.5. PRE-COLLECTE – APPORT VOLONTAIRE.....	- 24 -
5.5.1. OPTIMISATION DU PARC DE COLONNE.....	- 24 -
5.5.2. COLLECTE DU VERRE.....	- 24 -
5.5.3. COLLECTE DES PAPIERS	- 25 -
5.5.4. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET EMBALLAGES.....	- 25 -
5.5.5. MAINTENANCE DES CONTENEURS D’APPORT VOLONTAIRE.....	- 26 -
5.5.6. ASPECTS CONTRACTUELS ET FINANCIERS.....	- 26 -
5.5.7. INSTALLATION DE POINTS D’APPORTS VOLONTAIRE : CONTRIBUTION DES COMMUNES OU LOTISSEURS	- 27 -
5.5.8. MISE A DISPOSITION DE BACS POUR LES MANIFESTATIONS	- 28 -
6. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	- 28 -
6.1. ASPECTS TECHNIQUES	- 28 -
6.1.1. LA COLLECTE.....	- 28 -
6.1.2. LE CENTRE DE TRANSFERT DES DECHETS MENAGERS.....	- 29 -
6.1.3. LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	- 30 -
6.2. ASPECTS CONTRACTUELS.....	- 32 -
6.2.1. LA COLLECTE EN PORTE A PORTE.....	- 32 -
6.2.2. LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE.....	- 33 -
6.2.3. LE TRANSFERT DES ORDURES MENAGERES.....	- 33 -
6.3. ASPECTS FINANCIERS.....	- 33 -
6.3.1. LA COLLECTE EN PORTE A PORTE.....	- 33 -
6.3.2. LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE.....	- 34 -
6.3.3. LE TRANSFERT ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR LE SMITOM HISTORIQUE- 35 -	
6.3.4. LE TRANSFERT ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR LE SECTEUR LOIRE-LAYON - 35 -	
6.3.5. RECAPITULATIF DES COUTS DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES.....	- 35 -
7. LES DECHETS RECYCLABLES.....	- 36 -
7.1. ASPECTS TECHNIQUES	- 36 -
7.1.1. LA COLLECTE.....	- 36 -
7.1.2. LE TRANSFERT, LE TRI ET LE RECYCLAGE.....	- 41 -
7.2. ASPECTS CONTRACTUELS.....	- 44 -
7.2.1. ASPECTS CONTRACTUELS ET FINANCIERS– COLLECTE	- 44 -

7.2.2.	ASPECTS CONTRACTUELS ET FINANCIERS– TRANSFERT – TRANSPORT – TRI	- 46 -
7.2.3.	REALISATION D’UN CENTRE DE TRI.....	- 47 -
7.2.4.	ASPECTS CONTRACTUELS – ECO-ORGANISMES ET RACHAT	- 48 -
7.2.5.	RECETTES – ECO-ORGANISMES.....	- 50 -
7.2.6.	RECETTES – VENTES DES MATERIAUX	- 52 -
7.2.7.	COUTS TOTAUX	- 53 -
7.3.	COLLECTE SEPARÉE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS	- 53 -
8.	LA GESTION DES DECHETERIES	- 54 -
8.1.	ASPECTS TECHNIQUES.....	- 54 -
8.1.1.	ORGANISATION.....	- 54 -
8.1.2.	CONVENTIONS EN COURS.....	- 55 -
8.1.3.	FREQUENTATIONS EN DECHETERIES	- 57 -
8.1.4.	TONNAGES COLLECTES EN DECHETERIES	- 62 -
8.1.5.	SECURITE : DEGRADATION DES BIENS ET VANDALISME.....	- 69 -
8.1.6.	TRAVAUX REALISES.....	- 71 -
8.2.	ASPECT REGLEMENTAIRE : SUIVI DES INSTALLATIONS ICPE – JURIDIQUE.....	- 71 -
8.2.1.	SMITOM HISTORIQUE.....	- 71 -
8.2.2.	CLAIE BRUNETTE.....	- 71 -
8.2.3.	LOIRE LAYON.....	- 71 -
8.2.4.	LITIGE SUR LA DEGRADATION DES QUAIS DES DECHETERIES DE CHAMPTOCE SUR LOIRE, CHAUDEFONDS SUR LAYON ET ROCHEFORT SUR LOIRE	- 72 -
8.3.	ASPECT CONTRACTUEL ET FINANCIER.....	- 73 -
8.3.1.	ASPECTS CONTRACTUELS DE L’EXPLOITATION	- 73 -
8.3.2.	ASPECTS FINANCIERS.....	- 74 -
9.	COMMUNICATION	- 77 -
9.1.	COMMUNICATION GENERALE AUPRES DES HABITANTS.....	- 77 -
9.1.1.	LE SITE INTERNET	- 77 -
9.1.2.	LA PAGE FACEBOOK.....	- 78 -
9.1.3.	CALENDRIERS ET LETTRES D’INFORMATION 2021.....	- 78 -
9.1.4.	GUIDE DECHETS.....	- 78 -
9.2.	COMMUNICATION SPECIFIQUE.....	- 79 -
9.2.1.	COMMUNICATION SUR LA COLLECTE ET LE TRI.....	- 79 -
9.2.2.	COMMUNICATION DEDIEE AUX DECHETERIES	- 79 -
9.2.3.	COMMUNICATION RELATIVE A LA PREVENTION DES DECHETS.....	- 80 -
10.	LE PERSONNEL DU SYNDICAT	- 81 -
11.	BILAN	- 83 -
11.1.	REGLEMENTATION.....	- 83 -
11.1.1.	LE PLAN NATIONAL DE GESTION DES DECHETS.....	- 83 -
11.1.2.	LE LOI N°2020-105 RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET A L’ECONOMIE CIRCULAIRE (LOI « AGECE »).....	- 83 -

11.1.3. LE PLAN REGIONAL	- 84 -
11.2. BILAN TECHNIQUE DU SMITOM.....	- 84 -
11.3. SCHEMA GLOBAL DE LA GESTION DES DECHETS	- 85 -
11.4. BILAN FINANCIER DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS.....	- 88 -
12. CONCLUSION	- 88 -

1. INTRODUCTION

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est défini par le décret 2000-404 du 11 mai 2000. Son objectif est de favoriser la transparence vis-à-vis des usagers et de les informer sur l'organisation du service et sur les principaux événements de l'année.

Article L5211.39 du CGCT - Modifié par la LOI n°2010-1563 du 16 décembre 2010 - art. 34 : Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le présent rapport est destiné à présenter le fonctionnement des différents services proposés aux habitants ainsi qu'aux communes/communautés de communes ayant délégué la compétence et à expliquer leurs résultats techniques et financiers pour l'année 2020.

L'année 2020 a été bouleversée par la crise sanitaire qui a entraîné un confinement total du pays pendant 2 mois (du 15 mars au 11 mai 2020).

Après un retour d'activité quasi normal, un second confinement s'est annoncé entre le 30 octobre et le 15 décembre 2020 avec l'interdiction entre autres des rassemblements et la limitation des contacts avec les usagers et les partenaires.

Entre confinement, couvre-feu et règles sanitaires, les habitudes des habitants ont été profondément modifiées avec des impacts non négligeables sur la gestion des déchets. Les données quantitatives et qualitatives de cette année 2020 devront donc être analysées et interprétées avec précaution (**Annexe 1**).

2. PRÉSENTATION DU SMITOM (DU 01/01/2020 AU 31/12/2020)

2.1. Compétences statutaires

Extrait des statuts

ARTICLE 2 : OBJET

*Le Syndicat a pour objet la collecte et le traitement des déchets de la région Sud-Saumurois **et tout investissement lié à cet objet.***

La prévention et la réduction de la production et de la nocivité des déchets font partie intégrante de la gestion des déchets, comme la communication, les animations.



Quai de transfert - SMITOM

ARTICLE 6 : RESSOURCES DU SYNDICAT

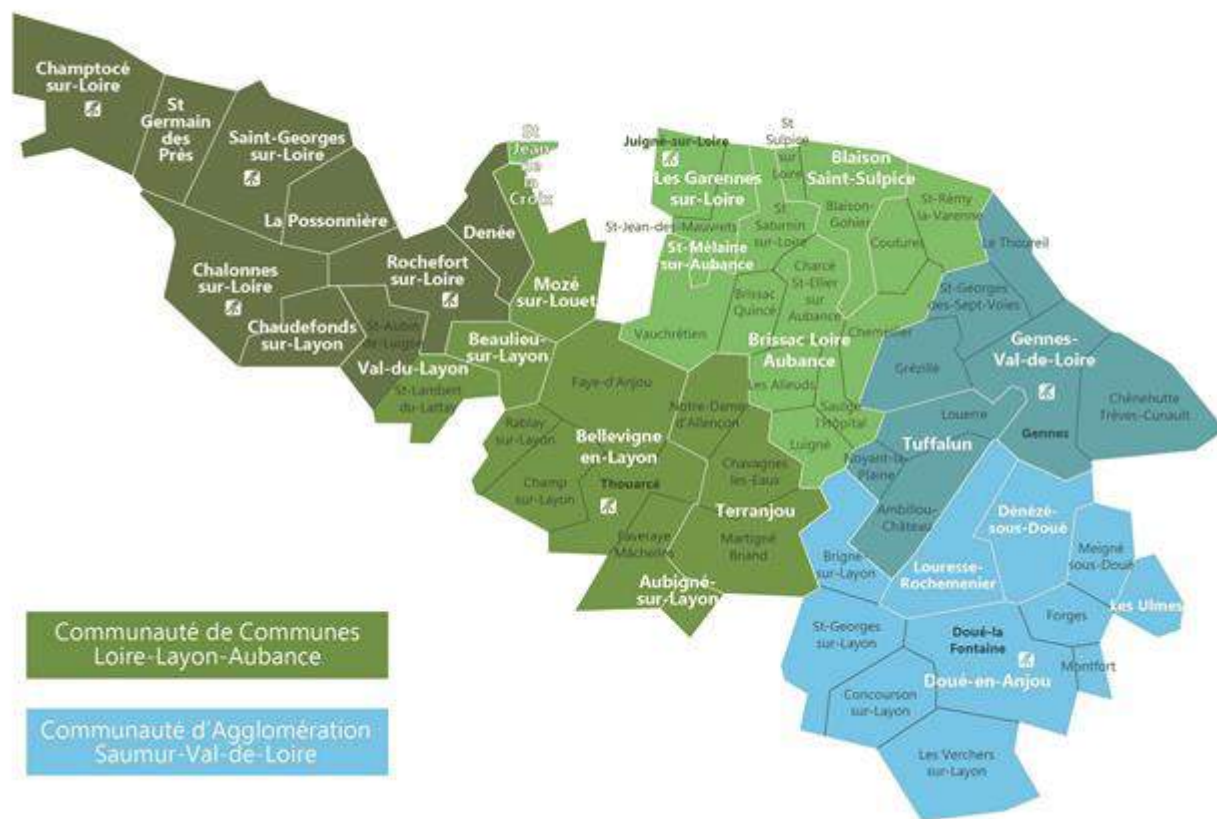
Elles sont constituées par :

1. *La contribution des membres associés aux dépenses du Syndicat est déterminée selon :*
 - *le service apporté*
 - *le nombre d'habitants.*
2. *Les subventions de l'Etat, de la région, du département ou de tout organisme intéressé par l'objet du syndicat.*
3. *La redevance des professionnels pour les accès aux déchèteries.*
4. *Les coûts des investissements réalisés seront répercutés sur les EPCI concernés. Les modalités seront définies par convention.*

2.2. Composition et représentation

2.2.1. Composition

Au 1^{er} janvier 2020, le secteur Loire-Layon, a rejoint le SMITOM, le syndicat est passé de 76 095 à 76 204 habitants pour 56 communes historiques (communes déléguées) ou 25 communes.



8 communes nouvelles ont été créées depuis 2016 regroupant 39 communes déléguées

2.2.2. Représentation des communes au SMITOM

Depuis le 1^{er} janvier 2017, deux intercommunalités sont adhérentes au SMITOM, la communauté de communes Loire-Layon-Aubance (regroupement de l'ex communauté de communes Loire-Layon, Coteaux du Layon et Loire Aubance) et l'agglomération de Saumur Val de Loire (avec l'ex communauté de commune de la Région de Doué La Fontaine et l'ex Gennois).

La représentativité a été revue avec les conditions suivantes ;

- un délégué titulaire par EPCI membre
 - un délégué titulaire par commune incluse dans le périmètre de l'EPCI membre. Pour les communes de plus de 1500 habitants, un délégué supplémentaire sera désigné par tranche complète ou incomplète de 2000 habitants.
- Chaque commune (et donc chaque commune nouvelle) est représentée au SMITOM **par un délégué.**

Depuis 2018 et jusqu'au 31 août 2020, le Comité Syndical (assemblée délibérante du Syndicat) était ainsi composé de 43 délégués à voix délibérative pour la CCLLA et 15 pour l'agglomération SVL.

Le comité syndical a réélu au 31/08/2021 et a désigné un nouveau Bureau composé d'un Président, Monsieur Marc Bainvel et de 2 Vice-présidents, puis de 3 autres membres par communauté de communes soit au total 18 membres.

Les délégations pour les Vice-présidents : Monsieur Guillaume est en charge du secteur du Saumurois et des finances et Monsieur Berland en charge du secteur Loire Layon Aubance et de la communication/prévention.

Pour des raisons d'efficacité, le Comité Syndical a délégué l'essentiel de ses compétences au Bureau, à l'exception des décisions les plus importantes (vote du budget et approbation du compte administratif, modification des statuts, adhésion et retrait de communes). Des délégations ont également été confiées au Président.

En Annexe 2 sont reprises les listes des délibérations et des marchés pour l'année 2020

Pour l'année 2020, des comités ont eu lieu le 22/01, 26/02, 31/08 et 27/10 et des bureaux le 15 septembre et 14 décembre

2.3. Population

Depuis 2009, la population sans double compte est prise en compte pour tous les calculs : ratios, coûts... Une augmentation de 0.14 % sur la population sans double compte est observée en 2020 par rapport à 2019 – (cf Annexe 3).

Au 31/12/2020, la base de données des usagers faisait état de 40 304- usagers (37 323 particuliers, 2 364 professionnels et 360 associations, 257 divers). (2019 : 41 212 usagers (38 130 particuliers, 2 343 professionnels et 513 associations, 226 divers). 2018, il y avait 40 402 usagers (37 406 particuliers, 2 289 professionnels et 493 associations, 214 divers). La légère baisse peut être due à des régularisations effectuées sur les comptes, et notamment des clôtures qui n'étaient pas effectives malgré le déménagement de l'utilisateur.

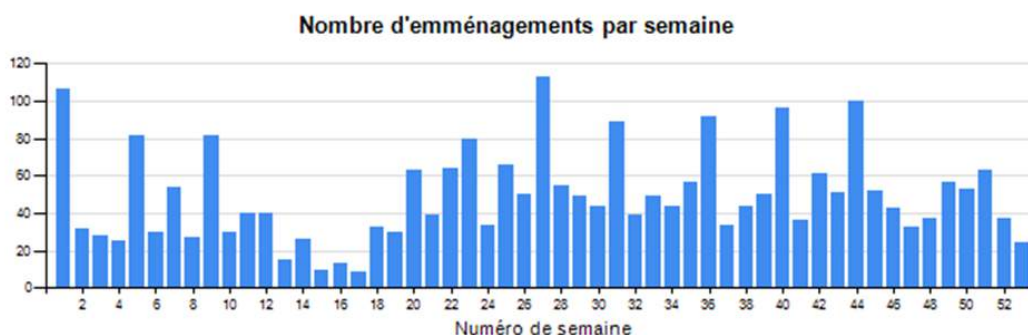
2.3.1. Evolution à moyen terme

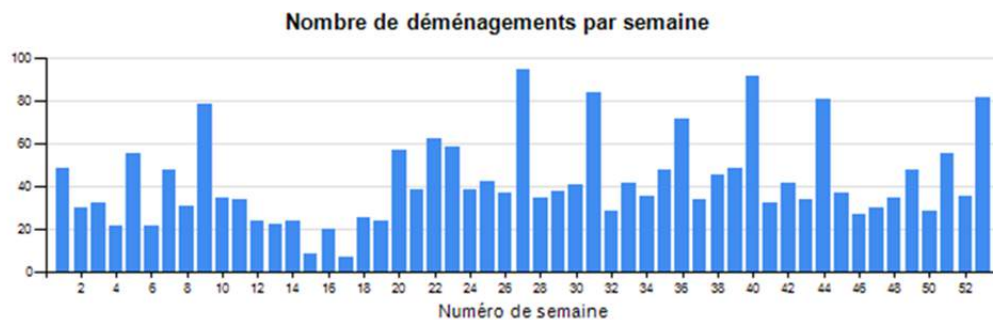
Compte tenu de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) promulguée le 7 août 2015, le territoire du SMITOM Sud-Saumurois est impacté (départ du Vihierois en 2016, arrivée de Loire-Layon en janvier 2018...). La compétence déchets étant une des compétences obligatoires des EPCI, l'Agglomération Saumur Val de Loire et la communauté de communes Loire-Layon-Aubance ont confié cette compétence au SMITOM. Cependant, le SMITOM œuvre avec ces deux structures pour un travail d'harmonisation à l'intérieur de chaque EPCI. La compétence déchets sera redonnée à la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire au 31/12/2021 qui la confiera à la SPL sur ce territoire. La communauté de Communes Loire-Layon-Aubance est en discussion avec d'autres Communautés de communes afin de définir le périmètre le mieux adapté pour gérer cette compétence.

2.3.2. Emménagements/Déménagements

En 2020, ont été enregistrés :

- 2613 emménagements de nouveaux arrivants. (2873 en 2019 ; 5 804 en 2018 (chiffres élevés de par l'arrivée du territoire Loire Layon), 1657 en 2017, 7466 en 2016 (arrivée de Loire Aubance Nord) ; 1 418 en 2015)
- 2245 déménagements (2277 en 2019 ; 1 645 en 2018 ; 1 141 en 2017 ; 2511 en 2016 ; 1194 en 2015)





- 3181 badges ont été créés (3029 particuliers et 108 professionnels) (4518 en 2019 ; 17 816 en 2018 (chiffre lié à l'arrivée de Loire Layon) 2323 en 2017 ; 2101 en 2016 ; 1 258 en 2015).
- 593 badges perdus ou volés (524 en 2019 ; 662 en 2018, 346 en 2017 ; 224 en 2016 ; 259 en 2015 ; 204 en 2014 ; 180 en 2013). Ce chiffre élevé en 2018 et 2019 peut être dû au fait que des usagers du territoire ayant reçu un badge en 2010 suite à l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Thouarcé et n'ayant pas eu à utiliser ce badge puisqu'ils utilisaient la déchèterie de la Claie Brunette, n'ont pas retrouvé leur badge et ont dû en refaire un pour la Claie Brunette qui a été informatisée.

2.3.3. Contacts avec les usagers (hors régularisations administratives)

L'accueil des usagers se présente sous 2 formes : « accueil physique » et « accueil téléphonique ». Au vu de la taille du territoire, l'essentiel des contacts avec les usagers a lieu par téléphone sur les sujets suivants :

- déménagements/emménagements
- fourniture de documents de communication (calendriers, stop pub...)
- demande de maintenance de bac
- problème de collecte
- fonctionnement du service
- mise à disposition de badge déchet

Lors de l'appel d'un usager, une instruction est faite concernant l'objet de la communication. Certaines instructions ne peuvent être faites lorsque les appels sont trop nombreux.

Pour l'année 2020, 8661 instructions (10297 en 2019) ont été recensées dont le détail figure ci-dessous :

	2020	2019	2018	2017		2020	2019	2018	2017
COLLECTE EN PAP	3212	4438	6338	1428	DÉCHÈTERIE	1401	1201	3512	397
Autre (points dangereux, travaux)	79	135	95	66	Ajout de passages (à partir de l'automne 2019)	61	46		
Bac à l'envers	2061				Autres	17	80		
Bac mal positionné	122	3734	5039		Collecte ferraille	3	4	2	20
Collecte latérale	21	177	877	136	Déchets acceptés	24	20	16	48
Consignes de tri	36	58	130	358	Horaire d'ouverture	548	56	35	133
Déchets à coté du bac	6	21	11	22	Info accès/badge (accès hors secteur)	552	672	3324	69
Bac trop plein	466				Info amiante	112	194	99	108
Jour/horaire collecte	100	97	34	710	Livraison big-bag	69	115		
Jours fériés	9	8	5	42	facturation pro	15			
Contact divers concernant les bacs	140	160	31	31	CONTRÔLE TERRAIN	2398	2684		
Problème collecte	165	133	116	63	Anomalie Constatée	8	6		
Saisonnalité	7	5			Bac à l'envers	75	95		
COLLECTE EN PAV	71	85	71	161	Bac débordant	65	91		
Demande accès	28	23	28	48	Bac HS	12	117		
Consignes de tri	2				Bac mal positionné	18	48		
Demande de renseignement	11	17	28	56	Chaussette Bac EMB	11	17		
Localisation PAV	4	10	2	14	Chaussette Bac OM	2	26		
Accident (pb ouvertures, débordement)	26				Couvercle HS	26	76		
FINANCEMENT SERVICE	493	985			Emballages en sacs	16	16		
Info Financement		7			Erreur de tri EMB	313	441		
Info REOM	27	15			Erreur de tri OM	40	106		
Info RI	223	521			Contrôles sans anomalies	1812	1645		
Réclamation	45	69			COMMUNICATION	27	26		
RI prélèvement	108	291			PORTAIL ECOCITO	9	10		
Info TEOM	28	37			PRÉVENTION (composteur, stop pub...)	402	323		
RS Changement bacs	1	14			RÉGULARISATION ADMINISTRATIVE	585	330		
RS Info tarification	12	31			AUTRE	52	113		
RS contrat	49								

Les usagers ont la possibilité de créer leur compte Ecocito sur un espace dédié sur le logiciel Tradim. Il permet de suivre la production de déchets (suivi des collectes de bac, passage en déchèterie). Les professionnels peuvent connaître également le solde de leur crédit pour le règlement des dépôts en déchèterie et créditer leur compte en ligne.

Il est aussi possible de transmettre des demandes en ligne aux services du SMITOM:

Les questions et remarques concernent les sujets suivants :

	2020	2019
Ouverture compte Ecocito	562	622
Demande bac	4	1
Changer bac	25	13
Réparer bac	5	3
Retirer bac	1	2
Demander carte	31	76
Carte perdue volée	35	21
Demander composteur	9	3
Question ou remarque	14	121
Consignes de tri	2	6
Jours de collecte	3	6
Tarifification	47	42
Pb collecte	6	6
Déchèterie pro	9	10
Déchèterie particulier	19	12
Régularisation administrative	36	23
Compostage		3
Accès PAV	5	2
Amiante	1	1
Autre		8

3. STATUTS FINANCIERS

Le taux de TVA depuis le 1^{er} janvier 2014 est passé de 19.6 à 20 % et le taux réduit de 7 à 10 %.
Depuis le 1^{er} janvier 2012, le SMITOM Sud-Saumurois est assujéti partiellement à la TVA.

Compte-tenu des différents calculs de ratios en 2018 (par rapport aux tonnages et aux matériaux devant faire l'objet d'un versement de TVA - régime d'auto liquidation sur le **verre, l'acier, l'aluminium**, les métaux et ferrailles collectés en déchèterie - TVA pour les journaux-magazines, les plastiques, et **les cartons et cartonnettes**), l'assujettissement est le suivant :

- Pas de récupération de la TVA sur les charges concernant le flux ordures ménagères ;
- Pour le quai de transfert, récupération sur la partie collecte sélective de 44 % (42 % en 2019 -40 % en 2018- 37 % en 2017 -2016 : 34%)
- Pour la collecte sélective, les animations et la communication, récupération de 100 % ;
- Pour la partie déchèterie : récupération de 11% en 2020 (en 2019 : 10 % en 2018 : 14 % ; 2017 : 5 % ; 2016 : 9%)
- Pour la prévention : récupération 100 %.
- Pour 2020, au global, la récupération de la TVA a représenté 187 790 € en 2020 (167 296 € en 2019 - 125 425 € en 2018).

4. LA PRÉVENTION

Les actions de prévention 2020 (animations scolaires, SERD, SDD) ont été fortement impactées par ce contexte sanitaire inédit.

4.1. Le Programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZZ)

De 2009 à 2014, le SMITOM était engagé dans un Programme Local de Prévention (PLP) dont l'objectif était de réduire la quantité d'Ordures Ménagères et Assimilés de 7 % sur l'ensemble du territoire. Grâce à un programme d'actions mis en place durant les 5 années, la quantité d'OMA produite a baissé de 14,5 %. (Pour rappel : de 314,14 kg/hab en 2008 (année de référence) à 268,47 kg/hab en 2014).

A compter de décembre 2014, suite à l'appel à projet lancé par le Ministère du Développement Durable, le SMITOM a fait partie des 58 premiers lauréats du projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, pour une durée de 3 ans. Un programme d'actions qui s'inscrivait dans la continuité du PLP a été défini et a permis de tendre davantage vers une économie circulaire. Cet appel à projet s'est concrétisé par la mise en place d'une convention avec l'ADEME à la date du 1er avril 2015 pour 3 ans, soit une fin au 31 mars 2018.

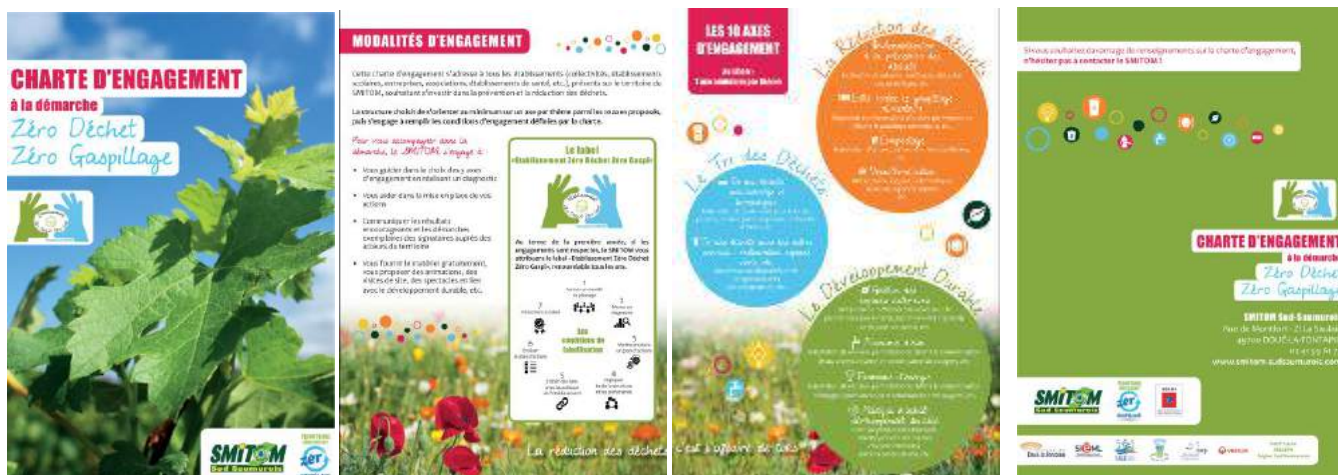
Grâce à ce programme ZDZG de 3 ans, la quantité d'OMA produite a baissé de 6,23 %. (Pour rappel : de 264,58 kg/hab en 2015 (année de référence) à 248,10 kg/hab en 2017).

Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés rend les PLP obligatoires pour les collectivités territoriales responsables de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le SMITOM poursuit donc ses actions de prévention dans la dynamique de son programme zéro déchet zéro gaspillage.

4.2. La Charte d'engagement à la démarche Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Depuis 2015, le SMITOM a mis en place une charte d'engagement afin de pérenniser ses actions de sensibilisation et dans le cadre de la labellisation Zéro Déchet, Zéro Gaspillage.



Plaquette de présentation

4.2.1. Les établissements suivis

La charte d'engagement s'adresse à tous les établissements de formations (écoles, collèges, MFR), de santé, de loisirs, d'entreprises, les collectivités... souhaitant s'investir dans la prévention et la réduction des déchets sur le long terme.

Au terme d'une année, les actions mises en place sont évaluées pour permettre à l'établissement d'être labellisé « Établissement Zéro Déchet, Zéro Gaspi »



*Logo Établissement
Zéro Déchet Zéro gaspi*

En 2020, aucune animation ou labellisation n'a pu être réalisée en raison du contexte sanitaire.

Annexe 4 : Liste des établissements signataires et thématiques retenues

4.2.2. Les partenaires

Afin de pouvoir répondre aux attentes et besoins dans les domaines liés au champ d'application du projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » tout en gardant une cohésion avec les politiques des autres structures locales, le SMITOM a souhaité créer des partenariats.

4.2.2.a. Partenariat SAGE et CPIE

Afin de sensibiliser et aider au mieux les différentes parties signataires de la Charte d'engagement, le SMITOM a souhaité créer un partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin du Layon, structure porteuse du SAGE Layon Aubance Louets et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Loire-Anjou. Ce partenariat comprend la réalisation de diagnostics plus approfondis, comme ceux de la consommation en eau ou en énergie, l'exécution d'action de sensibilisations du public, la réalisation d'animations scolaires sur le thème du développement durable et l'accompagnement et le suivi des projets lancés.

Toutes ces actions, dans les axes « Gestion des espaces extérieurs » et « Économie d'eau » de la charte, sont suivies, contrôlées et approuvées par le syndicat Layon Aubance Louets. La convention a pris effet le 01/01/2016 pour une durée de 1 an pour un montant de 10 000€ pour 1 ETP et a été reconduit d'un an. Au 1^{er} mars 2018, une nouvelle convention a été établie jusqu'au 30 juin 2019 reconductible une fois du 1^{er} septembre 2019 au 1^{er} juillet 2020 (par délibération 17-36 du 1^{er} décembre 2017). Sur remise d'un rapport en juin 2019, la convention a donc été reconduite jusqu'au 30 juin 2020. Une nouvelle convention n'a pas été reconduite ensuite car les animations se sont temporairement stoppées en raison de la crise sanitaire.

Annexe 5 : Convention de partenariat SAGE CPIE

4.2.2.b. Partenariat avec les Chambres Consulaires

Dans le but d'accompagner les professionnels et certains établissements publics (notamment les restaurants collectifs) dans leur adhésion à la Charte d'engagement, le SMITOM, la Chambre d'Agriculture 49, la Chambre de Commerce et de l'Industrie 49 et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 49 ont établi des conventions de partenariat afin de mener des actions en lien avec la réduction des déchets et le développement durable.

L'accompagnement se traduit par des diagnostics menés en entreprise par les chambres consulaires autour de trois thèmes principaux :

Thème 1 - Réduction des déchets : lutte contre le gaspillage alimentaire, sensibilisation à la prévention des déchets, dématérialisation, compostage, etc...

Thème 2 – Le tri des déchets : tri des déchets bureautiques et administratifs, tri des déchets de restauration, espaces verts, etc...

Thème 3 – Développement durable : mise en place d'une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale, économies d'eau et d'énergie, etc...

Une première convention a été établie pour ces 3 chambres entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2018. A la fin de celle-ci, les conventions établies avec les 3 chambres ont été reconduites pour 6 mois à un an jusqu'à mars 2019. Le SMITOM a ensuite rédigé un avenant avec la CCI et la CMA dont les objectifs fixés n'étaient pas atteints au 31 mars 2019. En 2020, de nouvelles conventions ont été signées avec la Chambre d'agriculture et la Chambre des

métiers et de l'artisanat pour 12 mois du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 avec possibilité de reconduction pendant 2 ans.

Les missions confiées sont :

- La réalisation de diagnostic de gaspillage alimentaire par la Chambre d'agriculture
- Le développement du label Répar'Acteurs par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- L'accompagnement au développement de filières de valorisation de déchets spécifiques par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

La thématique d'Ecologie Industrielle et Territoriale, précédemment suivie via ces conventions par les 3 chambres consulaires a été transférée à la Communauté de communes Loire Layon Aubance dans le cadre de l'appel à projet économie circulaire.

Le détail de la répartition des tâches et des moyens mis en œuvre est à consulter en **Annexes 6 et 7 : Convention de partenariat CMAR et Convention de partenariat CAPDL**

Chaque chambre doit rendre un rapport bilan à l'issue de la convention, comparant les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés.

→ Synthèse des actions menées avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 49

du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Les actions menées par la Chambre de métiers ont été adaptées pour répondre au mieux à la demande des artisans, qui ont été fortement impactés par ce contexte sanitaire.

Annexe 8 : Bilan 2020 des actions de la CMA

Axes	Actions	Description/objectifs	Résultats
Développer le label Répar'Acteurs	Visites en entreprise	Obj : 4 diagnostics	49 entreprises SMITOM rencontrées depuis 2017 dont 7 en 2020 41 entreprises SMITOM labellisées répar'Acteurs depuis 2017 dont 6 en 2020
	Opération masques 2020	Géolocalisation des fabricants de masques vers le grand public	9 couturières SMITOM participantes
	SERD virtuelle du 21 au 29 novembre 2020	Valorisation des répar'acteurs grâce à des affiches	5 professionnels participants en 2020
Accompagner au développement de filières de valorisation de déchets spécifiques	continuer les recherches de solutions, et expérimenter une collecte de biodéchets auprès des artisans commerçants de Saint-Georges-sur-Loire.	Tri à la source des biodéchets va devenir une obligation en 2023, ce qui peut inciter le changement de pratiques des artisans et permettre d'avoir des solutions plus intéressantes	Difficultés rencontrées : -le manque de solutions adaptées aux artisans (faibles quantités et peu de place pour stocker un bac de tri), -le respect de la réglementation à réaliser, notamment avec la traçabilité en cas de massification des biodéchets, - le manque d'intérêt pour les entreprises (historique avec le syndicat de déchets/ce n'est pas leur priorité).

→ Synthèse des actions menées avec la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire*(du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020)*

Axe	Actions	Objectifs	Résultats
Gaspillage alimentaire des activités professionnelles	zone prioritaire sur Chalonnes/L-St Georges/L-Rochefort/L	4 diagnostics N0	8 établissements contactés 2 diagnostics démarrés
		2 diagnostics N1	Non réalisé
		1 évènement	Non réalisé en raison de la crise sanitaire

Annexe 9 : Bilan 2020 des actions de la CAPDL**4.3. Évènementiel et sensibilisation du public**

Chaque année, le SMITOM organise 2 évènements grand public sur le thème de la réduction.

- Au printemps, pour la **Semaine du Développement Durable (SDD)**, des animations autour du jardinage au naturel ;
- A l'automne, pour la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)**, une édition de « Rien ne se jette » composée d'ateliers « faire soi-même ».

En 2020, ces deux évènements ont dû être annulés en raison du contexte sanitaire.

4.4. Initiatives locales impulsées par le SMITOM : les Repair Cafés

« Repair'Café » est une marque déposée par une fondation Néerlandaise. Les ateliers de co-réparation souhaitant porter ce label doivent s'acquitter de droits auprès de la fondation. Trois Repair'Café sont présents sur le territoire du SMITOM, répartis sur les communes de Doué la Fontaine, Thouarcé et Saint Georges sur Loire. Ces trois structures, précédemment accompagnées en 2016 par le SMITOM ou la Communauté de Communes Loire Layon (pour le Repair'Café de Saint Georges sur Loire), fonctionnent depuis 2017 en autonomie.

En moyenne 10 ouvertures par an en temps normal et une 100ème de visiteurs chacun pour quasiment autant de réparation. **En 2020, en raison du contexte sanitaire, les repair café n'ont pas pu se mettre en place.**

4.4.1. Le Repair'Café de Doué la Fontaine

Le SMITOM a accompagné le Centre Socio-Culturel du Douessin dans la création des ateliers de co-réparation de Doué-la-Fontaine, avec la remise d'un kit de communication et d'un outillage de première nécessité. La création et la mobilisation de bénévoles s'est organisée sur le deuxième semestre 2016 et le premier atelier a eu lieu au mois de février 2017. Ils se poursuivent depuis **tous les 2èmes samedis du mois** sauf en Juillet et août; ou lors des jours fériés situés sur le 2ème samedi ou lors de "pont". L'ouverture est de 9h30 à 12h00. 10 bénévoles animent le **Repair'Café**.

4.4.2. Le Repair'Café de Thouarcé

Après avoir mis en place un premier atelier de co-réparation à l'occasion de la SERD de novembre 2015 à Saulgé-L'Hôpital, le SMITOM s'est appuyé sur cette expérience pour accompagner, en 2016, la création du Repair'Café de Thouarcé. Le Centre Social des Coteaux du Layon – porteur du projet – peut utiliser l'appellation grâce au SMITOM qui s'est acquitté des droits. Outre la mise à disposition d'un kit de communication et d'un outillage de première nécessité, le SMITOM a pu accompagner le Centre Social dans l'organisation des premiers ateliers et la communication en amont des rencontres. Ainsi, les ateliers de 2016 ont débuté dès le mois d'avril et se sont ensuite répétés **tous les 3èmes samedis du mois**, en rencontrant un succès tout à fait encourageant.

Il est à noter que le Centre Socio-Culturel des Coteaux du Layon (Thouarcé) était intégré au groupe de réflexion pour la création de l'ECLLA (cf. 4.10. Réemploi – Projet de création d'une Recyclerie sur le territoire). A terme, des événements communs aux deux structures pourront être organisés.

4.4.3. Le Repair' Café de Saint Georges sur Loire

A l'occasion de la SERD 2015, la Communauté de Communes Loire Layon a organisé un stand au Super U de Saint Georges sur Loire pour communiquer sur la mise en place en 2016 d'un Repair' Café au Centre Social Intercommunal de Saint Georges sur Loire. Ainsi, depuis le février 2016, le Repair' Café se tient **tous les 1^{ers} samedi du mois au Centre Social Intercommunal à Saint Georges sur Loire**. Il rassemble les animateurs du CSI et des bénévoles de l'association Bo'Sel de Chalennes ou d'autres bénévoles motivés. Au total, un pool de 25 bénévoles réparateurs aux compétences allant de la couture à la petite mécanique se tient disponible pour le Repair' Café.

4.5. Broyeurs à végétaux

4.5.1. Broyeur pour les services des communes

En 2014, le SMITOM a choisi d'acquérir deux broyeurs à végétaux mis à disposition de deux communautés de communes adhérentes volontaires: **la communauté de communes du Gennois (CCG) et la communauté de communes des Coteaux-du-Layon (CCCL)**. Ces dernières les partageaient avec l'ensemble des services de leurs communes, pour une gestion à la source des déchets.

La mise en œuvre est rappelée dans le rapport annuel 2014, dans la partie II.1.4 et 2015, dans la partie II.3.7.

En 2019, deux autres broyeurs ont été achetés par le Smitom. L'un d'eux a été mis à disposition des services techniques des secteurs 1 et 2 de la CCLLA (St Georges et Chalennes).

Les broyeurs sont très bien utilisés par les agents communaux. Suite à la réorganisation des services des agents du secteur des **Coteaux du Layon**, il ne leur a pas été possible de transmettre un suivi exhaustif sur le fonctionnement du broyeur sur ce secteur pour l'année 2020 et 2019 (169 m³ en 2018 / 194 m³ en 2017). Les services du **secteur 1 et 2 de la CCLLA** ont broyé 455 m³ pour **189 m³ de broyat** à partir de septembre 2019. Ceux du secteur du **Gennois** ont obtenu **95.5 m³ de broyats** (117.5 m³ en 2019, 121.5 m³ en 2018, 203 m³ en 2017).

Annexe 10 : Bilan actualisé - Mise à disposition de Broyeurs pour les services techniques.

Annexe 11 : Broyage secteur 1 et 2 CCLLA

4.5.2. Broyeur pour les usagers en déchèteries

Suite au succès de ces broyeurs, le SMITOM Sud Saumurois a acquis en janvier 2016, un nouveau broyeur à mettre directement à disposition des habitants dans les différentes déchèteries du territoire (bilan acquisition broyeur en déchèteries – particuliers présent dans le rapport 2016).

Ainsi, sur le SMITOM historique, depuis le mois d'avril 2016, les usagers des déchèteries peuvent apporter leurs déchets verts en déchèteries et repartir avec leurs broyats. La convention avec l'Association d'Insertion (AIE) n'a pas été renouvelée (avril 2016 à avril 2017). L'utilisation du broyeur a été reprise par les services du SMITOM au 1^{ER} Avril 2017 en mettant un agent en doublon sur les sites dédié à l'utilisation de celui-ci. Le broyeur est mis à disposition en alternance sur les 3 déchèteries historique du SMITOM Sud-Saumurois, une semaine par mois, aux heures d'ouvertures des sites :

- 1^{ère} semaine du mois déchèterie Thouarcé
- 2^{ème} semaine du mois : déchèterie de Doué la Fontaine
- 3^{ème} semaine du mois : déchèterie de Gennes.



En 2019, suite à une consultation réalisée en 2018, il a été fait l'acquisition de 2 nouveaux broyeurs de type BUGNOT pour un montant de 34 220 € HT auprès de la société Espace Emeraude – MODEMA 2 localisée au Ponts de Cé. Un de ces broyeurs est destiné à la déchèterie de la Claie Brunette, le second au secteur LLA à destination des services techniques.

Une subvention de 1 7110,00€ a été versée le 2/05/2019 par l'ADEME pour la mise en place de ces broyeurs.

Sur le secteur Loire Layon, le fonctionnement mis en place est le suivant :

Un des broyeurs tourne entre la déchèterie de St Georges (1 semaine/mois), la déchèterie de Chalonnes (1 semaine/mois) et les services techniques de la communauté de communes Loire Layon Aubance (le reste du temps). L'autre broyeur reste à la déchèterie de la Claie Brunette.

Compte tenu de la fréquentation des déchèteries et de la disponibilité des gardiens, il y a eu peu de broyage en direct (environ 10 usagers). Le plus souvent, un stock de branchages est constitué et broyé en dehors des heures d'ouverture. Le broyat est mis gratuitement à disposition des usagers.

En raison de la crise sanitaire du Covid 19, les opérations de broyages n'ont pu être reconduites pour l'année 2020 sur l'ensemble des déchèteries du Syndicat.

Pistes d'améliorations pour les futures années :

- Le broyeur Claie Brunette tournera avec la déchèterie de Thouarcé
- Un agent aura des heures dédiées pour réaliser un stock de broyat sur les déchèteries où sera présent le broyeur.

Compte tenu de la fréquentation des sites, les agents ne peuvent assurer convenablement le broyage sans risquer des non-conformités dans les bennes. La présence d'un agent dédié au broyage soulagera les gardiens et permettra d'exploiter au mieux les broyeurs.



4.6. Réduction des Imprimés Non Sollicités

L'action vise à réduire la quantité d'imprimés non sollicités reçus par les usagers dans leurs boîtes aux lettres. Pour ce faire, depuis 2011, le SMITOM édite son propre autocollant Stop-Pub avec la mascotte Kiréduy.

D'après les derniers chiffres de La Poste de novembre 2018, comprenant les 9 communes du secteur Loire Layon ayant rejoint le SMITOM au 1^{er} janvier 2018, **il y aurait 9 347 foyers équipés d'un STOP-PUB soit 27,8% des foyers du SMITOM**. Les données 2019 fournies par la Poste indiquent uniquement **7 397 foyers équipés**. **Devant ce différentiel important, le SMITOM conserve les données de 2018 ce qui donne en tonnes évitées :**



- 2009 : 2 300 x 35 kg = 80.5 T
- 2012 : 4 199 x 35 kg = 146.97 T
- 2013 : 5 160 x 35 kg = 180.60 T
- 2014 : 4 699 x 35 kg = 164.45 T
- 2015/2016 : 6 499 x 35 kg = 227,47 T par an
- 2016/2017 : 7 444 x 35 kg = 260, 54 T par an
- 2018-2019-2020 : 9 347 x 35 kg =327.15 T par an

4.7. Promotion du compostage

4.7.1. Compostage domestique

Depuis 2005, des forums de mise à disposition de composteurs individuels sont organisés.

En **2020, 101 équipements** ont ainsi été distribués (227 en 2019).

Des forums ont été organisés dans les différents secteurs des communautés de communes Loire Layon Aubance et Saumur Val de Loire (selon le découpage des ex communauté de communes) afin de permettre aux usagers de récupérer le composteur bois ou plastique (contenance 300 ou 700L) qu'ils ont réservé au préalable auprès des services du SMITOM.

Lors de ces forums, les principes du compostage sont présentés (montage, mise en place, démarrage, déchets compostables, utilisations...) Ces moments d'échanges permettent aussi d'aborder les autres actions de prévention des déchets.

L'obtention d'un composteur est soumise à la participation à un forum et est limitée à une acquisition par foyer. Pour obtenir le matériel, il suffit de réserver auprès des services du SMITOM. Ainsi en 2020, **18 forums ont été organisés sur tout le territoire.**

Les modèles sont proposés en 2 dimensions (300 et 600L) et en deux matériaux (bois et plastique).

La participation des usagers s'élève à 20€ pour les composteurs de 300 L et 30€ pour les modèles 600L.

Un bioseau est offert (tout bioseau supplémentaire a un coût de 4€)

Fin 2020, le taux d'équipement des foyers en composteurs est de 27,00% (27.4% en 2019)

Annexe 12 composteur domestique 2020 : Bilan des opérations de compostage individuel

4.7.2. Compostage collectif

Afin de permettre aux habitants des zones plus urbanisées de pouvoir également diminuer leur volume d'ordures ménagères en produisant du compost, le SMITOM a souhaité développer le compostage collectif. **Annexe 13**

Sur les secteurs Douessin, Gennois, Coteaux du Layon et Loire Aubance, 4 sites sont équipés de composteurs collectifs : trois à Doué-la-Fontaine et un à Martigné-Briand.

Nombre d'utilisateurs potentiels par site :

Rue St Exupéry, Doué la Fontaine	64 logements	3 composteurs (repartis dans les 2 résidences)
Rue Berlioz, Doué la Fontaine	48 logements	1 composteur à alimenter et un composteur fermé pour laisser le compost mûrir
Rue de Taunay, Doué la Fontaine	35 logements	1 composteur à alimenter et un composteur fermé pour laisser le compost mûrir
Résidence Panaget, Martigné Briand	23 logements	1 composteur à alimenter et un composteur fermé pour laisser le compost mûrir

Ces sites sont considérés comme autonomes donc gérés par les utilisateurs. Le SMITOM est susceptible d'apporter des conseils sur demande.

En 2020, aucun nouveau site n'a été équipé sur les secteurs Douessin, Gennois, Coteaux du Layon et Loire Aubance.

Sur le secteur Loire Layon, l'ensemble des 12 sites est suivi par l'entreprise Label Verte qui assure les études de faisabilité des projets de sites, l'installation et l'inauguration des sites, leur suivi et leur extension si nécessaire, la distribution du compost le cas échéant. La moitié d'entre eux sont quasi autonome avec seul un contrôle une fois par semestre par le prestataire label verte. Les autres sites plus récents sont suivis 1 à 2 fois par mois par le prestataire

Chaque visite de site est facturée 78.64 € TTC / heure par le prestataire et chaque distribution de compostage 182.00 € TTC / heure soit un coût global de 3023.39 € TTC en 2020.

4.8. Vaisselle réutilisable

Depuis 2013, le SMITOM propose aux associations et collectivités du territoire, la mise à disposition gratuite de 200 gobelets réutilisables ou la location ponctuelle pour des événements qui nécessitent davantage de gobelets.



Le nombre total de gobelets achetés depuis le lancement de l'opération s'élève à 51 635 gobelets, pour un montant total de 16 319,40 € HT. Aucune commande supplémentaire n'a été effectuée en 2020.



Gobelet réutilisable SMITOM

En 2020, le contexte sanitaire a fortement limité la distribution des gobelets. Ainsi, 500 gobelets (33 cl), 100 gobelets (15cl) et 8 carafes ont été mis à disposition gratuitement aux associations

Annexe 14 : mise à disposition des gobelets et carafes en 2020

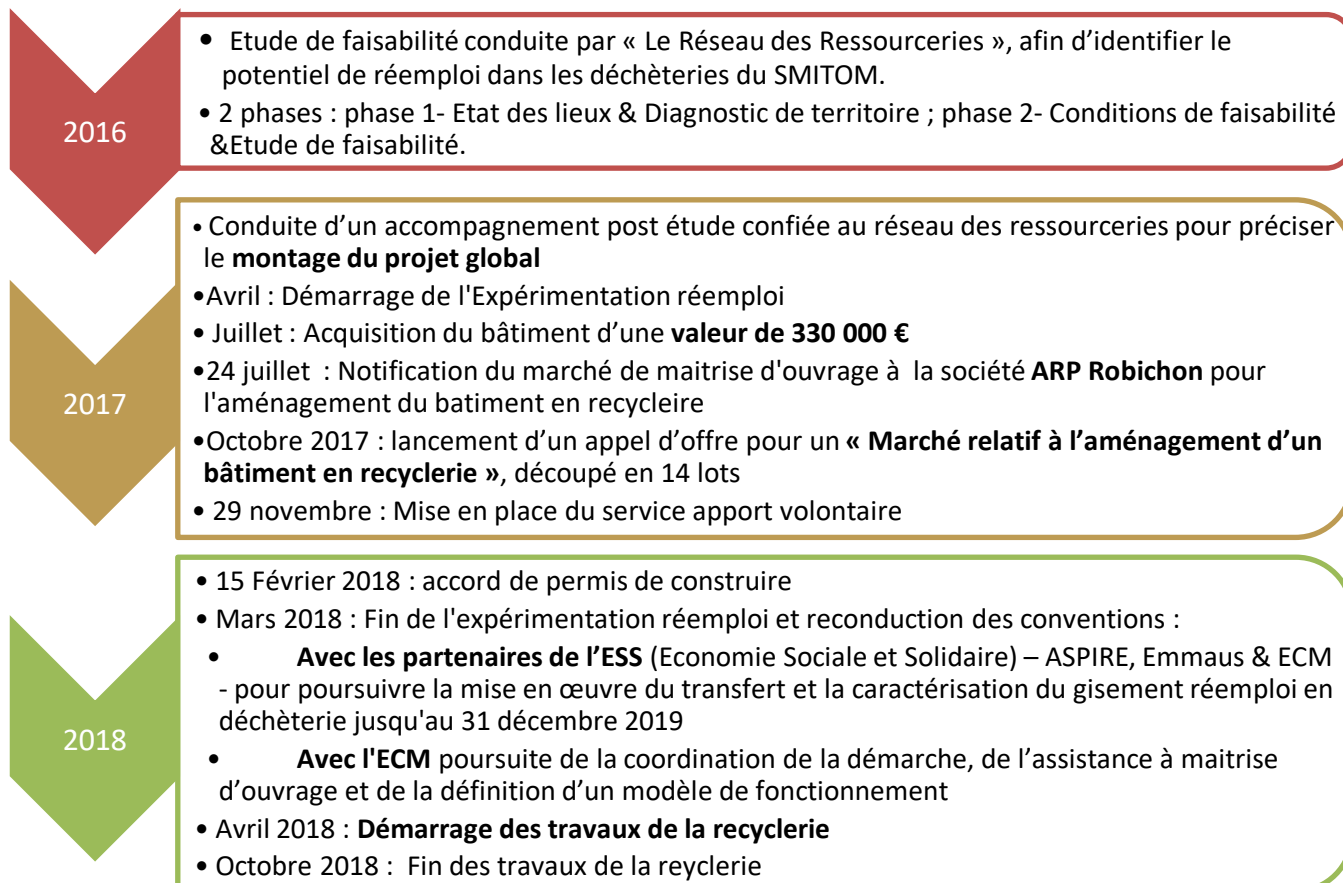
Pour compléter ce service, le SMITOM propose également de la vaisselle réutilisable depuis le printemps 2016 : assiettes, plats, couverts. Le service réemploi proposé en déchèterie permet de recycler de la vaisselle destinée à être jetée.

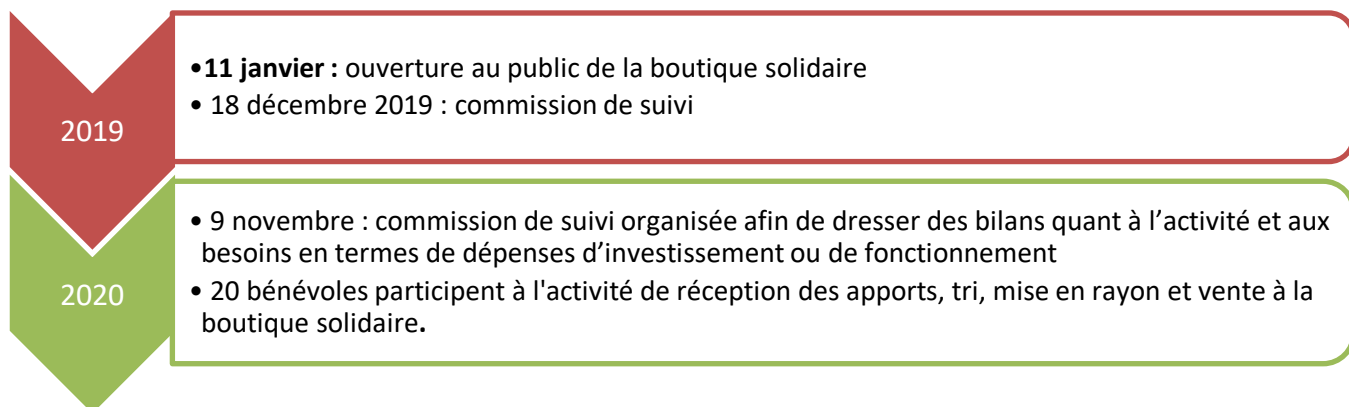
En 2020, aucune association n'a emprunté de vaisselle (assiettes, couverts, plats, tasses). **Voir Annexe 15 Convention de Prêt de matériel**

4.9. L'Ecocyclerie Loire Layon Aubance (ECLA)

4.9.1. Les grandes étapes du projet

Plus de détail dans les rapports 2017 et 2018





4.9.2. Bilan 2020 de l'action

En raison de la crise sanitaire, l'Ecocyclerie a été fermée sur la période de confinement de mars et avril 2020. Les grandes ventes qui de booster la fréquentation et le chiffre d'affaire n'ont pas pu se réaliser pour les mêmes raisons. Malgré cela, l'ECLLA a enregistré une hausse du nombre visiteurs (49 000 en 2020 contre 40 000 en 2019) et du nombre de passages en caisse (16346 en 2020 contre 13 961 en 2019). Le panier moyen est identique en 2020 et 2019 : 10 € par achat. Le chiffre d'affaire augmente de 15 000€ TTC notamment grâce aux aides de l'Etat et à la subvention du SMITOM.

En termes de valorisation, 144 tonnes ont été évacuées sur les 238 tonnes collectées. Cela donne un ratio de réemploi de 39.5%

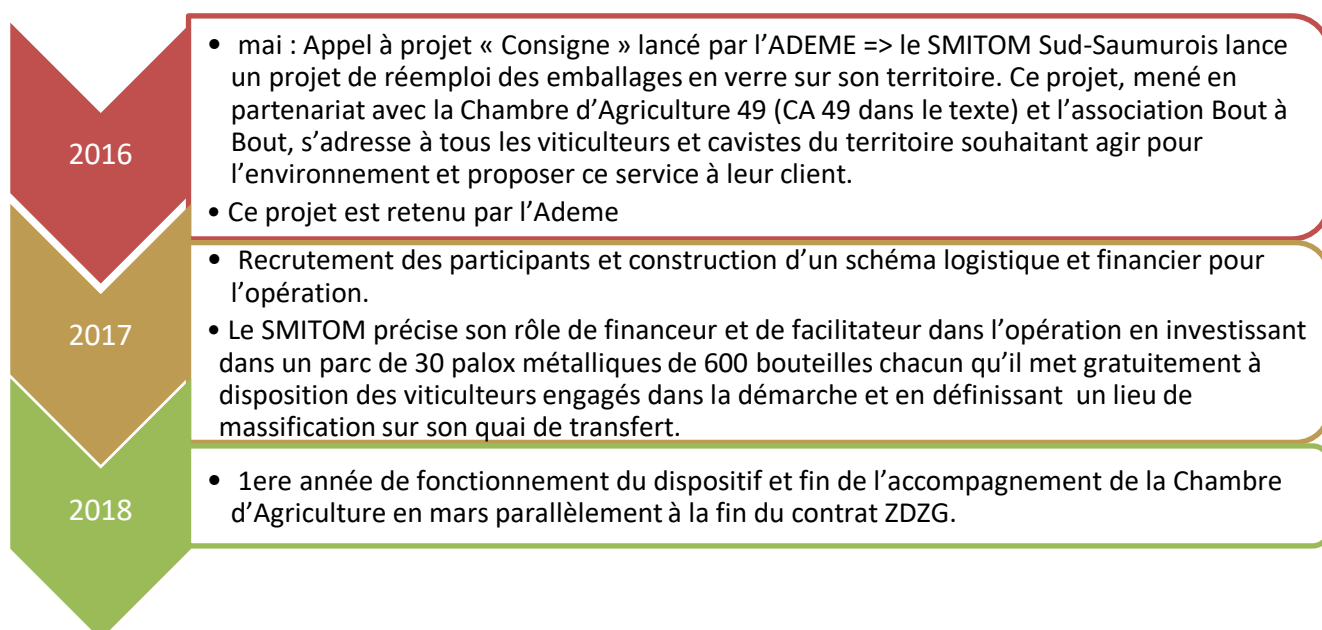
Le SMITOM aura dépensé en 2020 86 432 € HT pour le fonctionnement de l'Ecocyclerie contre 89 082 € HT en 2019. La diminution des dépenses entre 2019 et 2020 est essentiellement liée à l'interruption des prestations de mise à disposition des gardiens valoriste, rotation de benne et transfert de réemploi qui ont été stoppées pendant 1 mois complet en raison du contexte sanitaire COVID.

Annexe 16 : Bilan de l'ECLLA en 2020

4.10. Opération Réemploi/Réutilisation des emballages en verre de boisson

4.10.1. Les grandes étapes du projet

Plus de détail dans les rapports 2017 et 2018



2019

- La Communauté de Communes Loire Layon Aubance prend en charge l'économie circulaire dans son pôle développement économique. Elle intègre le dispositif de consigne dans son programme. Le SMITOM conserve son rôle de facilitateur en créant un nouveau point de massification sur son site de Beaulieu sur Layon

2020

- Poursuite de l'accompagnement des viticulteurs engagés avec Bout à Bout (**Annexe 22 : Bilan d'activité de Bout à bout en 2019**) et maintien du rôle de facilitateur du SMITOM : point de regroupement des palox pleins et attribution de nouveaux palox vides pour chaque palox plein déposés.

4.10.2. Bilan 2020 de l'action

En 2020, 1 brasseur est venu rejoindre le dispositif. Cela porte à 6 le nombre de viticulteurs adhérents à la démarche:

Nom de l'exploitant	Adresse	Solde de palox chez le viticulteur	Solde de palox en massification au SMITOM
BOSSE Hervé et THOMAS Patrick - viticulteurs	Lieu-dit La Riffaudière - St Georges-sur-Layon - Doué-en-Anjou	1	4
DUREAU Caroline Brasserie des Fontaines	ZA la Saulaie – Doué la Fontaine - Doué-en-Anjou	0	0
COUSIN Baptiste viticulteur	rue Colonel Panaget - Martigné Briand – Terre Anjou	0	0
BOUTIN Thomas Viticulteur	Lieu-dit La Papinerie - Rochefort-sur-Loire	4	0
MOISY Antoine Brasserie Sterne et Mousse		4	0

Ainsi, 4 palox étaient en attente sur le point de massification situé sur le quai de transfert de Doué la Fontaine au 31 décembre 2020 et 9 palox étaient en prêt chez des viticulteurs.

Annexe 17 : Rôle des différents interlocuteurs du dispositif Consigne Verre

Annexe 18 : Rapport annuel Bout à Bout 2020

4.11. Bilan du programme de prévention de 2020

Le Programme Local de Prévention des Déchets s'est terminé en décembre 2014 avec une baisse globale de la quantité d'OMA produite, sur l'ensemble du programme, de 14,5 % pour un objectif fixé par l'ADEME de 7%. Le programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage conduit à partir d'avril 2015, s'est inscrit dans la continuité du PLP et a permis sur 3 ans entre la date du 1^{er} avril 2015 et du 31 mars 2018 de baisser la quantité d'OMA produite de 6,23 %.

Concernant les données de 2020, on constate d'une manière générale que la production d'OMA sur le secteur historique SMITOM se réhausse légèrement par rapport à l'année dernière mais reste inférieure de -14.6% par rapport à 2008. On observe les mêmes tendances sur la production d'OMA du Loire Layon qui reste avec un taux de -12.6% par rapport à 2008. Cela pourrait être un effet du COVID et du confinement. A vérifier si cette tendance à la hausse se confirme en 2021.

Quant aux tonnages de déchèteries, ils se stabilisent sur les 2 secteurs historiques et Loire Layon. Ceci s'explique par l'harmonisation des systèmes de contrôle d'accès en déchèterie sur les 2 secteurs.

(kg/hab/an)	2008 SSS (réf)	2008 LL (réf)	2014 SSS	2015 SSS	2016 SSS	2017 SSS	2018 SSS	2018 LL	2019 SSS	2019 LL	2020 SSS	2020 LL
Population	49 533	20 473	52 986	53 413	53 900	53 935	54 087	21 741	54249	21846	54403	21801
OMA	314,14	249,69	268,47	264,58	261,62	248,10	264,87	214,12	264,23	209,81	268,30	218,27
OMr	201,12	138,08	181,13	176,84	172,25	150,92	149,3	115	147,15	110,27	149,92	114,67
Emb	25,32	59,74	26,71	26,25	26,08	25,35	35,37	25,93	36,40	27,19	38,31	28,53
Papier	36,19		21,51	20,64	21,29	22,84	25,09	24,18	24,27	23,35	23,93	23,07
Verre	51,52	51,87	39,12	40,86	42	34,98	55,11	49,01	56,41	49	56,14	52,00
Déchèterie	218,76	465,98	201,51	202,43	208,48	229,4	295	389	295,6	289,1	283,98	302,96
DMA	532,90	715,67	469,98	467,01	470,1	477,50	559,87	603,12	559,83	498,91	552,28	533,43
Variation par rapport à l'année référence	OMA		-14,5%	-15,96 %	-16,72 %	-21%	-15,68%	-13,19%	-15,89%	-15,97%	-14,6%	-12,6%
	DMA		-11,8%	-33,74%	-11,78%	-33,28%	+5,06%	-15,72%	+5,05%	-30,29%	+3,6%	-25,5%

Comparatif des ratios par habitant et par an

Les résultats des 5 années de PLP ont permis d'inscrire la prévention comme thématique prioritaire pour le SMITOM. La labellisation Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage est venue renforcer cette démarche en 2015.

Les objectifs fixés par ce nouveau programme s'inscrivent sur le long terme et tendent vers une économie circulaire. L'idéal à atteindre est de maîtriser ses achats, ne pas gaspiller, limiter la production de déchet, recycler tout ce qui est recyclable et limiter au maximum l'élimination.

Le Programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage s'est terminé le 31 mars 2018. Le dossier a été transmis à l'Ademe le 25 juillet 2018. Celle-ci a versé le solde de la subvention d'un montant de 100 000 € au SMITOM le 21/12/2018.

Les actions telles que l'évènement SERD « Rien ne se jette » ou l'accompagnement des établissements scolaires à travers la charte d'engagement ont été poursuivies en 2019 mais stoppées en 2020 en raison du contexte sanitaire

Les partenariats engagés les chambres consulaires (CMA ET CAPDL) ont été reconduits en 2020 sur certaines actions orientées spécifiquement sur les déchets tandis que les actions orientées économie circulaire ont été transférées à la CCLLA.

Les évolutions territoriales des syndicats de déchets prévues au 1^{er} janvier 2022 et la prise en main de la compétence économie circulaire avec les EPCI adhérentes dessineront le futur projet de la prévention des déchets pour les années à venir.

5. LE FINANCEMENT DU SERVICE

Le financement du service de collecte et traitement des déchets est de la compétence des EPCI. A titre d'information, au 1er janvier 2020, les différents secteurs avaient respectivement choisi les modes de financement suivant :

5.1. la TEOM + Redevance spéciale

Pour les secteurs de Loire Aubance, du Gennois et du Douessin, le financement du service se fait par le biais de la taxe foncière. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est calculée en fonction du bâti de chaque parcelle.

Pour les professionnels, une Redevance Spéciale (RS) peut être appliquée en remplacement ou complément de la TEOM

En 2020, l'agglomération Saumur Val de Loire a délibéré pour l'harmonisation de la redevance spéciale appliquée sur son territoire, au territoire du Gennois et du Douessin. Une convention a permis au SMITOM Sud-Saumurois l'application de cette redevance. Les sommes perçues ont été reversé intégralement à l'agglomération Saumur Val de Loire.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CCG	45 054.12 €	45 330,35€	60 192.36€	48 810.30€	48 153.31€	45 691.54€	
CCG + CCRDF							135 019.40€

Montant de la redevance facturée

Annexe 19 : Convention ASVL – RS 2020

Annexe 20 - DLM : délibération ASVL – RS 2020

Une RS est également appliquée sur les 8 communes Nord de l'ex Loire-Aubance (montant perçu à ce titre 52 169.64€). Celle-ci tient compte du volume de déchets produits, aussi bien en ordures ménagères qu'en emballages. La TEOM payée par ces professionnels correspond à un volume de bacs de 340 litres non comptabilisé dans le volume facturé pour la RS.

5.1.1.a.b. Déchets en provenance des terrains de camping

Une participation est demandée aux campings pour l'utilisation des services « collecte et traitement des ordures ménagères » pour le secteur de Loire Aubance (les campings du secteur du Douessin et Loire Aubance sont passés en redevance, spéciale). Le tarif est calculé comme suit :

Participation annuelle 2020 par habitant / 365 jours = tarif à la nuitée, soit 0.132 € (et 0.143 € avec du C2 en période estivale)

La somme perçue pour les campings pour 2020 a été de 10 661.79 € HT – 12 794 .15 € TTC (16 291.17€ TTC en 2019 -7 696.94 € en 2018, 7 404.08 € en 2017, 5 230.20€ en 2016).

Les campings, sur demande sont collectés 2 fois par semaines en ordures ménagères entre la semaine 29 et 33. La différence conséquente entre 2018 et 2019 est liée au fait que la commune de Coutures a intégré la communauté de communes Loire Layon Aubance alors qu'elle était dans la communauté de commune du Gennois auparavant. Le camping de Montsabert situé sur cette commune s'est donc vu appliqué une redevance camping, avec régularisation 2017 et 2018, qu'il n'avait pas auparavant puisqu'il était soumis à la redevance spéciale.

5.2. la REOM

Le secteur des Coteaux du Layon a instauré la Redevance Générale. La participation financière des habitants est calculée en fonction du nombre d'habitants de chaque foyer. Les professionnels sont aussi soumis à cette redevance, en fonction de leur activité. Les modalités sont définies par délibération de la communauté de communes Loire-Layon-Aubance.

La tarification pour 2020 est la suivante (délibération du conseil communautaire du 13/12/2019) :

TARIFS DE REDEVANCE GENERALE 2020

Catégories	Part fixe	Part variable	Montant total
Foyer 1–2 personnes	85€	55€	140€
Foyer 3 personnes et +	85€	125€	210€
Résidence Secondaire	83€		83€
Professionnel coefficient 1	85€	34€	118€
Professionnel coefficient 2	85€	68€	153€
Professionnel coefficient 3	85€	103€	188€
Professionnel coefficient 4	85€	137€	222€

Les sommes perçues issues de la REOM pour 2020 sont 1 077 312.11€ (1 152 919.61€ en 2019 ; 1 121 842.70€ en 2018)

5.3. la RI

Le secteur de Loire Layon a instauré quant à lui une Redevance Incitative. La redevance d'enlèvement des ordures ménagères a été instituée par l'Article 14 de la Loi n° 74-1129 du 30 décembre 1974 (Article L.2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales). L'adoption du système de la Redevance Incitative (RI) relève d'une décision du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Loire-Layon en date du 11 avril 2013.

Les tarifs 2020 sont les suivants (délibération du conseil communautaire du 13/12/2018) :

TARIFS REDEVANCE INCITATIVE 2020

	Litrage du contenant	Abonnement semestriel	forfait bac semestriel (6 levées incluses) forfait badge semestriel (18 dépôts inclus)	Part fixe semestrielle (abonnement+ forfait)	Coût de la levée/du dépôt supplémentaire
Particuliers	50 L (badge)	21€	43,50 €	64.50 €	1,30 €
Particuliers	140 L (bac)	21 €	46,50 €	67.50 €	4,00 €
Particuliers	240L (bac)	21 €	67.10 €	88.10 €	5,30 €
Professionnels	360L (bac)	21 €	152.80 €	173.80 €	9,00 €
Professionnels	750L (bac)	21 €	304.90 €	325.90 €	11,25 €

Les factures sont émises à partir du logiciel Tradim. L'impression, la mise sous pli et l'envoi des factures sont faits par l'entreprise Docone. En effet, le positionnement du TIP SEPA dans le bas de la facture permettant le traitement du règlement par le centre d'encaissement de Rennes répond à des normes très précises.

	Impression et mise sous pli	Affranchissements	Remboursement	Nb de factures éditées avec TIP	Nb de factures en prélèvement	Nb de factures chorus pro
1 ^{er} semestre	1044.34€ TTC	5088.90€	4688.78€	8552	1548	25
2 ^e semestre	1167.80 €	5323.03€	4738.33€	8694	1560	32

Les sommes perçues issues de la RI pour 2020 sont 1 673 730.10€ (1 573 266,27€ en 2019)

5.4. Pré-collecte - porte à porte

5.4.1. Fourniture des bacs

Le marché de fourniture de bacs roulants a été renouvelé au 1^{er} février 2016. La société CITEC Environnement a remporté l'appel d'offre pour une durée de 4 ans avec un montant estimé à 756 883.50 € HT. Le marché est arrivé à son terme en début d'année 2020. Une dernière commande a été passée via le marché au mois de janvier. Pour la suite de l'année, le nouveau marché de fourniture n'étant prévu que pour la fin d'année 2020, des bons de commandes indépendants ont été établis, afin de garantir le stocks de bacs nécessaires à la maintenance du parc de bac.

Montant estimé du marché sur 4 ans	756 883.50 € HT
Commandes 2016 (6 bons de commandes)	499 032.00€ HT
Commandes 2017 (7 bons de commandes)	77 472.43€ HT
Commandes 2018 (6 bons de commandes)	31 989.50 € HT
Commandes 2019 (5 bons de commandes)	48 103.25 € HT
Commandes 2020 via marché (1 bon de commande)	34 355.00 € HT
Commandes 2020 entre 2 marchés (2 bons de commande)	25 238.08 € HT
Récapitulatif des commandes via le marché	690 952.18 € HT

Les nouveaux marchés de fourniture de bacs pour les secteurs Loire layon et SMITOM ont été signés en décembre 2021 et ont tous les 2 été attribués à l'entreprise SULO. Le détail de ce marché sera présenté dans le rapport annuel 2021.

5.4.1.a. Intervention sur le parc de bacs

	2017	2018 SMITOM	2019 SMITOM	2020 SMITOM	2018 Loire-Layon	2019 Loire-Layon	2020 Loire Layon
Dotation	5 445	1 673 Dont 1021 Sur terrain	1 949 Dont 956 Sur terrain	1 696 Dont 1247 sur terrain	284	260 Dont 23 sur terrain	218 Dont 107 sur le terrains
Réparation	941	1 348	923	670	2	1	12
Changement de volume	1 698	1 003	928	1 030	70	118	106
Echanges bacs HS		532	780	739	47	34	29
Retraits	376	363 Dont 124 sur terrain	354 Dont 88 sur terrain	474 Dont 115 sur terrain	98	105 Dont 30 sur terrain	43 Dont 24 sur le terrains
Total	8 460	4 919 Dont 4028 sur terrain	4 934 Dont 3675 sur terrain	4 609 Dont 3 801 sur terrains	501	518 Dont 206 sur terrain	408 Dont 278 sur terrain

Détails des interventions sur les bacs

→ SMITOM HISTORIQUE

Les dotations, échanges, retraits ou réparations des bacs sont effectués depuis le début des dotations des bacs, en régie sur la partie SMITOM historique.

Les réparations, qui concernent uniquement les casses de couvercle ont diminué en 2020 comme en 2019. 2018 avait été une année à part avec un taux de casse très élevé du fait du passage en collecte latérale. Le taux de casse des couvercles par rapport aux bacs attribués est de 1.25% en 2020 (1.76% en 2019) reste cependant toujours élevé et peut s'expliquer par plusieurs raisons : âge du parc de bacs, fragilité des nouveaux couvercles, mauvaise manipulation lors de la collecte

En revanche, les casses de bacs, entraînant un échange du conteneur, ont légèrement diminué en 2020 après une très forte hausse en 2019.

Les dotations sont elles aussi en diminution, et sont liées aux mouvements de population et nouvelle construction. Ces dotations comprennent également les remplacements de bacs tombés dans la trémie de la BOM lors de la collecte et pour lesquelles un échange est alors impossible. Ceci peut expliquer entre autre l'augmentation et fait partie de la demande de correction à effectuer par le prestataire.

D'une manière générale le nombre d'interventions terrains a augmenté de 3.5% par rapport à 2019. Parmi l'ensemble de ces interventions, 36% (4 609) concerne une maintenance de bac (46% en 2019). A noter que les bacs qui sont avalés par le camion de collecte ne sont pas comptabilisés en maintenance mais en dotation, ce qui peut expliquer la hausse significative des dotations terrains sur 2020.

Les coûts estimés de la maintenance (réparation + échange bacs cassés) sur le territoire du SMITOM sont les suivant (hors coûts véhicules) :

- Coût matériel : 24 463.94 €
- Coût personnel : 11 787.78 €

Les autres frais hors maintenance (nouvelle dotation, échange taille de bac...) sont estimés à 56 938 € de fourniture et 20 244€ de personnel.

→ LOIRE LAYON

Pour la partie Loire Layon, les interventions ont été réalisées jusqu'au 30 septembre 2019, par la société Brangeon Environnement puis en régie depuis.

La maintenance est beaucoup moins présente que sur le secteur historique du fait d'une meilleure solidité des bacs et de la préhension pointe diamant qui limite les problèmes de casses de bacs. Ainsi, la maintenance représente 12.9% des interventions (16.4% en 2019) contre 36% pour la partie historique.

Les coûts estimés de la maintenance (réparation + échange bacs cassés) sur le territoire du SMITOM sont les suivant (hors coûts véhicules) :

- Coût matériel : 2 661.26 €
- Coût personnel : 737.88 €

Les autres frais hors maintenance (nouvelle dotation, échange taille de bac) sont estimés à 11 651 € de fourniture et 4 980 € de personnel.

5.4.1.b. Taux de présentation des bacs

Grâce aux puces installées sur l'ensemble des bacs fournis depuis 2011 aux habitants du SMITOM, il est possible d'évaluer les **taux de présentation des bacs à la collecte par les usagers - Annexe 21 et 22 (bacs OM et bacs emballages)**.

→ Ordures Ménagères

En moyenne sur le territoire historique, 1 bac sur 2 n'est présenté que 21 fois ou moins (chiffres identiques depuis 2017), et 28% ne le sont que 1 fois sur 2 ou moins soit 13 fois (28% en 2019 et 26% en 2018).

Seul 7.1% des usagers présentent leur bac à chaque collecte (7.3% en 2019, 9% en 2018, 15% en 2017).

Pour le secteur Loire-Layon, le taux de présentation moyen est seulement de 11 levées sur l'année (idem en 2019). Cela s'explique par la mise en place de la redevance incitative depuis 2015, qui comprend un forfait fixe de 6 levées par semestre. Les usagers prennent donc les mesures nécessaires pour ne pas dépasser ce seuil.

% de bacs collectés 13 fois par an ou moins (soit une fois par mois ou moins)	140L OM	240L OM	360L OM	750L OM	Tout type de bac confondu
Secteur Loire Aubance	28%	19%	37%	27%	25%
Secteur Douessin	28%	21%	36%	28%	27%
Secteur Gennois	32%	24%	31%	27%	30%
Secteur Coteaux du Layon	34%	19%	38%	25%	30%
Secteur Loire Layon	73%	54%	55%	29%	70%

→ Emballages

Du fait de l'application de l'extension des consignes pour l'ensemble du territoire historique, le fonctionnement des bacs jaunes se rapprochent du fonctionnement des ordures ménagères. En effet, les usagers ont désormais autant d'emballages que d'ordures ménagères en volume voir plus. Ainsi 31% présentent leur bac jaune 1 fois sur 2 ou moins (idem en 2019 et 2018, 33% en 2017).

% de bacs collectés 13 fois par an ou moins (soit une fois par mois ou moins)	140L CS	240L CS	360L CS	Tout type de bac confondu
Secteur Loire Aubance	29%	18%	38%	25%
Secteur Douessin	35%	21%	39%	32%
Secteur Gennois	37%	26%	40%	34%
Secteur Coteaux du Layon	37%	20%	38%	31%

5.4.2. Fourniture de sacs translucides Jaunes

Sur le secteur de Loire Layon, la collecte des emballages se fait par l'intermédiaire de sacs jaunes translucides que les usagers peuvent aller chercher en mairie ou en déchèterie. Pour répondre à ce besoin, le SMITOM a lancé une consultation pour la fourniture de ces sacs en 2018. La Groupe Barbier a remporté cette consultation pour une durée de 1 an et pour un montant maximum de 41 790€ HT soit l'équivalent de 1 millions de sacs.

Groupe Barbier		Montant € HT
2018	BC1 400 000 sacs	16 716.00 € HT
	BC2 200 000 sacs	8 358.00 € HT
2019	BC3 400 000 sacs	16 716.00 € HT

A l'automne 2019, le SMITOM a relancé une consultation pour une durée de 18 mois. C'est le groupe PTL qui a remporté la consultation pour un montant de 54 420.00 € HT. Voici le détail des commandes effectuées via ce marché.

PTL		Montant € HT
2019	BC1 400 000 sacs	14 512.00 € HT
2020	BC2 400 000 sacs	14 512.00 € HT
2020	BC3 256 000 sacs	9 287.68 €
2020	BC4 128 000 sacs	4 643.84 €
TOTAL Marché		42 955.52 €

LA PERMETURE DOIT ETRE EFFECTUEE AU MINIMUM A 100mm DE LA GUEULE DU SAC

SMITOM Sud Saumurois **zer** TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET GASPIPAGE

Merci de trier vos emballages recyclables vidés et non imbriqués

Dans ce sac, uniquement les emballages à recycler

BOITES METALLIQUES

BOITES DE CONSERVE

BARQUETTES EN ALUMINIUM VIDÉES

CANOTTES

AÉROSOLS

BIDONS

BOITES ET SUREMBALLAGES EN CARTON

BRÛQUES, CARTONNETTES

BRÛQUES ALIMENTAIRES

BOULLETTES TRANSPARENTES

FLAONS OPAQUES

BOULLETTES EN PLASTIQUE

Ce sac est uniquement réservé à la collecte sélective, il est recyclable à 100%

TOUS LES PAPIERS ET LE VERRE
A déposer dans les points d'apport volontaire.
UN DOUTE, UNE QUESTION ?
 APPELEZ LE 02-41-59-61-73 ou sur notre site : www.smitom-sudsaumurois.com

NF CERTIFIÉ PAR L'AFNOR 09113
 SACS A DÉCHETS SOLIDITE VÉRIFIÉE
 OPACITE INFÉRIEURE A 40 %
 POUR COLLECTE SÉLECTIVE
 NF EN 13592
 660/800

CITEO

ORIGINE FRANCE GARANTIE

25 µm

Visuel sac translucide

5.5. Pré-collecte – apport volontaire

5.5.1. Optimisation du parc de colonne

En 2020, le SMITOM a souhaité travailler sur l'optimisation de son parc d'apport volontaire afin d'optimiser les tonnages et fournir un meilleur service aux usagers. Le but est de se rapprocher pour chaque commune des ratios recommandés par l'ADEME et CITEO à savoir une colonne pour 250 habitants que ce soit pour le verre ou pour le papier. Un stagiaire a ainsi rejoint l'équipe du SMITOM pour 2 semaines et a réalisé le travail suivant :

- Etat des lieux pour chaque commune du nombre de colonnes par flux
- Cartographie des emplacements afin de visualiser éventuellement des manques par secteur géographique
- Réalisation d'un courrier par commune en évoquant le nombre de colonnes manquante et la proposition de réfléchir à l'installation de nouvelles colonnes sur leur territoire.

Une 10ne de commune a ainsi sollicité le SMITOM pour réfléchir à leur parc de colonne et proposer des emplacements. Cette optimisation se fait maintenant un peu en continu afin d'offrir le meilleur service possible.

5.5.2. Collecte du Verre

La collecte des emballages en verre sur l'ensemble du SMITOM s'effectue en apport volontaire via des colonnes aériennes, semi-enterrées et enterrées de 3, 4 ou 5m³.



*En haut : Colonne aérienne « Temaco » / Colonne aérienne « Citec » / Colonne semi-enterrée « Plastic Omnium »
En bas : Colonne enterrée « CITEC » / Colonne Enterrée « Plastic Omnium »*

Le nombre de colonnes en place est relativement stable. Des ajustements sont cependant réalisés pour le positionnement des colonnes aériennes tout au long de l'année selon les contraintes rencontrées dans l'exploitation : route inondée, travaux, colonne enterrée HS...

Verre	CCRDF	CCG	CCLA	CCCL	Total SSS	CCLL
<i>Conteneurs aériens</i>	51	20	45	58	174	69
<i>Conteneurs enterrés / semi enterrés</i>	2	6	24	2	34	17
TOTAL	53	26	69	60	208	86
<i>Hab</i>	12 918	7 033	18 857	15 595	54 403	21 801
<i>Nb d'habitants par conteneur</i>	244	270	273	260	262	253

Nombre de conteneurs d'apport volontaire en place Verre en 2020

5.5.3. Collecte des Papiers

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le SMITOM a modifié la prestation de collecte des papiers en porte à porte pour passer en collecte en apport volontaire. Seule une collecte pour les gros producteurs et auprès des associations a été conservée depuis cette date.

Le déploiement de ces colonnes a eu lieu essentiellement fin 2016 mais continue depuis afin d'optimiser la collecte. Les colonnes papiers sont uniquement des colonnes de type TEMACO, identique aux colonnes à verre.

Papier	CCRDF	CCG	CCLA	CCCL	Total	CCLL
<i>Conteneurs aériens</i>	40	19	34	53	146	56
<i>Conteneurs enterrés/semi enterrés</i>	3	6	23	2	34	17
TOTAL	43	25	57	55	180	73
<i>Hab</i>	12 918	7 033	18 857	15 595	54 403	21 801
<i>Nombre d'habitants par conteneur</i>	300	281	331	284	302	299

Nombre de conteneurs d'apport volontaire Papier en 2020

5.5.4. Collecte des Ordures Ménagères et Emballages

Parallèlement aux changements de fin 2016, le SMITOM a décidé d'installer des colonnes enterrées avec contrôle d'accès pour la collecte des ordures ménagères et des emballages. Cette mise en place permet de répondre à plusieurs problématiques :

- Problème de place chez l'utilisateur pour stocker les bacs,
- Problème de présentation du bac le jour de collecte pour les résidences secondaires accentué par le passage en collecte une fois par quinzaine pour ce flux
- Problème de collecte en préhension latérale (rue trop étroite, pas de possibilité de préhension des bacs...)
- Eventuels besoins occasionnels pour des surplus de déchets liés à des événements familiaux.
- Souhait de lotisseurs ou des communes de ne pas avoir de bacs roulants et de collecte porte à porte

→ SMITOM Historique avec obligatoirement un couplage OM et Emballages :

OM/EMB	<i>CCRDF</i>	<i>CCG</i>	<i>CCLA</i>	<i>CCCL</i>	Total	<i>CCLL</i>
<i>Colonne enterré OM</i>	3	6	11	7	27	17
<i>Colonne semi-enterrée OM</i>	0	0	0	0	0	5
<i>Colonne aérienne OM</i>	0	0	4	2	6	6
<i>Colonnes enterrée EMB</i>	4	6	11	7	28	17
<i>Colonne semi-enterrées EMB</i>	0	0	0	0	0	4
<i>Colonne aérienne EMB</i>	0	0	4	2	6	6

Récapitulatif des Points d'apport volontaire OM/Emballages

5.5.5. Maintenance des conteneurs d'apport volontaire

La maintenance préventive et curative des conteneurs d'apport volontaire aériens et enterrés est effectuée en interne par un agent du SMITOM au quotidien selon les pannes. En 2020, aucun opercule n'a été remplacé. 37 batteries ont été changées sur les points d'apport volontaire. Sur ce point, le SMITOM a fait le choix de partir sur des batteries rechargeables avec le fournisseur SULO. Le résultat est satisfaisant au niveau de la durée de vie et devrait permettre moins de changement de batterie de manière aléatoire mais plutôt par cycle.

Le coût des batteries commandées en 2020 est de :

- 3 770€ HT pour ESE
- 1 460€ HT pour SULO

L'ensemble des colonnes OM et Emballages a été lavé (intérieur et extérieur) par la société Véolia, avec une unité mobile de lavage, spécialisée dans ces prestations. En 2020, lors de l'opération de lavage, 136 colonnes enterrées et 16 aériennes ont été lavées, pour un montant de 13 752€ HT.

Cette opération de lavage a permis d'identifier des maintenances à réaliser au niveau des palissades de sécurité, câbles, poulies... Le montant de cette maintenance s'élève à 10 968 € HT

Parallèlement à ces lavages par la société Véolia, l'ensemble des colonnes est lavé en régie une fois dans l'année par un agent du SMITOM. C'est aussi l'occasion de changer les autocollants souvent abimés par les UV ou les intempéries.

5.5.6. Aspects contractuels et financiers

Un appel d'offre a été lancé en 2016 pour renouveler le marché de fourniture de colonnes avec 2 lots : 1 pour les colonnes enterrées, et 1 pour les colonnes aériennes. Les résultats de cette consultation sont les suivants :

- Lot 1 colonnes enterrées: CITEC ENVIRONNEMENT pour un montant de 2 116 934,67 € HT
- Lot 2 colonnes aériennes : TEMACO pour un montant de 692 909,00€ HT

Ce marché est commun au territoire du SMITOM et celui de Loire-Layon et prend fin le 21/08/2020.

Les tableaux ci-dessous résument les montants des commandes. A noter que les années 2016 et 2017 correspondent aux commandes uniquement du SMITOM et pour 2018 SMITOM + Loire Layon (fourniture et installation)

Montant estimé du marché CITEC/ESE sur 4 ans	2 540 321.50 €	Nombre de colonnes installées			
		OM	EMB	PAP	VERRE
<i>Facturé en 2016 (sans Loire Layon)</i>	519 728.72 € TTC	9	9	1	16
<i>Facturé en 2017 (sans Loire Layon)</i>	310 946.40 € TTC	7	7	7	7
<i>Facturé en 2018</i>	165 082.19 € TTC	5	5	2	1
<i>Facturé en 2019</i>	186 278.16 € TTC	3	3	3	3
<i>Facturé en 2020</i>	38 186.98 € TTC	1	1	1	1
<i>Récapitulatif des commandes</i>	1 182 035.47 € TTC	24	24	13	27

Montant estimé du marché TEMACO/SULO sur 4 ans	831 490.80€	Nombre de colonnes installées			
		OM	EMB	PAP	VERRE
<i>Facturé en 2016 (sans Loire Layon)</i>	344 004.00 € TTC			50	40
<i>Facturé en 2017 (sans Loire Layon)</i>	45 367.64 € TTC			14	15
<i>Facturé en 2018</i>	146 100.08 € TTC			4	6
<i>Facturé en 2019</i>	77 560.52 € TTC				23
<i>Facturé en 2020</i>	34 938.01 € TTC	4			10
<i>Récapitulatif des commandes</i>	613 302.24 € TTC	4		91	61

Il y a également des coûts de communication et de transmission de données qui sont facturés chaque année par les prestataires pour que les informations provenant des colonnes ordures ménagères et emballages remontent dans les logiciels métiers pour les suivis et facturations.

Communication	2018	2019	2020
CITEC	8 908.49 €	10 833.08 €	7 020.32€ (pour 8 mois – pas de facturation hors marché)
TEMACO	11 286.00 €	11 577.60 €	Pas de facturation

5.5.7. Installation de points d'apports volontaire : Contribution des communes ou lotisseurs

Débutée fin 2016, pour venir compléter la prestation de collecte en porte à porte, l'installation de point d'apport volontaire enterrés ou semi enterrés a été encadré par une délibération en date du 26 octobre 2017

Ainsi, les communes, communauté de communes, bailleurs sociaux... souhaitant bénéficier de point d'apport volontaire doivent obtenir l'accord du SMITOM. Si ce dernier accepte suite à une étude technique et financière, la répartition des charges est ainsi définie : fourniture et transport à la charge du SMITOM, génie civil à la charge du demandeur. Certains accords spécifiques peuvent être trouvés selon les localisations.

Dans chaque cas, une simulation financière et une convention d'occupation des sols est validée par le demandeur et permet d'acter l'engagement de chaque partie. Un exemple de convention est inséré en **Annexe 23**.

Année d'installation	Lieu	Demandeur	Coût Global du projet	Coût pris en charge par la SMITOM	Coût pris en charge par le demandeur
2017	Brissac-Quincé, Brissac Loire Aubance	Maine et Loire Habitat	20 432.41 € HT	13 935.80 € HT	6 496.61 € HT
2017	Juigné-sur-Loire, Les Garennes sur Loire	Maine et Loire Habitat	19143.23 € HT	12 252.40 € HT	6 891.83 € HT
2017	Champ sur Layon, Bellevigne en Layon	Commune	19 779.80 € HT	13 165.22 € HT	6 314.58 € HT
2018	Chavagnes les eaux, Terranjou	Commune	30 051.48 € HT	21 485.38 € HT	8 566.10 € HT
2018	Chalonnnes – Place du Piloni, Place Anciens Algérie, Rue des Moines	Commune	82 268.95 €	0 €	82 268.95 €
2019	Chalonnnes – Rue Félix Faure	Commune	34 151.44 € HT	2 637.55 € HT	31 513.89 € HT
2019	St Jean des Mauvrets, Les Garennes sur Loire	Commune	17 230.92 € HT	3 838.75 € HT	13 392.17 € HT
2019	Vauchrézien – Salle des Sports, Brissac Loire Aubance	Commune	32 897.24 € HT	25 822.44 € HT	7 074.83 € HT
2019	Vauchrézien – Clos de Bel Air, Brissac Loire Aubance	Commune	20 395.54 € HT	13 497.00 € HT	6 898.54 € HT
2020	Aucune installation avec participation				

Tableau récapitulatif des différents projets au niveau financier

5.5.8. Mise à disposition de bacs pour les manifestations

Lors de manifestations ponctuelles dans les communes du territoire afin de faciliter la logistique déchets lors de l'évènement et la collecte par le prestataire, des bacs sont proposés pour le stockage des déchets. Une convention de mise à disposition est alors établie (**Annexe 15**). Pour 2020, la crise sanitaire a eu pour conséquence l'annulation de presque tous les événements du secteur.

Bilan Pré-collecte

- Pour la partie porte à porte, 2020 a été une année de continuité par rapport à 2019, tant au niveau des dotations que de la gestion administrative. Cette dernière est toujours une part importante de l'activité du SMITOM de par le taux de casse très élevé des bacs.
- Pour la partie apport volontaire, 2020 a vu peu de changement au niveau du nombre de colonnes en place. En revanche la maintenance a été faite en continue sur l'année sans perturbation liée au COVID. 1 ETP est consacré à la maintenance et l'installation des PAV.
- La gestion des bacs en PAP est une activité à part entière avec les réparations, les échanges et dotations de bacs. 0.7 ETP est consacré à ces opérations.

6. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

6.1. Aspects techniques

6.1.1. La collecte

6.1.1.a. Fréquence de collecte et tonnage

Depuis le 01/01/2017, la totalité des communes sur le territoire du SMITOM est collectée une fois par quinzaine. Certains professionnels et collectivités sont collectés 1 fois par semaine (métier de bouche, métiers d'activités de soins...). La collecte de certains campings est réalisée 2 fois/semaine pendant la période estivale (du 14/07 au 15/08). La communauté de communes Loire-Layon est également en collecte quinzaine pour les ordures ménagères. Les tonnages sont beaucoup plus bas que sur le territoire SMITOM du fait de la redevance incitative en place sur ces communes.

La collecte pour les PAV s'effectue en fonction des taux de remplissage et pour les plus utilisés 1 fois par semaine.

	1999	2009	2010	2018 SMITOM	2018 Loire Layon	2019 SMITOM	2019 Loire Layon	2020 SMITOM	2020 Loire Layon
Régie SMITOM		6429	6360						
Prestataire PAP		3436	3456	7975	2380	7825	2269	7 878	2333
Prestataire PAV				103	116	158	140	159	167
Tonnages réceptionnés	13177	9865	9817	8078	2496	7983	2409	8037	2500
divers (Doué, ATD)		71	64	135		114		119	
Tonnages totaux hors refus		9936	9881	8213	2496	8097	2409	8156	2500
refus de tri		193	177	482		332		385	

Tonnages TOTAUX	13177	10 128	10 057	8 695	2496	8597	2409	8541	
Population TOTALE	47725	49 533	50 076	54 087	21741	54249	21846	54403	21801

Production en kg/hab/an	276.10	204.48	200.84	160.75	114.81	149.22	110.27	149.92	114.67
variation n/n-1 en %		-4.72 %	-1.78 %	+0.8%	+0.2%	-7.17%	-3.95%	+0.47 %	+4%
variation cumulée n/1999		-25.94 %	-27.26 %	-41.2%					

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des tonnages OM réceptionnés au fil des années. Il faut prendre en compte notamment les changements de territoire de 2017 afin d'analyser au mieux ces résultats. Au 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes du Vihiersois Haut Layon a quitté le SMITOM.

(1) Moyenne de la population sur l'année car Ingrandes sur Loire a quitté le territoire le 30/06/2017

Les tonnages d'ordures ménagères sont repartis légèrement à la hausse en 2020. Le COVID explique en partie cette hausse du fait des usagers en télétravail à leur domicile ou en arrêt et qui ont donc globalement plus produits à domicile. Les tonnages globaux de chaque flux suivent cette tendance.

Pour le détail par commune, voir **Annexe 24 : Tonnages collectés par commune en 2020**

6.1.1.b. Tonnage réceptionné au quai de transfert

Le tonnage collecté en prestation sur le territoire du SMITOM est dirigé vers le site de transfert de Doué-la-Fontaine. En 2020 : 8 156 tonnes d'ordures ménagères ont été réceptionnées sur le quai de transfert (8 097 T en 2019 / 8 472T en 2018 / 8 591T en 2017).

6.1.1.c. Collecte Latérale

La collecte latérale a été mise en place au cours de l'année 2018. Toutes les informations techniques concernant cette mise en place sont à retrouver dans le rapport annuel 2018.

6.1.1.d. Les déchets des producteurs autres que les ménages

Ils peuvent être collectés simultanément avec les ordures ménagères et la collecte sélective des emballages des ménages quand ce sont des déchets assimilables aux déchets ménagers.

6.1.1.e. Déchets en provenance des terrains de camping

Une participation est demandée aux campings pour l'utilisation des services « collecte et traitement des ordures ménagères » pour les communautés de communes de Doué la Fontaine et Loire Aubance
Les campings, sur demande sont collectés 2 fois par semaines en ordures ménagères entre la semaine 29 et 33.

6.1.2. Le centre de transfert des déchets ménagers

La gestion du quai de transfert est effectuée par la régie du SMITOM avec un adjoint technique à mi-temps depuis le 1^{er} juin 2015 et un agent pour remplacement, encadrés par l'agent de maîtrise. L'agent du quai de transfert effectue 50 % de son temps sur le transfert des OM, et 50 % sur les recyclables (25 % sur le transfert des emballages – 12.5% sur les papiers et 12.5 % sur le verre.)

Tonnage transporté par VEOLIA DUFEU : 5310,4 T puis 2830 T par Performance Environnement suite au renouvellement du marché transport du SIVERT soit 8 141.10 T. pour 2020 (8053.94 T. en 2019 / 8430.84 T. en 2018 / 8517.06 T. en 2017).

Tonnage réceptionné au SIVERT : 8118.6 T. (8084.02 T. en 2019 / 8434.40 T. en 2018 / 8514.26 T. en 2017)

335 rotations ont été effectuées entre Doué-la-Fontaine et Lasse. (2019 : 328 / 2018 : 349 / 2017 : 346 rotations).

Aspect réglementaire :

L'exploitation du centre de transfert est règlementée selon le régime des installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Le centre de transfert est exploité sous couvert de l'arrêté préfectoral d'autorisation D3-204-n°753 d'Octobre 2004.

En raison de l'évolution de la nomenclature des installations classées, l'établissement est visé par la rubrique 2718, l'arrêté d'autorisation a été actualisé et modifié par l'arrêté modificatif DIDD-2012n°190 du 25 mai 2012.

Dans ce cadre réglementaire, le suivi des interventions du site est présent en **Annexe 25 - Registre des vérifications des installations du centre de transfert**

De même, un suivi des effluents rejetés dans le milieu naturel est demandé et référencé en **Annexe 26 – Suivi analyse quai de transfert**

6.1.3. Le traitement des ordures ménagères

6.1.3.a. Destinations des ordures ménagères

Les ordures ménagères du territoire, transportées dans des semi-remorques à fond mouvant ont été valorisées énergétiquement par le SIVERT de l'Est Anjou dans l'usine d'incinération de Lasse et une partie en CET de Classe II.

	Tonnage envoyé en C.E.T.	Tonnage envoyé en valorisation énergétique à Lasse
2009	643.68 (6.44 %)	9350.28 (93.56 %)
2010	62.06 (0.62 %)	9 991.45 (99.38 %)
2011		10 024.22 (100 %)
2012	104.56 (1.07 %)	9 629.60 (98.93 %)
2013		9682.80 (100 %)
2014	113.02 (1.16 %)	9636.12 (98.84 %)
2015		9568.42 (100 %)
2016		9252.36 (100 %)
2017	97.42 (1.14%)	8416.84 (98.86%)
2018		8434.40 (100 %)
2019	177 (2.15%)	7907.02 (97.85%)
2020		8141.10 (100 %)

Destinations des ordures ménagères

	Totalité du SIVERT								Pour le SMITOM							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Electricité produite (en MWh)	59665	67430	45086	67961	68816	71021	70617		6482	6938	4849	6543	5859	6245	6549	5787
Acier extrait des mâchefers (en T)	2237	2361	2227	2300	2104	2314	2207	2236	211	210	239	221	179	203	205	207
Aluminium extrait des mâchefers (en T)	106	170	134	114	177	84	124	128	10	15	14	11	15	7	11	12

Les **Ordures ménagères du secteur Loire Layon** sont traitées sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) située au Louroux Béconnais. En 2020, **2498.38T** ont été traités sur ce site (**2 409T** en 2019, 2496T. en 2018).

6.1.3.b. Arrêts techniques programmés de l'UVE

Les interventions suivantes ont été programmées sur cette unité de traitement.

Pendant ces arrêts techniques, 220 Tonnes d'encombrants en provenance des déchèteries du SMITOM ont été détournés vers le CET de classe II BOUYER LEROUX.

- Dates et principaux travaux effectués : 19 septembre au 10 Octobre 2020

Chaudière :

Renouvellement de plat (240 m linéaire)
Maintenance préventive premier parcours
Contrôle faisceau évaporateur
Contrôle surchauffeur HT et BT

Four :

Renouvellement des barreaux de la piste 3
Contrôle piste 1 et 2
Refection du nez de voute
Reprise de réfractaire

Traitement des fumées :

Remplacement des 960 manches du filtre à manches
Nettoyage Denox catalytique
Contrôle de la cheminée

Groupe Turbo Alternateur :

Endoscopie turbine
Entretien préventif alternateur

Et divers travaux maintenance et entretien

- Performance énergétique en 2020 : 74,03%
- % de déchets valorisés à l'UVE en 2020 : 96%

➔ Radioactivité en 2020 :

Une détection de radioactivité a été observée sur le centre de transfert le 10 mars 2020 sur une BOM d'ordures ménagères. Après isolement et intervention de la société Radioprotection expertises P. TRANCHANT le 13 mars 2020, un sac de déchets présentant de l'iode 131 a été écarté et isolé. Conformément aux préconisations du rapport de Radioprotection, ces déchets ont été isolés jusqu'au 14/05/2020 et éliminés en déchet classique après confirmation de la décroissance radioactive par un passage devant les portiques de radioactivité du site.

Coût de l'intervention 1 213.00 € HT.

Annexe 27 – Rapport de radioprotection du 17/03/2020

6.1.3.c. Décharge « des pêcheries »

Dans le cadre de la réhabilitation du centre d'Enfouissement Technique de Classe II de Montfort, propriété du SMITOM, qui a accueilli les refus de compostage jusqu'au 21 août 2002, le bilan décennal de la post-exploitation du site sur la période 2003-2012, l'actualisation des garanties financières et le dossier de servitudes publiques a été envoyé à la DREAL en 2013.

Les travaux de finalisation de remise en état du site débutés le 4 novembre 2014, reprofilage du site, ainsi que l'apport de terre végétale par la société JUSTEAU, le volet paysager, par la société TISSEROND et la clôture par la société CLOTURE DU VAL DE LOIRE ont été finalisés en 2015.

Une visite de l'installation par la DREAL a été réalisée le 14 janvier 2016. L'arrêté de cessation d'activité et le suivi post exploitation ont été validés au 1^{er} avril 2016.

L'arrêté 2016-334 établissant les servitudes d'utilité publique a été établi le 26 juillet 2016.

Le suivi post exploitation a été conventionné avec la société GEOSCOP pour un montant 5609 € HT pour l'année 2020 (3998 € TTC en 2019). Un bilan quinquennale poste exploitation a été réalisé conformément à l'arrêté en reprenant le suivi de l'installation de 2013 à 2020.

Pour l'entretien du site, une intervention de fauchage a été réalisée le 05/10/2020 par la société TISSEROND pour un montant de 1050 € HT (1010 € HT en 2019). Un contrôle mensuel du site est réalisé en interne (état de la clôture périphérique, absence d'intrusions ou de dépôts sauvages,).

Annexe 28- CET Pêcheries - Rapport suivi post-exploitation - année 2020

Annexe 29 - Décharge des pêcheries - Bilan quinquennal 2013-2020_v3-1

Les analyses au niveau des piézomètres sont faites tous les semestres et ne révèlent aucune pollution

Annexe 30 – Suivi des analyses piézométriques – CET des Pêcheries

Sinistre lapins de garennes

Une campagne a été réalisée fin 2016 du 03/11/2016 au 28/12/2016 avec 12 reprises de lapins et le constat que 80% des garennes furetéées sont inhabitées

Il y a eu deux interventions sur le centre des Pêcheries en janvier et février 2017. 18 janvier, reprise de 9 lapins et 8 février reprise de 7 lapins. Aucune intervention n'a été réalisée en 2018, 2019 et 2020

6.2. Aspects contractuels

6.2.1. La collecte en porte à porte

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le marché de collecte en porte à porte des ordures ménagères sur la partie SMITOM est géré par la société BRANGEON Environnement (49 620 – La Pommeraye) et ce pour une durée de 5 ans reconductible 2 fois 1 an. La facturation du marché signé (OM) est divisée en 2 parties (montant HT) :

- Du 01/01/2017 au 31/12/2017 : collecte en benne traditionnelle pour un montant annuel 518 850€ en part fixe + 14.15€ la tonne en part variable
- Du 01/01/2018 au 31/12/2022 : collecte en benne à préhension latérale pour un montant annuel de 427 350€ en part fixe + 11.65€ la tonne en part variable

Depuis le 1^{er} juin 2018, est appliquée une moins-value sur le prix de la collecte suite à l'installation des PAV pour la collecte des OM et donc une diminution du nombre de bacs à collecter. Cette moins-value représente 12 833.03€ pour le secteur Loire Layon Aubance. Il n'y a pas de moins-value actuellement sur la partie Saumur Val de Loire car il y a toujours l'utilisation de la mini-BOM sur ce secteur.

Sur le territoire Loire-Layon, le marché de collecte est également attribué à la société Brangeon Environnement, pour une durée similaire à celui du SMITOM (5 ans + 1+1). Le montant du marché estimé à 2 396 510€ pour 7 ans (OM et Emballages compris) avec mise en place de bac pour les emballages et mise en place des extensions de consignes de tri (tranche conditionnelle). Pour les ordures ménagères et selon ce scénario, les coûts se décomposent ainsi :

- **Avant la conteneurisation des emballages :**
 - Part fixe : 155 100,00€
 - Part variable : 13,60€ la tonne

- **A partir de la conteneurisation des emballages avec Benne bi-compartmentée :**

- Part fixe : 124 700,00€
- Part variable : 13,60€ la tonne

6.2.2. La collecte en apport volontaire

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le marché de collecte en apport volontaire des ordures ménagères est géré par la société VEOLIA GRANDJOUAN (49 130 – Les Ponts de Cé). Le marché est commun pour le secteur SMITOM et le secteur Loire Layon. Il y a cependant une ligne de facturation différente entre les 2 territoires. Ainsi le coût à la tonne sur le SMITOM est de 37.40€/T et sur le secteur Loire Layon de 93.81€/T la tonne. (Prix 2016 hors révision mensuelle)

6.2.3. Le transfert des ordures ménagères

Le transport des semi-remorques est assuré par la société Véolia (anciennement Dufeu) de Lasse, dont le marché est géré par le SIVERT (Syndicat de valorisation énergétique) auquel adhère le SMITOM. Un contrat liait Véolia et le SIVERT de septembre 2014 à septembre 2017 pour 3 ans renouvelable 2 fois 1, soit jusqu'en Septembre 2019 ; par avenant il a été renouvelé jusqu'en Septembre 2020.

6.3. Aspects financiers

6.3.1. La collecte en Porte à porte

Le montant total des dépenses de la collecte des ordures ménagères en porte à porte pour la partie SMITOM en 2020 est présenté ci-dessous. La différence notable entre 2017 et 2018 est due à la mise en œuvre la tranche conditionnelle 1 du marché comme expliqué ci-dessus.

SMITOM	Tonnage OM	Coût OM HT	COÛT A LA TONNE
Prévisions marché 2017	9 173 T	648 657.95 €	70.71 €/T
Réel 2017	8 140 T	648 040.24 €	79.61€/T
Prévisions marché 2018	9 173 T	534 215.45 €	58.24 €/T
Réel 2018	7 975 T	550 548.63 €	69.03 €/T
<i>Variation n-1</i>	-2.8%	-15%	-13.3%
Prévisions marché 2019	9 173 T	534 215.45 €	58.24 €/T
Réel 2019	7 825 T	541 210.99 €	69.16 €/T
<i>Variation n-1</i>	-1.9%	-1.7%	+0.2%
Prévisions marché 2020	9 173 T	534 215.45 €	58.24 €/T
Réel 2020	7 878 T	544 352.06 €	69.09 €/T
<i>Variation n-1</i>	+0.8%	-0.6%	-0.1%

Evolution des tonnages et montant des prestations de collecte OM SMITOM

Le coût à la tonne est constant depuis 3 ans mais est assez élevé par rapport au prévisionnel (+18%). L'application des révisions prévues au marché peut expliquer en grande partie cette augmentation. En effet, ces révisions représentent 15% du coût OM HT.

Pour le secteur Loire Layon, les coûts sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Loire Layon	Tonnage OM	Coût OM HT	COÛT A LA TONNE
Prévisions marché 2018	3 018 T		
Réel 2018	2 380 T	199 665.56 €	83.89 €/T
Prévisions marché 2019	3 018 T		
Réel 2019	2 269 T	200 497.41 €	88.36 €/T
Variation	-4.7%	+0.4%	+5.3%
Prévisions marché 2020	3 018 T		
Réel 2020	2 333 T	201 937.14 €	86.56 €/T
Variation n-1	+2.8%	+0.7%	-2.0%

Evolution des tonnages et montant des prestations de collecte OM Loire Layon

L'impact des révisions est légèrement moindre car celles-ci représentent 7.5% du coût total. Le coût à la tonne est même à -2% sur ce secteur par rapport à 2019.

6.3.2. La collecte en Apport Volontaire

Le montant total des dépenses de la collecte des ordures ménagères en Apport Volontaire pour les parties SMITOM et Loire Layon en 2020 est présenté ci-dessous.

	SMITOM		Loire Layon	
	Tonnage OM	Coût OM HT	Tonnage	Coût OM HT
Prévisions par an	854 T	29 377.60 €	80 T	7 504.80€
Réel 2017	23 T	758.59 €	108 T	11 438.44 €
Réel 2018	103 T	4 003.04 €	113 T	11 505.55 €
Réel 2019	158 T	6 183.83 €	140 T	14 140.80 €
Réel 2020	159 T	6 249.70 €	167 T	16 873.34 €

Evolution des tonnages et montant des prestations de collecte AV

Il faut noter que pour le SMITOM, le tonnage avait été largement surévalué et à l'inverse pour Loire Layon il avait été sous-estimé.

Pour le SMITOM, cela résulte de l'inconnu sur l'utilisation des PAV au moment de l'installation puisque les colonnes étaient essentiellement de « délestage » (en cas de surplus pour les usagers). Au final, ces derniers utilisent peu ces colonnes (159T pour 54403 habitants soit 3 kg/hab). Celles qui ont une utilisation optimisée sont celles où les usagers n'ont pas de collecte en porte à porte et utilisent forcément l'apport volontaire.

Pour le Loire Layon, l'augmentation des tonnages est liée notamment au souhait de la commune de Chalonnes-sur-Loire de supprimer la collecte en porte à porte dans son secteur cœur de ville, et qui a installé 5 colonnes supplémentaires entre 2018 et 2019.

6.3.3. Le transfert et le traitement des ordures ménagères pour le SMITOM historique

Chaque rotation, 335 en 2020 (328 en 2019, 349 en 2018, 346 en 2017) a un coût de 220.00 € HT (289.45 € en 2019, 288.52 € HT en 2018, 277.79 € HT en 2017) à compter de juillet 2020 à la suite du nouveau marché transport validé entre le SIVERT et Performance Environnement. Le montant global du transport pour 2020 est de 88 486.20 € (91 211.08€ HT en 2019, 98 762.08€ HT en 2018, 96 313.70 € HT en 2017). Une péréquation est reversée au SMITOM au niveau du territoire du SIVERT, la contrepartie financière pour les OM en 2020 est de 15 108.19 € (23 769.61 € en 2019, 29 830.08 € en 2018, 29 744.13 € en 2017- 33 687.72 € pour la partie SMITOM historique et 16 521.96 € pour la partie régie en 2016 - contre 37 060.68 € en 2015). La péréquation dépend du taux de remplissage des semis et varie de 11 à 12 €/T.

La valorisation énergétique est facturée à 65.97 € HT + 3.00 € HT de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes – instaurée en 2008 par l'Etat) - (65.57 € HT en 2019 + 3.00 € HT en 2019 / 63.71 € HT + 3.01 € HT en 2018 / 63.19 € HT + 3 € HT en 2017).

6.3.4. Le transfert et le traitement des ordures ménagères pour le secteur Loire-Layon

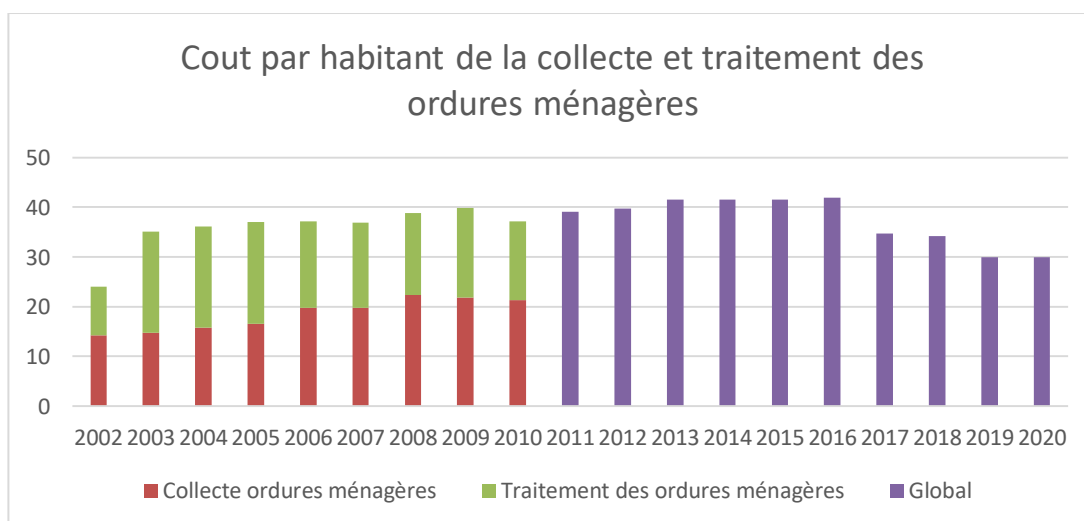
Pour le secteur Loire Layon, les ordures ménagères sont enfouies à l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) du Sycotom Loire Béconnais située au Louroux Béconnais. Ce site a réceptionné en 2020 4 057 tonnes (3 992T en 2019) dont 2 498.35T (2 409.30 T en 2019) provenant du secteur Loire Layon.

L'ISDND a produit en 2020 7 854 m³ de lixiviats (4 218 en 2019) qui une fois traités par la station présente sur site ont été rejetés dans le milieu naturel. Le stockage de déchets produits également du biogaz qui est récupéré via un réseau de collecte puis brûlé par une torchère. En 2020, 870 802 Nm³ (679 240 Nm³ en 2019).

L'enfouissement est facturé 79€/t + 42€/t de TGAP soit 121.00€/T en 2020. (72€/t + 41€/t de TGAP pour 2019 soit 113€/t).

6.3.5. Récapitulatif des coûts de collecte et traitement des ordures ménagères

La participation collecte et traitement pour l'année 2020 est de 30€ par habitant. (30 € 2019 - 34.15€ en 2018)



Bilan :

L'année 2020 a été dans la continuité des années précédentes.

Au global, porte à porte et apport volontaire, le tonnage d'ordures ménagères a très légèrement augmenté. Les économies liées à la collecte tous les 15 jours et la robotisation ont permis de maîtriser l'enveloppe financière liée à la collecte et traitement des ordures ménagères mais les révisions mensuelles des marchés, liées notamment à l'indice carburant ont un gros impact (+15%) sur la facture finale.

7. LES DECHETS RECYCLABLES

7.1. Aspects techniques

7.1.1. La collecte

7.1.1.a. Fonctionnement

Les emballages légers du SMITOM sont collectés de 2 manières :

- En porte à porte, une fois par quinzaine dans le cadre d'une prestation de service.
- En apport volontaire, avec une fréquence de vidage adaptée aux apports.

Les papiers et le verre sont eux collectés en apport volontaire et à une fréquence propre à chaque colonne selon sa fréquentation. Les visuels des autocollants ci-dessous indiquent les consignes de tri en place sur la partie historique du SMITOM.

EN VRAC DANS LE BAC, VIDÉS ET NON-IMBRIQUÉS !

BAC RÉSERVÉ AUX EMBALLAGES RECYCLABLES

A partir du 1er Janvier 2017

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

CARTONS ET BRIQUES ALIMENTAIRES

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

À NE PAS DÉPOSER AVEC LES PAPIERS :

- Verre
- Papiers
- Ordures ménagères

SMITOM DÉMÉNAGEMENT - EMMÉNAGEMENT
Sud Saumurois BAC NON-COLLECTÉ OU DÉTÉRIORÉ - DOUTE SUR LE TRI
CONTACTEZ-NOUS AU 02 41 59 61 73

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET
GASPILLAGE
ECO-EMBALLAGES

TOUS LES PAPIERS SE TRIENT ET SE RECYCLENT

PAPIERS À DÉPOSER EN VRAC

PUBLICITÉS - PROSPECTUS

JOURNAUX - MAGAZINES

COURRIERS - LETTRES

ENVELOPPES - PAPIERS

LIVRES - CAHIERS

CATALOGUES - ANNUAIRES

Il est inutile de froisser, déchirer les papiers et d'oter les agrafes, trombones, etc. qui seront retirés lors du recyclage.

À NE PAS DÉPOSER AVEC LES PAPIERS :

- Papiers avec agrafes ou trombones
- Ordures ménagères

Un doute sur le tri ? Contactez le SMITOM au 02 41 59 61 73

SMITOM Sud Saumurois

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET
GASPILLAGE
ECO-EMBALLAGES

CITEO



Pour le territoire Loire-Layon, la collecte des sacs d’emballages s’effectue en majorité 1 semaine sur 2, excepté dans les bourgs où la collecte se fait toutes les semaines. Le territoire n’est pas en extension de consignes de tri. Les consignes sont par contre identiques sur le verre et papier. Voici les consignes de tri Emballages sur ce secteur :



SMITOM DÉMÉNAGEMENT - EMMÉNAGEMENT
 Sud Saumurois BAC NON-COLLECTÉ OU DÉTÉRIORÉ - DOUTE SUR LE TRI
 CONTACTEZ-NOUS AU 02 41 59 61 73

ECO EMBALLAGES

7.1.1.b. Bilan des collectes

Le tableau ci-contre reprend les tonnages annuels collectés pour les trois flux :

	SMITOM			CCLL		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Population totale desservie	54087	54249	54403	21741	21846	21801
Emballages légers collectés en PAP+AV						
Prestataire	1 913 T	1 975 T	2 084 T	564 T	594T	622T
Ratio (kg/hab/an)	35,37 kg/hab	36.40 Kg/hab	38.31 Kg/hab	25,93 kg/hab	27.19 Kg/hab	28.53 Kg/hab
Variation n-1	+12.5%	+2.9%	+5.2%		+4.9%	+4.9%

Papier collecté en PAP/AV/Asso	Tonnage	1 403 T	1 298 T	1 302 T	526 T	510 T	503 T
	Ratio (kg/hab/an)	25,94 kg/hab	23,93 Kg/hab	23,93 Kg/hab	24,18 kg/hab	23,35 Kg/hab	23,07 Kg/hab
<i>Variation n-1</i>		+10.7%	-6.4%	-	+2.9%	-3.0%	-1.2%
Verre collecté en PAV+apport sur quai+décheterei	AV	2 981 T	3 060 T	3 054 T	1 065 T	1071 T	1133 T
	Ratio (kg/hab/an)	55 kg/hab	56,41 kg/hab	56,14 kg/hab	49 kg/hab	49 kg/hab	52 kg/hab
<i>Variation n-1</i>		+44.9%	+2.7%	-0.5%	+0.01%	+0.5%	+6.1%
TOTAL	Tonnage	6 297 T	6 352 T	6 440 T	2 155 T	2 175 T	2158 T
	Ratio (kg/hab/an)	116 kg/hab	117 kg/hab	118 kg/hab	99 kg/hab	100 Kg/hab	99 kg/hab
<i>Variation</i>		+19%	+0.9%	+0.8%	+0.3%	+0.9%	-0.01%

Evolution des tonnages et ratios de la collecte sélective

→ SMITOM historique

Pour les emballages, la hausse observée depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2017 se confirme encore. Les usagers tri plus de sortent d'emballages grâce aux extensions mais augmentent aussi le tri de leur emballages « classiques » : bouteilles plastiques, cardonnets, briques alimentaires... Cette hausse confirme la meilleure compréhension des extensions de consignes de tri par les usagers.

Les tonnages de papier collectés sont constants par rapport à 2019, qui avait vu une baisse des tonnages après une dizaine d'années de hausse. Ceci peut être expliqué par les différentes actions de prévention menées à échelle locale, départementale et nationale mais également à la dématérialisation de plus en plus présente.

Malgré tout, les opérations de collecte papier via les associations/écoles en partenariat avec le SMITOM continuent d'avoir du succès, et ce malgré la période de pandémie et le contexte particulier pour assurer ces collectes.

En effet, dans le cadre de l'optimisation de la collecte des papiers et après l'étude menée en 2015, le SMITOM avait lancé fin 2015 un service à destination des associations de son territoire. Ce service leur permet de réaliser des opérations ponctuelles de collecte de papier, en partenariat avec le SMITOM. Ces collectes font l'objet d'une convention avec le SMITOM comprenant la fourniture de bacs, d'outils de communication, et du versement d'une contrepartie financière à hauteur de 80€/T de papier collecté. Depuis le 1^{er} juillet 2020, le SMITOM a été obligé de revoir son tarif de compensation financière car le coût du rachat de son papier par le recycleur a été divisé par 2. Ainsi depuis cette date, la compensation a été ramenée à 40€ par tonne.

Les associations pouvaient réaliser jusqu'à 3 opérations par an avant 2019, 2 par an à partir de 2019. Chaque opération peut durer jusqu'à 15 jours. La collecte de ces papiers est réalisée en régie par un agent et un véhicule du SMITOM. En 2020, ce sont **54 associations** du territoire (51 en 2019, 51 en 2018, 43 en 2017, 28 en 2016) qui ont profité de ce nouveau service en réalisant **102 opérations** (100 en 2019, 100 en 2018, 81 en 2017, 55 opérations en 2016). 266.31 T en 2020 ont été ainsi collectées par ce biais (256.15T en 2019, 287.86 tonnes en 2018, 279 tonnes en 2017, 179,46 tonnes en 2016), soit une aide financière aux associations de 15 092.80€ (20 492.00€ en 2019, 23 028,80€ en 2018).

Annexe 31: Bilan des opérations ponctuelles de collecte de papier avec les associations

Pour le verre, en 2020, il y a eu 4 545 collectes de conteneurs d'apport volontaire verre, soit une moyenne de 603 Kg / colonne à verre collectée (4 223 en 2019 pour 631 kg / colonne 4 487 en 2018 pour 587 kg / colonne) ont été enregistrées sur le territoire du SMITOM.

→ Loire Layon

Les tonnages sont en légère augmentation par rapport à 2020 sauf pour le papier.

Pour le verre les vidages de verre sont passés de 1 586 levées en 2018 (672 kg/col), à 1 559 levées en 2019 (685 kg/col) et 1 480 en 2020 pour une moyenne de 765 kg/ colonne. Cette augmentation est assez significative et

traduit que le prestataire a collecté beaucoup plus de colonne pleine. Ceci est à mettre en rapport avec les dysfonctionnements de l'été 2020 du prestataire, décrits ci-dessous, et qui ont entraîné beaucoup de débordement et donc des levées avec des forts poids.

Annexe 24 : Tonnages collectés par commune

7.1.1.c. Qualité du service de collecte

→ Collectes en porte à porte

Afin d'améliorer en continu le service de collecte, chaque réclamation d'usager est répertoriée et si besoin communiquée au prestataire concerné. Toute redondance de réclamations est traitée en priorité et particulièrement suivie.

- Dysfonctionnement de la collecte (oublis, retards...)
- **854** usagers (716 en 2019, 1 110 en 2018, 586 en 2017) ont porté **réclamation** concernant le service de collecte des ordures ménagères ou des emballages. Ainsi, 951 réclamations ont été enregistrées (794 en 2019, 1 334 en 2018, 669 en 2017, 403 en 2016).
- Il est observé une hausse des réclamations en 2020, fort regrettable pour la qualité du service
- Le nombre de réclamations reste assez élevé et impacte l'équipe du SMITOM au niveau de la réception des appels téléphoniques et du traitement et suivis de l'ensemble des remontées. Des renforts administratifs ont donc été recrutés pour répondre à ces demandes.

Les agents de collecte ont aussi la possibilité d'indiquer différents incidents via un boîtier situé à l'arrière du véhicule de collecte : erreur de tri, déchets hors du bac, maintenance demandée

Ces informations permettent notamment d'informer les usagers, en cas d'erreur de tri, de pourvoir au remplacement ou à la réparation d'un bac détérioré etc.

En **2020, 6 954 informations** ont été **remontées** des collectes (6291 en 2019, 4 975 en 2018, 2473 en 2017) :

- 53 % pour signaler des problèmes de tri (62% en 2019, 50% en 2018, 47% en 2017)
- 33 % pour des déchets présentés en dehors des bacs (20% en 2019, 24% en 2018, 19% en 2017)
- 16 % pour des bacs cassés (18% en 2019, 25% en 2018, 34% en 2017)

Contrôle des bacs avant collecte

Afin d'aider au mieux les habitants à réaliser un bon tri des emballages, le SMITOM propose depuis plusieurs années une vérification du tri directement dans les bacs, en amont du passage du camion benne. Cette action a été reproduite en 2020, afin de contrôler non seulement le tri des usagers, mais également les pratiques de présentation du bac pouvant occasionner des refus ou des soucis pour la collecte et le recyclage. Cette présence et cette information sont appréciées par les usagers et permettent de mieux faire passer le message de tri et de présentation des bacs

Malheureusement, le covid a perturbé grandement la mise en place de ces contrôles et seule la fin d'année a permis d'aller sur les collectes.

Ainsi en 2020, 2 398 bacs ont été contrôlés (2684 en 2019) avec les résultats présentés dans le tableau ci-dessous :

Étiquettes de lignes	Nombre d'instruction détaillée	
Bac à l'envers	75	3,1%
BAC DEBORDANT	65	2,7%
Bac HS	12	0,5%
bac mal positionné	18	0,8%
Chaussette Bac EMB	11	0,5%
Chaussette Bac OM	2	0,1%
Couvercle HS	26	1,1%
DECHETS IMBRIQUÉS	8	0,3%
Emballages en sacs	16	0,7%
Erreur de tri EMB	313	13,1%
Erreur de tri OM	40	1,7%
RAS	1812	75,6%
(vide)		
Total général	2398	

75% des bacs contrôlés ne présentent aucune anomalie liée à l'utilisateur (RAS, bac HS, couvercle HS) (70% en 2019). Cependant, 30% présentent des anomalies plus ou moins bloquantes. Ces contrôles ont été réalisés pour l'instant uniquement sur le territoire du SMITOM historique. Ils seront poursuivis en 2021.

Annexe 32: Les 2 flyers qui ont été communiqués aux habitants

En 2020, le nombre de **bacs à l'envers** signalé par le prestataire sur l'ensemble des 2 collectivités (SMITOM et Loire Layon) a été de **2 824 (3 186 en 2019, 4602 en 2018)**.

→ Suivi des travaux

Un agent du SMITOM effectue le suivi des différents travaux se déroulant sur le territoire du SMITOM afin d'anticiper les impossibilités de collecte, informer les usagers au fur et à mesure des travaux, coordonner les chefs de chantier, et les responsables des collectes du prestataire pour organiser au mieux le passage des véhicules ou mettre en place des points de regroupement.

En 2020, ce sont près de 250 interventions de travaux (chantiers de voirie, élagages, fils trop bas,...) qui ont été transmises au SMITOM Sud-Saumurois afin d'adapter les collectes de déchets.

Cet agent assure également le suivi des véhicules.

→ Collecte en apport volontaire

Le prestataire chargé de collecte en apport volontaire a mis en place une plateforme informatique les débordements sont signalés par les collectivités. Un suivi spécifique peut être créé, indiquant ainsi au prestataire de collecter au plus vite le conteneur (délai de 24 ou 48h d'après le marché de collecte).

En 2020, le prestataire de collecte a connu de grosses difficultés (personnel, matériel, organisationnel...) pour effectuer sa prestation conformément au cahier des charges, notamment durant la période estivale. Ainsi il y a eu de très nombreux débordements de colonnes sur l'ensemble des flux. Les demandes de vidage sont ainsi passées de 136 en 2019 à 866 en 2020 ! (131 en 2018, 121 en 2017). Seules les colonnes signalées par les communes, riverains, agents... ont fait l'objet d'un suivi mais d'autres débordements non signalés au vu de la récurrence ne l'ont pas été. Le chiffre de 866 est donc minimisé.

L'impact sur l'activité du SMITOM sur le plan administratif a été très important pour traiter ces réclamations et faire les demandes de suivi. Les pénalités prévues au marché ont été appliquées pour un montant de 35 000€. Il a été cependant pris en compte les interventions régulières qu'ont dû effectuer les agents de proximité des communes auprès de ces équipements, afin d'assurer la salubrité publique,

Et des conventions ont donc été établies avec l'Agglomération Saumur Val de Loire et la communauté de communes Loire -Layon-Aubance afin de reverser les pénalités en fonction du nombre de colonnes en place en compensation du temps passé par les agents des collectivités (pour la communauté de communes Loire-Layon-Aubance :26 156.20 € et 8 843.80 € pour l'Agglomération Saumur Val de Loire.)

7.1.2. Le transfert, le tri et le recyclage

7.1.2.a. Fonctionnement

→ SMITOM historique

Les emballages légers, le papier et le verre collectés sont dirigés vers le centre de transfert de Doué la Fontaine avant d'être envoyés dans leurs filières de valorisation :

- Le **repreneur désigné pour le verre** est OI-Manufacturing. Les enlèvements sont organisés avec le transporteur Bomex. Les expéditions de verre de 2019 ont été dirigées vers différents sites de traitement (affinage et transformation du verre en calcin) et recyclage à Veauche et Wingles (42), Reims (51), Wingles (62) et Vayres (33) ;
- Les **emballages légers** collectés par le prestataire sont acheminés au quai de transfert puis dirigés au centre de tri. L'étape de tri des emballages légers est essentielle pour garantir le recyclage des matériaux triés par les habitants. En effet, il est nécessaire de trier les différentes matières par catégorie (acier, aluminium, carton, briques alimentaires, PET (PolyEthylène Téréphtalate) clair, PET foncé et PEHD (PolyEthylène Haute Densité), PP/PS, Films pour les faire recycler par les filières agréées, mais aussi pour ôter les erreurs de tri. Chaque filière de recyclage prend en charge le transport du matériau entre le centre de tri et l'usine de recyclage. Depuis le 1^{er} juillet 2018, les emballages du SMITOM vont vers le centre de tri Valorpole, géré par la société SUEZ situé au Mans (72). Le transport se fait par semi-remorque à fond mouvant. La moyenne en poids de ces départs est également de 6T. (voir paragraphe 8.2.2 sur les aspects contractuels du centre de tri)
- Le **papier** collecté sur le territoire est pesé et stocké au centre de transfert du SMITOM. Un transporteur, affrété par le repreneur Norske Skog, intervient (en moyenne 1 fois par semaine) pour l'enlèvement du papier.

Annexe 33 : Détail des repreneurs des matériaux issus de la CS et lieux de recyclage

→ secteur Loire Layon

Il est rattaché quant à lui au Sycotom Loire Béconnais pour la partie tri et traitement.

- **Emballages** : Brangeon Environnement collecte les déchets d'emballages et les regroupe au site du Petit Lapin à Montjean sur Loire avant transfert au centre de tri Paprec située à Seiches sur le Loir (49). Ce dernier effectue le tri des déchets d'emballages, avant l'envoi vers les repreneurs agréés.
- Le **verre** est collecté en apport volontaire et regroupé sur le centre de transfert du Louroux Beconnais au lieu-dit la Courterie. Il est ensuite envoyé en semi-remorque vers les sites du recycleur OI Manufacturing.
- Le **Papier** est collecté en apport volontaire par VEOLIA ENVIRONNEMENT puis regroupé chez Alise Recyclage à la Pommeraye (49). Il y a également une collecte gros producteurs réalisée par ALISE Recyclage, également regroupé dans leur atelier à la POMMERAYE. Le papier est trié et affiné avant d'être expédié vers l'usine de Norske Skog à Golbey (88). Le détail de la prestation est récapitulé dans la partie financière.

7.1.2.b. Bilan sur les tonnages valorisés

→ SMITOM historique

	2019 / (54249 hab)		2020 / (54403 hab)		$\Delta n-(n-1)$; Ratios
	Tonnage	Ratio (kg/hab/an)	Tonnage	Ratio (kg/hab/an)	
Acier	131,963 T	2,43 kg/hab	144,77 T	2,66 kg/hab	+10 %
Aluminium	8,300 T	0,15 kg/hab	8,611 T	0,16 kg/hab	+7 %
EMR	869,828 T	16,03 kg/hab	918,27 T	16,88 kg/hab	+5 %
ELA	10,458 T	0,19 kg/hab	65,72 T	1,21 kg/hab	Non significatif
Plastique avant sélection projet extension					
PET Clairs/ Incolores	75,557 T	1,40 kg/hab			Non significatif
PET Foncés/Colorés	33,083 T	0,61 kg/hab			Non significatif
PEHD + PP	61,740 T	1,14 kg/hab			Non significatif
Plastique après sélection projet extension					
Films PE	5,294 T	0,10 kg/hab	10,12 T	0,19 kg/hab	Non significatif
Mix PEHD PP PS	70,943 T	1,31 kg/hab	128,25 T	2,36 kg/hab	Non significatif
Mix PET Clair Pot/Barquette + Bouteilles Flacons	80,335 T	1,48 kg/hab	206,43 T	3,79 kg/hab	Non significatif
Mix PET Foncé Pot/Barquette +Bouteilles Flacons	22,530 T	0,42 kh/hab	63,79 T	1,17 kg/hab	Non significatif
<i>Total EMBALLAGES légers</i>	1 370,03 T	25,25 kg/hab	1 545,96 T	28,42 kg/hab	+12,6%
<i>Verre</i>	3 051,16 T	56,25 kg/hab	3 074,25 T	56,51 kg/hab	+0,5 %
<i>Papier</i>	1 349,32 T	24,87 kg/hab	1 230,35 T	22,62 kg/hab	-9,1 %
Total	5 770,51 T	106,37 kg/hab	5 850,56 T	107,54 kg/hab	+1,1 %

Evolution des tonnages valorisés de la collecte sélective

* EMR : Emballages Ménagers Recyclables = cartonette

* ELA : Emballages Liquides Alimentaires

Annexe 34: Evolution des tonnages valorisés

Les tonnages valorisés correspondent aux tonnages de déchets envoyés dans les filières de recyclage, en sortie de centre de tri pour les emballages légers, du quai de transfert pour le papier et le verre (déchèteries comprises).

En 2019, le premier semestre était hors extension de consignes de tri et le second avec d'où des chiffres un peu faussés notamment sur les plastiques. 2020 est entièrement avec les extensions de consignes de tri dans les filières et l'on peut voir une augmentation de l'ensemble des tonnages. Cela confirme que l'extension des consignes de tri augmentent à la fois le nombre d'emballages recyclés mais augmentent également les tonnages dans les flux qui se triaient déjà. Ces gisements sont donc mieux captés

→ Loire-Layon

Les tonnages valorisés pour 2018, 2019 et 2020 sont les suivants :

Collectivité	Matériau	REPRENEUR	TOTAL Tonne 2018	Ratio (kg/hab/a n)	TOTAL Tonne 2019	Ratio (kg/hab/a n)	TOTAL Tonne 2020	Ratio (kg/hab/a n)
Loire LAYON	Acier	FCR ATLANTIQUE	58,700	2.70	41.04		42.88	1.97
	GdM (1.02)	FCR ATLANTIQUE	20,000	0.92	3.34	0.15		
	JRM (1.11)	NORSKE	22,950	1.06	28.35	1.30	2.12	0.10
	PEHD	Valorplast	35,720	1.64	27.5	1.26	28	1.28
	PET couleur	Valorplast	24,660	1.13	23.76	1.09	26.32	1.21
	PET clair	Valorplast	45,360	2.09	74	2.98	32.60	1.03
	Aluminium	Affimet	2,500	0.11	3.0	0.14	4.68	0.21
	ELA (5.03)	SCA	27,900	1.28	27.6	1.26	32	1.47
	EMR (5.02)	REVIPAC	186,144	8.56	179.06	8.20	247.94	11.37
		TOTAL RECYCLABLE	423.93	19.49	388.27	17.37	416.54	19.10
	Refus	CET	82,560	3.80	119.46	5.47	86.20	3.95
	Sacs	PAPREC GRAND OUEST	16,440	0.76	24.0	1.10		
	Papier	Norske Skog	526	24.18	510	23.35	474	21.74
	Verre	OI Manufacturing	1 065	48.75	1 071	49.02	1133	51.97

7.1.2.c. Refus de tri

Emballages

Les refus de tri correspondent à l'ensemble des indésirables présents dans les emballages collectés. Les Prescriptions Techniques Minimales des filières de recyclage exigent une certaine qualité des matériaux qui leurs sont livrés. Ainsi, l'un des rôles des centres de tri est de retirer ces indésirables. Ces refus sont ensuite redirigés vers une unité de valorisation énergétique. Pour l'année 2020, les refus étaient transférés par Valorpole vers l'UVE de Lasse (49). Ces étapes inutiles engendrent un coût supplémentaire de transfert et tri de ces déchets qui auraient dû être déposés avec les ordures ménagères.

Le taux de refus est un indicateur important de la qualité de la collecte sélective. Après une stabilité de 3.5 kg/hab/an, les années 2017 et 2018 ont marqué une nette augmentation 6.36 Kg/hab en 2017 et 8.91 Kg/hab en 2018. 2019 avait une baisse assez significative des refus avec un retour à 6.12 kg/hab/an. Cette baisse était difficilement interprétable avec la hausse importante observée en 2018. Les résultats de 2020 étaient donc attendus afin de savoir lequel des chiffres de 2018 ou 2019 était erroné. **Pour 2020, ce sont donc 384T de refus qui ont été expédiés à l'usine de valorisation énergétique ce qui représente un taux à 7.08 kg/hab/an.** Ce chiffre est un intermédiaire entre 2018 et 2019 ce qui est vraisemblablement une valeur un peu plus représentative. Ces 384T représente **18.4% des emballages** collectés sur le SMITOM

Ce taux assez élevé est dû en partie aux extensions de consigne de tri et aux filières de recyclages qui ne sont pas toutes en places pour l'ensemble des filières. En effet, afin de faciliter le tri des usagers, la consigne « Tous les Emballages sont à mettre dans le bac jaune » a été donnée mais certaines matières ne sont pas recyclables et doivent retourner dans les OM. De plus, le tri de chaque matériau est plus compliqué puisque l'on se retrouve régulièrement avec des déchets imbriqués et donc parfois non recyclables. Un travail, en amont en vers les usagers, est indispensable pour diminuer ces refus.

Papier

En 2020, une problématique est apparue au niveau du tri des papiers avec un taux de refus qui a augmenté fortement. Les raisons sont diverses et non identifiées exactement mais des pistes possibles sont : une hausse de l'exigence du repreneur du fait d'une demande moins grande et plus qualitative ; un effet confinement qui a dégradé de manière générale la qualité du tri ; une confusion avec certaines consignes qui parlent de fibreux et donc confusion avec le carton. En effet, ce dernier point est le plus gros souci pour les recycleurs de papier, c'est-

à-dire de retrouver d'avoir du carton mélangé à du papier, car celui-ci se mélange aux fibres de papier et la fabrication d'un papier blanc devient impossible.

Sur l'année 2020, 22.27T ont été ressortis du flux par l'usine de recyclage, ce qui représente 1.8% de refus. Ces refus ont entraîné des coûts de surtri et transport s'élevant à 9307.97€ sur l'année 2020.

7.2. Aspects contractuels

7.2.1. Aspects contractuels et financiers – collecte

7.2.1.a. Porte à porte

→ SMITOM historique

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le marché de collecte en porte à porte des emballages est géré pour une durée de 5 ans (+2 fois 1 an reconductible) par la société BRANGEON Environnement. Le montant du marché pour la partie emballages est découpé en 2 parties comme pour les ordures ménagères :

- Du 01/01/2017 au 31/12/2017 : collecte en benne traditionnelle pour un montant annuel 555 120€ HT en part fixe + 85.45€ la tonne en part variable
- Du 01/01/2018 au 31/12/2022 : collecte en benne à préhension latérale pour un montant annuel de 456 600€ HT en part fixe + 70.70€ la tonne en part variable

SMITOM	Tonnage Emballages	Coût Emballages HT	COÛT A LA TONNE HT
Prévisions marché	1 727 T	702 692.15 €	406.89 €/T
Réel 2017	1 752 T	720 421.56 €	411.20 €/T
Prévisions marché 2018	1 727 T	578 698.90 €	335.09 €/T
Réel 2018	1 888.24 T	616.452.91 €	326.47 €/T
Prévisions marché 2019	1 727 T	578 698.90 €	335.09 €/T
Réel 2019	1 940.80 T	620 843.49 €	319.89 €/T
Prévisions marché 2020	1 727 T	578 698.90 €	335.09 €/T
Réel 2020	2 048.50 T	631 383.22 €	308.22 €/T

Evolution des tonnages et coûts prévus et réalisés (marchés de collecte PAP SMITOM)

→ Loire Layon

Brangeon Environnement est également attributaire du marché, commun avec les ordures ménagères et pour la même durée, 5 ans renouvelable 2 fois 1 an.

Le montant du marché estimé à 3 193 644.36€ pour 7 ans (OM et Emballages compris) avec mise en place de bac pour les emballages et mise en place des extensions de consignes de tri. Pour la partie emballages, la répartition part fixe/part variable est la suivante :

- Part fixe : 155 400,00€
- Part variable : 75,60€ la tonne

SMITOM	Tonnage Emballages	Coût Emballages HT	COÛT A LA TONNE HT
Réel 2018	563.28 T	210 855.71 €	374.34 €/T

Réel 2019	588.50 T	215 514.43 €	366.21€ /T
Réel 2020	616.48 T	218 327.34 €	354.15 €/T

Evolution des tonnages et coûts (marchés de collecte PAP Loire Layon)

7.2.1.b. Apport Volontaire

Le marché de collecte en apport volontaire est commun au SMITOM et à Loire Layon, avec des coûts à la tonne spécifique à chaque territoire le marché est divisé en 2 lots :

- Lot 3 du marché de collecte : collecte en apport volontaire du Verre et Papier
- Lot 4 du marché de collecte : collecte en apport volontaire des ordures ménagères et emballages

Les 2 lots sont attribués à l'entreprise Véolia Grandjouan depuis le 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 5 ans reconductible 2 fois 1 ans.

→ Lot 3 - VERRE et PAPIER

La rémunération du prestataire est forfaitaire, fonction du tonnage collecté et du territoire. Le tableau ci-dessous présente les différents tonnages et coût depuis 2017

	SMITOM			Loire Layon			SMITOM			Loire Layon		
Prix 2016	Verre 26.91€/T			Verre 26.91€/T			Papier 31.81€/T			Papier 31.81€/T		
	Tonnage Verre	Coût Verre HT	€/T	Tonnage Verre	Coût Verre HT	€/T	Tonnage Papier	Coût Papier HT	€/T	Tonnage OM	Coût Papier HT	€/T
Prévisions par an	2 171 T	58 433 €	26.91	1 070 T	28 793 €	26.91	1 233 T	39 217 €	31.81	750 T	23 858 €	31.81
Réel 2017	2 352 T	52 360 €	22.26	1 064 T	32 247 €	30.31	927 T	26 462 €	28.55	485 T	17 404 €	35.88
Réel 2018	2 632 T	74 904 €	28.46	1 065 T	30 314 €	28.46	1 069 T	35 969 €	33.65	500 T	16 810€	33.62
Réel 2019	2 671 T	77 267 €	28.93	1 071 T	30 963 €	28.91	1 000 T	34 218 €	34.22	484 T	16 553 €	34.2
Réel 2020	2 742 T	79 461 €	28.98	1 133 T	32 847 €	28.99	988 T	33 905 €	34.32	476 T	16 324 €	34.29

Evolution des tonnages prévus et réalisés (marchés de collecte AV Papier et Verre)

→ Lot 4 – Emballages

Le tableau ci-dessous reprend la collecte en apport volontaire des emballages. Pour la partie Loire Layon, seules les 4 colonnes ont été installées en septembre 2018 à Chalonnes sur Loire. Auparavant aucune collecte emballage en apport volontaire n'était en place.

	SMITOM			Loire Layon		
	Tonnage Emballages	Coût Emballages HT	€/T	Tonnage	Coût OM HT	€/T
Prévisions/an	162 T	22 901.94 €	141.37	28 T	7 235.76 €	258.42
Réel 2017	4.66 T	586.88 €	125.94	-	-	-
Réel 2018	24.74 T	3 970.14 €	160.47	0.52 T	144.18 €	277.27
Réel 2019	34 T	5 527.67 €	162.58	5.12 T	1 420.74 €	277.49
Réel 2020	35.12 T	5 721.35 €	162.91	5.90 T	1 642.77	278.44

Evolution des tonnages prévus et réalisés (marchés de collecte AV Emballages)

7.2.1.c. Prestation Alise pour la gestion du papier collecté sur Loire Layon

La société Alise réalise plusieurs prestations pour les papiers de Loire Layon ;

- 1- Stockage et l'affinage des papiers collectés en apport volontaire : stockage et rechargement : 12€/T, affinage 13€/T, caractérisations 50€/ caractérisation
- 2- Collecte des professionnels en porte à porte : 360€/semaine
- 3- Déchiquetage de papier dit « confidentiel » : 182€/T
- 4- Démarchage/rencontre pour les professionnels souhaitant adhérer à la collecte en porte à porte pour un diagnostic : 40€ par pro

La prestation d'Alise pour 2020 s'élève à 31 333.19 € HT (en 2019, 32 903.62€ HT - en 2018 35 227.45€), répartie comme ceci :

		Stockage/Affinage	Collecte Pros	Déchiquetage	Caracté- risation	Démarchage	TOTAL HT
2018	Tonnage	499.67T		5.909T			
	Coût	13 091.75 €	17 640 €	1 075.44€	600€	120€	31 927.19 €
2019	Tonnage	488.76T		7.91T			
	Coût	12 704 €	18 720 €	1 439.62 €	600€	40€	32 995.17 €
2020	Tonnage	472.60		7.91T			
	Coût	11 815 €	17 640 €	1 278.19 €	600€	0€	31 333.19 €

7.2.2.Aspects contractuels et financiers– transfert – transport – tri

Au 1^{er} janvier 2017, le marché de transport et le tri a été attribué à la société Performance Environnement pour une durée de 2 ans (+2 fois 1 an reconductible). Le montant annuel du marché de transfert et de tri des emballages était de 277 712€ HT.

La rémunération du prestataire était composée d'une part forfaitaire (pour le transfert des emballages du SMITOM au centre de tri) et d'une part proportionnelle fonction du tonnage sortant valorisé (déchets recyclables).

Le 28/06/2018, un incendie a détruit le centre de tri de Performance Environnement, stoppant ainsi l'activité de tri des emballages. Une solution a été trouvée par la suite pour envoyer les emballages vers le centre de tri Valorpôle situé au Mans (72). Le surcoût lié au transport de ces emballages a été pris en charges par l'assurance perte d'exploitation de la société Performance Environnement en charge du marché sur le premier semestre. Ce transport se fait en revanche non pas par caisson de 30m³ mais par semi-remorque.

L'assurance perte d'exploitation de Performance Environnement arrivant à échéance au 30/06/2019 le marché a été arrêté avec cette société ne pouvant plus assurer la prestation. Le SMITOM a relancé une consultation pour le tri de ces emballages du 01/07/2019 au 31/12/2019, une période courte afin de prendre en compte l'incertitude concernant la restructuration du SMITOM. La société Valorpole a remporté cette consultation permettant une continuité dans le tri des emballages du SMITOM en 2019.

Un nouveau marché a été ensuite passé pour une prestation allant du 1^{er} janvier 2020 jusqu'à l'ouverture du futur centre de tri dont le SMITOM est partie prenante via le SIVERT à l'automne 2021 (voir paragraphe 8.2.3). Ce marché a été remporté par Valorpole de nouveau, avec la tranche optionnelle qui a été activé pour le transport via ce marché de valorpole, des refus de tri vers l'UVE de LASSE.

Le transport des emballages vers le centre de tri a fait l'objet d'une consultation à part remportée par Performance Environnement et courant sur les mêmes dates que celui du tri.

Coût ancienne consultation pour information

En 2017, le coût du marché pour le tri était de 258 006 € HT, pour 2018 de 298 110.05€ et pour 2019 276 111.62€. Le coût du transfert en 2019, du fait du passage de Performance Environnement à Valorpôle a été multiplié par 10 entre les 2 semestres.

Marché transfert et tri des emballages légers		
<i>Prestataire : Performance Environnement puis Valorpole</i>	Contrat Perf	Contrat direct Valorpole

		2017	2018	1 ^{er} semestre 2019	2 ^{ème} Semestre 2019
Emballages légers transférés	1625 tonnes prév	1752 tonnes	1 876.92T	956.42T	1 002.36T
	Coûts Transfert		27 609.98 €	15 613.51 €	150 445.83 €
	Coûts Tri	258 006.00 €	298 110.05 €	112 659.69€	163 451.93€

Bilan des tonnages dans le cadre du marché de transfert/tri

Coût avec le nouveau marché à compter du 1^{er} janvier 2020

⇒ **Marché transport des emballages par Performance Environnement :**

Le transport se fait par l'intermédiaire de semi dites FMA (Fond mouvant). Le prix rémunéré au prestataire est de 52.50€ la tonne (hors révision trimestrielle). Ainsi pour 2020, 2070.36T ont été transportées pour un coût de 109 381.99€ HT (révision comprise).

⇒ **Marché tri des emballages et transport des refus par Valorpole**

Le marché prévoit un coût de tri hors révision de 182.98€ et un coût de transport des refus de 14.08€.

Pour 2020, 2070 T d'emballages ont été triés pour un total de 334 526.27€ HT

384.84T de refus ont envoyés vers l'usine de valorisation énergétique de Lasse pour un total de 5 447.79€ (14.18 €/T). Le cout de traitement est de 65.97 €/T à l'UVE + 3 €/T de TGAP

7.2.3.Réalisation d'un centre de tri

Suite à l'étude de faisabilité d'un centre de Tri des emballages lancé par le SIVERT le 12 mars 2015, à l'échelle de son territoire, en associant notamment Angers Loire Métropole et le SEDNO (Segréen), le comité de pilotage lors de la réunion du 14 octobre 2015 a proposé de retenir le principe de réalisation d'un centre de tri commun à toutes les structures (SIVERT-SEDNO et ALM).

Après 2 années d'étude de faisabilité démontrant l'intérêt de ce centre de tri (voir RA 2017 – partie 8.2.3.), la procédure de consultation pour un marché de Conception-réalisation - exploitation-maintenance a été lancé le 29 janvier 2018 et s'est poursuivie toute l'année 2018 et début 2019.

Les décisions sur le centre de tri sont prises par la SPL société publique locale immatriculée le 18 janvier 2018. (Statuts dans RA 2018)

La SPL Centre de Tri-Biopole est une Entreprise Publique Locale, au service des collectivités locales, des territoires et de leurs habitants.

Elle se caractérise par un capital social exclusivement contrôlé par les collectivités (intervention dans le cadre des compétences des collectivités, gouvernance et maîtrise publique des orientations stratégiques et politiques, recherche de l'intérêt général). La SPL répond aux critères communautaires de l'exception dite « in house » (prestations intégrées, quasi-régie) et n'est donc pas mise en concurrence par ses actionnaires.

L'article 3 des statuts de la SPL précise qu'elle a pour objet principal :

- D'assurer la maîtrise d'ouvrage permettant le financement, la conception, la construction puis l'exploitation d'un centre de tri des recyclables secs ménagers, commun aux actionnaires
- D'exploiter tous les services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général contribuant à cet objectif en particulier au regard de la qualité et de la continuité du service public et de son optimisation économique.

Elle exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

Eléments notables pour la SPL en 2020

- Marché Assistance à maîtrise ouvrage CSPS (coordonnateur sécurité et protection de la santé) et CT (contrôleur technique)

- Poursuite de notre AMO Technique (Assistance au dépôt du PC, à la validation de l'APD définitif, validation missions d'exécution et de synthèse, suivi des travaux)
- Permis de construire obtenu le 06/08/2020
- Dossier déposé en préfecture au titre des installations classées le 16/06/2020, enquête publique du 02/11 au 30/11 aucune remarque n'a été formulée
- Prêts bancaires contractés pour le financement du projet 16 962 000€
- Bail emphytéotique signé entre la SPL et ALM le 11 mars 2020 pour une durée de 25 ans pendant laquelle la SPL sera titulaire de droits réels sur le terrain et les ouvrages mis à disposition.

Travaux

Malgré les Périodes de confinement généralisé du 17/03/20 au 08/05/20 et du 30/10/20 au 15/12/20, le planning été respecté,

Obtention PC :	06/08/20 (Obtention arrêté exploitation : 12/02/21)
Etudes APD, PRO :	18/03/2020 au 09/07/2020
Démarrage travaux :	07/07/2020
Etudes exécution :	31/08/20 au 18/12/20
Batiment Amont Extension :	24/08/2020 au 19/02/21
Construction bat administratif :	26/10/20 au 22/07/21
Montage process :	04/02/21 au 24/09/21

- Impact de la crise sanitaire
 - o Doublement de la surface de la base vie et augmentation de la fréquence de nettoyage
 - o Planning de réalisation non impacté

Le CA de la SPL s'est réuni à 4 reprises

- 05 février 2020
- 23 juin 2020
- 15 octobre 2020
- 18 décembre 2020

Annexe 35: Rapport de gestion de la SPL

7.2.4.Aspects contractuels – Eco-organismes et rachat

7.2.4.a.CITEO : la fusion entre Eco-Emballages et Eco-Folio

Le Barème F de CITEO a été lancé au 1^{er} janvier 2018 et pour une durée de 5 ans.

→ Partie Emballages

Citéo soutient financièrement les collectivités pour la collecte sélective et les actions de communication concernées, grâce aux taxes récupérées auprès des producteurs d'emballages. Citéo mène aussi ses propres campagnes de communication nationales.

Les repreneurs du barème E ont été reconduits pour le barème F. A noter que par suite d'un désengagement des repreneurs en cours d'année, lié à l'effondrement des cours du carton et de l'acier, depuis le 1^{er} juillet 2019 les cartons/cartonnettes et l'acier sont confiés à REVIPAC en plus des Papiers Cartons Complexés.



Annexe 33 : Détail des repreneurs des matériaux issus de la CS

→ Partie Papiers

La convention avec Citéo pour la partie Papiers permet collecter les participations financières des metteurs sur le marché d'imprimés publicitaires, et de les répartir auprès des collectivités pour le développement du tri et du recyclage du papier.

Dans le cadre d'un contrat de reprise, le papier est vendu à Norske Skog situé à Golbey (88) depuis le 01/01/2016 et jusqu'au 31 décembre 2019. Le prix de reprise du papier était fixé à 105€/T. Suite à la chute des cours du papier, une renégociation du contrat a été faite et un accord a été trouvé pour un prix garanti à 55€/T à compter du 1^{er} mars 2020 et ceux jusqu'au 31/12/2021 avec possibilité de prolonger de 2 fois 6 mois par la suite.

7.2.4.b. Fibres 49 – Filière papier - l'ADECC

Au niveau du département du Maine Et Loire, un groupe s'est constitué depuis fin 2015 afin de rechercher collectivement une organisation efficace pour la collecte des papiers graphiques. Sont réunis dans ce groupe des représentants de l'économie Sociale et Solidaire, des collectivités locales, chambres consulaires et éco-organisme de la filière papier. Des groupes de travail ont été créés pour travailler sur les gisements, la mise en œuvre technique et l'organisation de la collecte, les relations de partenariat-conventions et la communication. En 2016, une charte de ce groupement a été validée, et les données techniques ont été agglomérées permettant de mieux cerner les gisements de papiers sur le Maine et Loire et les structures intervenant, associatives ou privées (Voir rapport annuel 2018).

Une association nouvelle en lien étroit avec la CCI s'est mise en place en 2017 : l'ADECC provenant de demandes récurrentes d'entreprises lors des démarches d'écologie industrielle et territoriale. De nombreuses entreprises souhaitent mutualiser leurs achats non stratégiques (vérifications périodiques, téléphonie...), disposer de collecte groupée de déchets et avoir une plateforme d'échange de matières. Aussi, avec le soutien de l'ADEME et de la CCI de Maine-et-Loire, l'association pour le développement de l'économie circulaire et collaborative (ADECC) a été créée en novembre 2016 et devenue opérationnelle en mai 2017.

Résultats :

Au 31/12/2020, l'Adecc comptait 100 adhérents (représentant 11000 salariés) utilisant les services suivants ;
 199 tonnes de déchets collectés et mieux valorisés par des entreprises de l'ESS
 320 euros d'économies réalisées
 Plus de 1400 entreprises sensibilisées
 150 coopération inter-entreprises

*Achats groupés (28 entreprises) - 20 à 30 % d'économies en moyenne

*Collectes groupés de déchets en petits volumes (31 entreprises) -Plus 76 tonnes de matières collectées en 2019 (cartons, polystyrène, papiers, bio-déchets, plastiques...)

*Campagnes d'achat d'énergie (24 offres signées) - Economies financières ou stabilisation des prix

7.2.5. Recettes – Eco-organismes

7.2.5.a. Soutiens Eco-Emballages /Citéo pour SMITOM historique

Du fait des délais de déclarations et de versements, les recettes comptables enregistrées sont, en partie, décalées d'une année par rapport à l'année réellement concernée. En 2018, cela a été accentué du fait du nouveau barème

Barème E (2011-2017)	2016	2017
Soutiens techniques (tonnages recyclés et valorisés énergétiquement)	716 819,56 €	645 246.24 €
Soutiens Sensibilisation par la communication	16 254,76 €	15 002.34 €
Soutiens Sensibilisation par l'action (ambassadeurs)	46 699,58 €	43 101.51 €
Soutien au développement durable	40 742,51 €	30 000,00 €
TOTAL	820 516,41 €	733 350,09 €

Soutiens Eco-Emballages

Barème F (2018-2022)	2018	2019	2020
Soutien au recyclage (Scs + Spr + Srm)	529 711.66 €	377 155.84 €	<i>690 075.06 €</i>
Soutiens à l'action de sensibilisation	24 283.45 €	24 283.45 €	<i>24 160.45 €</i>
Rémunération autre valorisations	60 950.50 €	59 144.85 €	<i>55 014.53 €</i>
Soutien à la connaissance des coûts	7 047.35 €	6 658.17 €	<i>9 172.59</i>
Soutien de transition sous condition à partir 2019	73 536.30 €	218 873.90 €	<i>0 €</i>
TOTAL	695 529.26 €	686 116.22 €	<i>774 792.62 €</i>

Soutiens Citéo (en italique chiffres estimatifs, sinon chiffres issus du liquidatif CITEO)

En 2020, les soutiens Eco-Emballages représentent 14.24€/hab (emballages légers et verre) (12.64€/hab en 2019, 12.86€ en 2018, en 2017 : 11.80€, 2016 : 12,47 €/hab).

Pour 2020, les soutiens sont estimés grâce au simulateur CITEO. On remarque que le soutien de transition disparaît du fait de l'augmentation globale des tonnages d'emballages valorisés. Il permettrait de compenser les pertes financières liées au nouveau barème F, mais le passage en extension de consignes a augmenté les performances et donc le montant du soutien de la part de CITEO.

7.2.5.b. Soutiens Eco-Folio/Citéo pour SMITOM historique

Le calcul des soutiens Eco-Folio, Barème E, est basé sur, la quantité d'imprimés non souhaités produits au niveau national, la typologie du territoire (semi-rural pour le SMITOM) et l'efficacité de la collecte sélective du papier.

Les tonnages éventuellement valorisés énergétiquement à Lasse ou enfouis sont estimés en comparant les tonnages recyclés et la quantité d'imprimés non souhaités distribués (moyenne nationale, fonction de la typologie du territoire).

Les tonnages Ecofolio sont décalés dans le temps. Les soutiens correspondant à l'année 2018 vont être touchés en 2020.

Convention EcoFolio 2013-2017	2016	2017
<i>Rappel tonnage de papier collecté (estimations)</i>	<i>1 386 T</i>	<i>1248 T</i>
Soutien pour les papiers recyclés type 1.1 (EF2 - tonnage réel) et autres (EF3 - estimé en 2013) 80 €/T	49 137,26 €	45 178 €
Soutien pour les papiers valorisés énergétiquement (tonnage estimé)	15 948,35 €	3 157 €
Soutien pour les papiers enfouis (tonnage estimé) 1 €/T	- €	
Soutien total	65 085,61 €	48 336.00 €

Soutiens Eco-Folio/Citéo

Depuis le 1^{er} janvier 2018, CITEO a repris la gestion des contrats papier avec le barème F. Le soutien est basé sur un soutien de 80€/T multiplié sur un taux d'acquittement de 55% défini nationalement.

Soutien reçu en 2020 sur les tonnages 2018, déclarés en 2019

Soutien : 1431.60 T * 56.60% de taux d'acquittement * 80€ = 64 822.85€

Soutien reçu en 2021 sur les tonnages 2019, déclarés en 2020

Soutien : 1298.05 T * 57.43% de taux d'acquittement * 80€ = 59 637.61 €

ESTIMATION Soutien reçu en 2022 sur les tonnages 2020 déclarés en 2021

Soutien : 1302 T * 58% de taux d'acquittement * 80€ = 60 412.80 €

7.2.6. Recettes – Ventes des matériaux

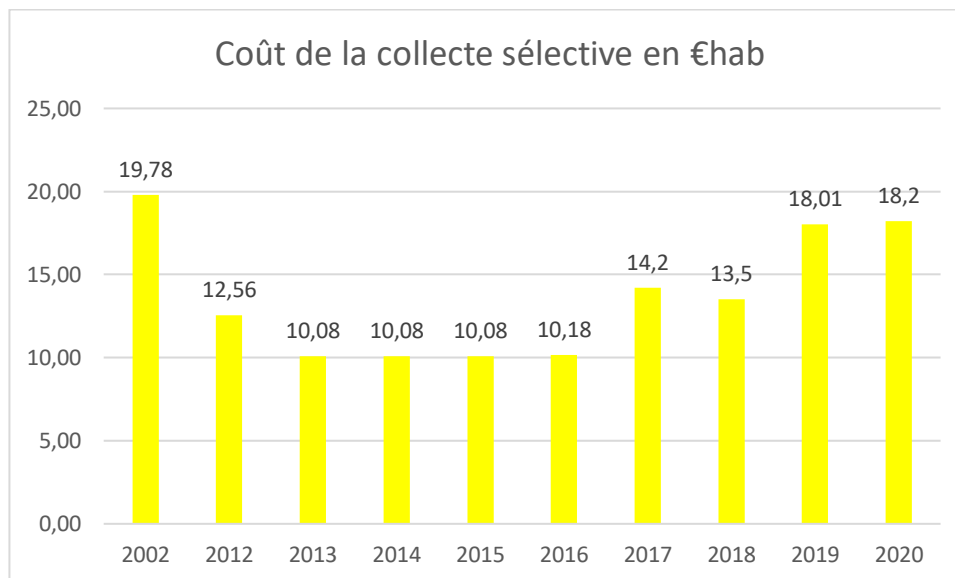
	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2018/2019
Population	53 900	53 935	54 087	54 289	54 403	
ACIER						
Prix de reprise (€ HT/T)	83,77 €	115,87 €	127,83 €	126,96 €	113,42 €	-11%
Quantité (en tonnes)	158,00 T	163,47 T	137,88 T	131,97 T	144,77 T	10%
Quantité (en kg/hab)	2,93 kg/hab	3,03 kg/hab	2,55 kg/hab	2,43 kg/hab	2,66 kg/hab	9%
Revente (en €)	12 886,29 €	18 880,76 €	18 198,75 €	16 712,73 €	15 863,65 €	-5%
Revente (en €/hab)	0,24 €/hab	0,35 €/hab	0,34 €/hab	0,31 €/hab	0,29 €/hab	-5%
ALUMINIUM						
Prix de reprise (€ HT/T)	387,77 €	454,06 €	461,07 €	435,62 €	304,70 €	-30%
Quantité (en tonnes)	8,95 T	9,73 T	3,80 T	34,93 T	8,61 T	-75%
Quantité (en kg/hab)	0,17 kg/hab	0,18 kg/hab	0,07 kg/hab	0,65 kg/hab	0,16 kg/hab	-76%
Revente (en €)	3 470,54 €	4 418,00 €	1 753,91 €	15 065,31 €	2 764,43 €	-82%
Revente (en €/hab)	0,06 €/hab	0,08 €/hab	0,03 €/hab	0,28 €/hab	0,05 €/hab	-82%
CARTON						
Prix de reprise (€ HT/T)	114,58 €	123,51 €	75,89 €	67,50 €	39,36 €	-42%
Quantité (en tonnes)	626,38 T	779,52 T	789,28 T	869,83 T	918,27 T	6%
Quantité (en kg/hab)	11,62 kg/hab	14,45 kg/hab	14,59 kg/hab	16,03 kg/hab	16,88 kg/hab	5%
Revente (en € TTC)	72 031,44 €	98 400,97 €	70 643,87 €	69 683,22 €	42 342,18 €	-39%
Revente (en €/hab)	1,34 €/hab	1,82 €/hab	1,31 €/hab	1,28 €/hab	0,78 €/hab	-39%
ELA						
Prix de reprise (€ HT/T)	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	0%
Quantité (en tonnes)	65,94 T	61,14 T	53,70 T	38,91 T	65,72 T	69%
Quantité (en kg/hab)	1,22 kg/hab	1,13 kg/hab	0,99 kg/hab	0,72 kg/hab	1,21 kg/hab	68%
Revente (en € TTC)	659,40 €	611,40 €	537,00 €	389,05 €	657,24 €	69%
Revente (en €/hab)	0,01 €/hab	0,01 €/hab	0,01 €/hab	0,01 €/hab	0,01 €/hab	68%
PLASTIQUES						
Prix de reprise (€ HT/T)	182,50 €	157,25 €	181,27 €	153,50 €	101,60 €	-34%
Quantité (en tonnes)	256,04 T	265,31 T	324,42 T	381,16 T	408,59 T	7%
Quantité (en kg/hab)	4,75 kg/hab	4,92 kg/hab	6,00 kg/hab	7,03 kg/hab	7,51 kg/hab	7%
Revente (en € TTC)	46 637,24 €	41 878,71 €	59 255,15 €	61 291,31 €	51 247,54 €	-16%
Revente (en €/hab)	0,87 €/hab	0,78 €/hab	1,10 €/hab	1,13 €/hab	0,94 €/hab	-17%
PAPIER						
Prix de reprise (€ HT/T)	105,00 €	105,00 €	105,00 €	102,43 €	59,33 €	-42%
Quantité (en tonnes)	1 162,60 T	1 292,85 T	1 431,60 T	1 323,37 T	1 230,35 T	-7%
Quantité (en kg/hab)	21,57 kg/hab	23,97 kg/hab	26,47 kg/hab	24,39 kg/hab	22,62 kg/hab	-7%
Revente (en € TTC)	122 073,00 €	135 749,25 €	147 594,23 €	135 571,65 €	91 903,57 €	-32%
Revente (en €/hab)	2,26 €/hab	2,52 €/hab	2,73 €/hab	2,50 €/hab	1,69 €/hab	-32%
VERRE						
Prix de reprise (€ HT/T)	23,31 €	23,50 €	23,97 €	24,38 €	18,80 €	-23%
Quantité (en tonnes)	2 741,08 T	2 722,70 T	2 945,72 T	3 051,16 T	3 074,25 T	1%
Quantité (en kg/hab)	51 kg/hab	50,48 kg/hab	54,47 kg/hab	56,24 kg/hab	56,51 kg/hab	0%
Revente (en €)	63 894,57 €	63 983,45 €	70 608,91 €	74 387,28 €	57 429,96 €	-23%
Revente (en €/hab)	1,19 €/hab	1,19 €/hab	1,31 €/hab	1,37 €/hab	1,06 €/hab	-23%
Bilan						
Bilan Quantité (en tonnes)	5018,99	5 294,72 T	5 686,40 T	5 804,70 T	5 850,57 T	1%
Bilan Quantité (en kg/hab)	93 kg/hab	98,17 kg/hab	105,14 kg/hab	107,00 kg/hab	107,54 kg/hab	1%
Bilan Revente (en €)	321 652,49 €	363 922,54 €	368 591,81 €	360 989,91 €	262 208,57 €	-27%
Bilan Revente (en €/hab)	6,0 €/hab	6,7 €/hab	6,8 €/hab	6,7 €/hab	4,8 €/hab	-28%

Recettes provenant de la vente des matériaux pour le SMITOM historique

Le tableau ci-dessus reprend les recettes versées par les filières de recyclage suite à la revente des matériaux.. On peut noter sur 2020 une hausse légère des tonnages globaux.

Il faut noter que malgré cette hausse de tonnages, il y a une grosse perte financière pour la collectivité (-30%) liée à la baisse des prix de reprise de beaucoup de matériaux (plastiques, papier, carton...). La hausse des tonnages sur le plastiques et le carton permettent de compenser heureusement en partie cette baisse mais elle s'élève quand même à 2€/hab.

7.2.7. Coûts totaux



Evolution du coût de la collecte sélective par habitant

7.3. Collecte séparée des cartons des professionnels

La collecte des cartons des professionnels a été reprise en régie depuis le 1er janvier 2019. Cette prestation était auparavant faite par l'AIE. La collecte est effectuée toutes les 2 semaines, afin d'alterner avec la prestation de collecte des emballages effectuée en porte à porte par l'entreprise Brangeon. Le SMITOM a ainsi réparti les professionnels sur les jeudis des semaines Paires et Impaires.

Afin de faciliter la collecte, des bacs 4 roues à couvercles jaunes ont été distribués. Cependant certains professionnels ont gardé leur bac emballages pour cette collecte, par faute de place.

Au 31/12/2020, 111 professionnels étaient inscrits à cette collecte. Un suivi strict au départ de cette prestation a permis d'avoir un taux de présentation des bacs relativement important. Les usagers n'utilisant pas le service ont ainsi été retirés du circuit.

Le tonnage collecté en 2020 a été de 64.10T (52.40T en 2019, 58.07T en 2018).

Le coût de mise en balle des cartons effectuée par performance environnement a été en 2020 de 1 997.01€ (1 018.84 en 2019, en 2018 1 466.94€).

Le coût du personnel est d'un chauffeur pendant 4.5h par semaine, soit $4.5 \times 22\text{€}/\text{h} : 99\text{€}/\text{semaine}$, et sur 50 semaines par an : 4 950€/ an en personnel pour la collecte.

Il faut également rajouter un temps de vidage de 1.5h toute les 3 semaines, soit 25.5h par an, soit 1 275€ par an sur 50 semaines (pas de collecte aux vacances de Noël).

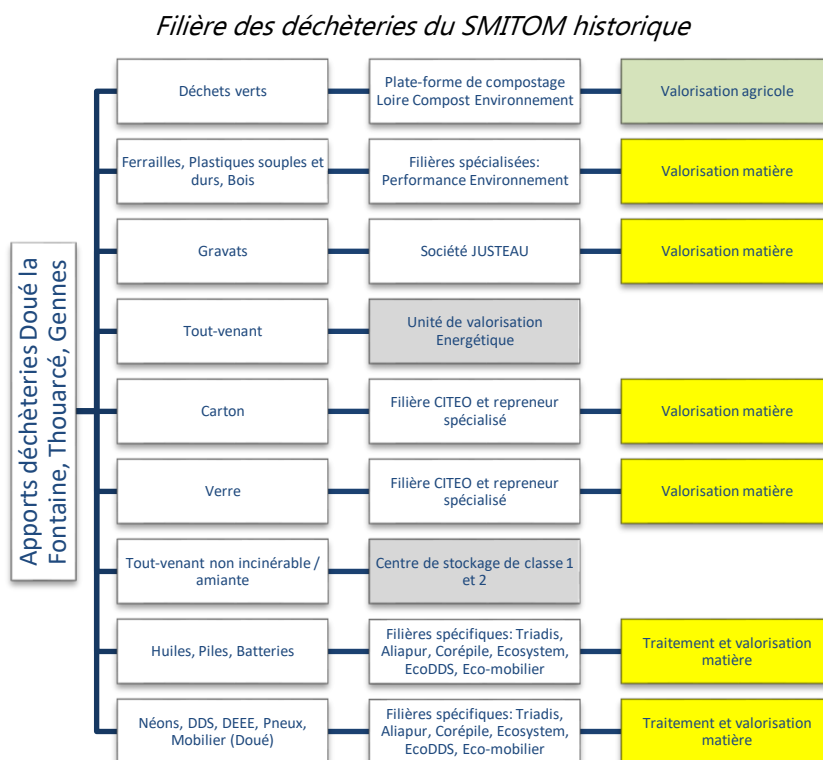
8. LA GESTION DES DECHETERIES

8.1. Aspects techniques

8.1.1. Organisation

→ SMITOM historique

Sur sa **partie historique** de son territoire, le SMITOM exploite, en 2020, les déchèteries de **Doué-la-Fontaine**, **Thouarcé**, et **Gennes**.



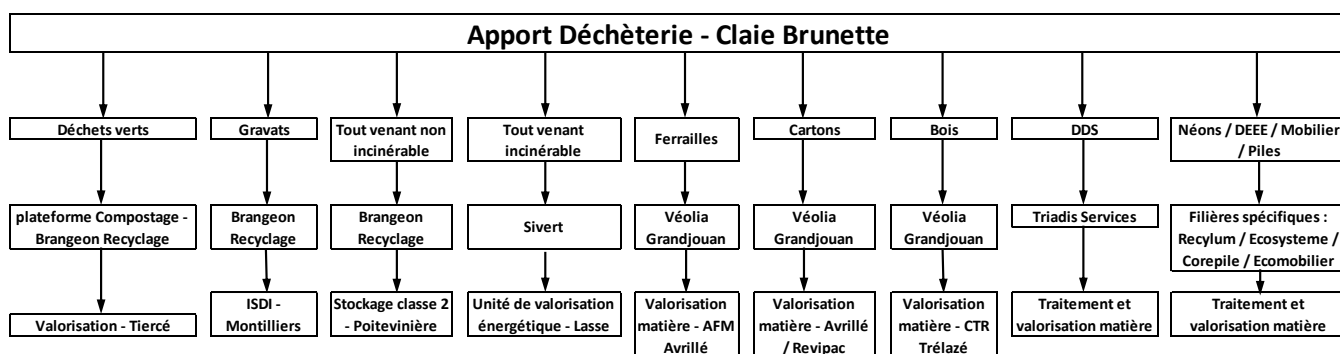
Le schéma ci-dessus résume le fonctionnement et la gestion des déchèteries du SMITOM historique, ainsi que les différentes filières de valorisation.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 la société PERFORMANCE ENVIRONNEMENT exploite le bas de quai des déchèteries pour les matériaux valorisables. Brangeon environnement assure la gestion du bas de quai pour les déchets non valorisables (TV non incinérable et Amiante). En 2020, 4 agents sont affectés aux fonctions d'agent d'accueil en déchèteries et dont 2 agents assurent le fonctionnement du quai de transfert en alternance tous les matins.

Depuis le 1^{er} juillet 2012, l'accès à ces 3 déchèteries se fait avec des badges d'accès avec un forfait annuel de 18 passages pour les particuliers et la gestion en régie des dépôts payants des professionnels.

→ Claie Brunette

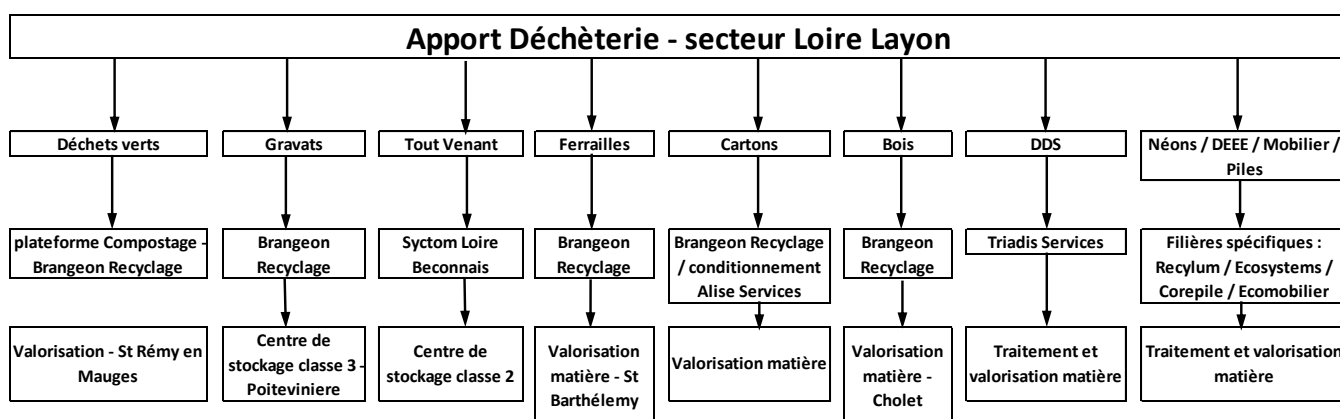
La déchèterie de la **Claie brunette** située à Juigné sur Loire, commune déléguée des Garennes sur Loire, précédemment exploitée par Angers Loire Métropole, a été reprise en gestion au 1^{er} janvier 2018. La gestion des différents flux en 2020 est schématisée ci-dessous.



Dans une optique d’harmonisation, le contrôle d’accès a été mis en place sur la Claie Brunette à partir du 1^{er} avril 2018. L’accès à ce site est réservé aux usagers du territoire du SMITOM ainsi qu’aux habitants de Murs Erigné, Soulaines sur Aubance et le quartier St Maurille et Pouille – St Aubin des Ponts de Cé. Un système de barrières permet de filtrer les entrées. Une convention a été passée le 13 février 2018 avec Angers Loire Métropole pour en définir les modalités (Cf rapport annuel 2018).

→ Secteur Loire Layon

Au 1^{er} janvier 2018, la gestion des quatre déchèteries du secteur **Loire Layon** (Chalonnnes sur Loire, Champtocé sur Loire, Rochefort sur Loire et St Georges sur Loire) a été transférée au SMITOM. La gestion des différents flux en 2020 est schématisée ci-dessous.



La ferraille et le mobilier ne sont pas collectés sur les déchèteries de Champtocé sur Loire et Rochefort sur Loire. Pour ces flux, les usagers sont orientés vers les autres sites du Smitom.

Dans une optique d’harmonisation, le contrôle d’accès a été étendu aux 4 déchèteries du Loire Layon au 1^{er} novembre 2018. Les gardiens sont dotés de terminaux portatifs permettant le scan des badges des usagers entants.

8.1.2. Conventions en cours

- **OCAD3E - RECYLUM** pour la reprise gratuite des néons et lampes usagées signée en 10/2007 et renouvelée le 27 juin 2013 et le 25 février 2015. Cet organisme a été constitué dans le cadre de la filière DEEE (Déchets d’Equipements Electriques et Electroniques). Date de fin de l’agrément au 31/12/2020.
- **OCAD3E – ECO-SYSTEMES** pour la reprise des déchets d’équipements électriques et électroniques (DEEE) signée en Janvier 2010 et renouvelée le 25/02/2015. La mise en place de cette filière a été réalisée le 20/04/2010. Date de fin de l’agrément au 31/12/2020.



Depuis 1er janvier 2018, issue de la fusion entre Eco-systèmes et Récylum ESR est un éco-organisme agréé par les Pouvoirs publics qui exerce une mission d'intérêt général. ESR est une société privée à but non lucratif Administré par des Producteurs metteurs en marché dans le cadre de la REP (Responsabilité Elargie du Producteur), ESR est en charge de la collecte sélective, du réemploi du recyclage, de la valorisation et de l'élimination des déchets issus des EEE usagés.

ESR

- **La société LVL**, située à Chevrolière (44) permet de proposer un service d'enlèvement sans frais des cartouches vides jet d'encre et laser. La société LVL s'engage à prendre livraison des cartouches et à supporter intégralement le coût du transport. Cette convention a été conclue en octobre 2008. En 2020, 682 kg de cartouches ont été collectées (616 kg en 2019 ; 380 kg en 2018 ; 420kg en 2017; 400kg en 2016; 380 kg en 2015).
- **EMMAUS Saumur** pour la collecte des textiles en déchèteries signée le 25 mai 2010. 7.290 tonnes de textiles ont été collectées en 2020 – retrait colonnes textiles de la déchèterie de Doué suite à du vandalisme (12.58T en 2019 / 27.5T en 2018 / 24.3 T. en 2017 – source Emmaüs) sur les déchèteries du SMITOM historique pour un total de 85.725 T collectée dans les 27 colonnes présentes sur le territoire du SMITOM historique.

- **ECO-MOBILIER**

éco-mobilier

Adhésion à la filière au 3 janvier 2014, avec une prise en charge financière au 1er mars 2014 et renouvelé le 1er janvier 2019. La mise en place opérationnelle s'est faite progressivement sur les sites du Syndicat. Un 1er caisson mobilier a été déposé sur La déchèterie de Doué la fontaine au 1er juillet 2014 – un 2ème caisson au 1er janvier 2016 à la déchèterie du Bottereau à Thouarcé – un dernier caisson a été déployé au 1er janvier 2017 sur la déchèterie de Gennes.

Sur la déchèterie de la Claie Brunette, la mise en place s'est faite en octobre 2013 pour 2 bennes. Sur le secteur Loire Layon, seules les déchèteries de Chalonnes sur Loire et St Georges sur Loire sont dotées d'une benne Mobilier qui a été installée respectivement en octobre 2014 et juillet 2016.

Date de fin de l'agrément au 31/12/2023.

1 499 Tonnes ont été collectées pour l'ensemble des déchèteries sur l'année 2020.

- **ECO-DDS**



Adhésion à la filière au 1^{er} octobre 2013, avec une mise en place opérationnelle sur les déchèteries du SMITOM au 1^{er} janvier 2014 pour la prise en charge des produits dangereux des particuliers. La convention a été renouvelée le 25 juin 2019. Début 2019, EcoDDS a suspendu ses collectes du 11/01/2019 au 14/03/2019 sur l'ensemble des déchèteries, son agrément n'ayant pas été renouvelé, dans un premier temps, par le Ministère de l'Environnement. Ainsi, 86,401 T. de déchets dangereux ont été pris en charge par la filière payante de la collectivité. Une compensation financière de 10 811.62€ a été octroyée par la filière après agrément en 2020.

- **Ecocyclerie Loire Layon Aubance**

Les usagers peuvent amener leur dons (objets réutilisables, textile, etc...) sur les déchèteries du SMITOM Sud Saumurois. Ces dons seront collectés par l'Ecocyclerie Loire Layon Aubance et l'Ecocyclerie des Mauges afin d'être revendus à bas prix dans leur structure.



8.1.3. Fréquentations en déchèteries

8.1.3.a. Bilan des passages en déchèterie

→ SMITOM historique

Sur les 3 déchèteries historiques, **57047 passages** en déchèteries ont été référencés pour l'année 2020 (62663 en 2019, 61 013 passages en 2018, 59311 passages en 2017, 58248 passages en 2016 pour les 3 déchèteries concernées).

La limitation à 18 passages a permis une densification des apports avec une augmentation de plus de 50 kg/passage par rapport à 2011 (153.74 Kg/passage en 2020 - 155 kg/passage en 2019 - 95,37 kg/passage en 2011).

→ Claie Brunette

67 598 passages ont été référencés sur la Claie Brunette pour l'année 2020. (72 722 passages en 2019, 80 054 passages en 2018, 160 190 passages en 2017, 157 516 passages en 2016). Une forte diminution (-50%) avait été constatée sur 2018, due à la mise en place du contrôle d'accès.

La limitation à 18 passages par an depuis 2018 a permis une densification des apports. Sur 2020, cette densification s'est poursuivie (+8%) avec **133.2 kg/apport** (123.6 kg/apport en 2019, 115.6 kg/apport en 2018, 81.9 kg/apport en 2017).

59 usagers particuliers d'Angers Loire Métropole ont fait plus de 18 passages sur 2020 pour un total de 430 passages supplémentaires (en 2019, 98 usagers d'ALM ont fait plus de 18 passages pour un total de 597 passages supplémentaires, en 2018, 57 usagers d'ALM ont fait plus de 18 passages pour un total de 288 passages supplémentaires).

→ Secteur Loire Layon

Depuis le 1er novembre 2018, avec la mise en place des terminaux portables, le comptage des passages est informatisé sur l'ensemble des déchèteries du secteur Loire Layon. Sur l'année 2020, le nombre total de passages est de **45 756**, en baisse de 3% par rapport à 2019 (37% depuis 2018) pour **157.6 kg/apport** (2019 : 46 965 passages pour 137.6 kg/apport ; 2018 : 71 531 passages pour 119.3kg/apport) soit une densification de +13% par rapport à 2019 (24.3% depuis 2018).

8.1.3.b. Détail des fréquentations par type de tiers

Annexe 36 - Evolution des fréquentations par type de tiers 2020

Déchèteries	Collectivité			Particuliers			Professionnels			Professionnels hors secteur			Professionnels autres/associations			total passages 2020	% sur total smitom	total passages 2019
	nb passages	% sur déchèterie	% total smitom	nb passages	% sur déchèterie	% total smitom	nb passages	% sur déchèterie	% total smitom	nb passages	% sur déchèterie	% total smitom	nb passages	% sur déchèterie	% total smitom			
Doué la fontaine	65	0,3%	6,6%	23349	95,8%	14,3%	728	3,0%	16,0%	63	0,2%	19,6%	160	0,7%	18,5%	24965	14,5%	26915
Genèves	75	0,6%	7,7%	12275	96,4%	7,5%	294	2,3%	6,5%	9	0,5%	2,8%	79	0,6%	9,1%	12732	7,5%	14228
Thouarœuf	107	0,5%	10,9%	19118	95,2%	11,7%	631	3,1%	13,8%	18	0,5%	5,6%	205	1,0%	23,6%	20079	11,8%	21520
Smitom historique	247		25,3%	54742		33,4%	1653		36,3%	90		28,0%	444		51,2%	57176		62663
Chalonnes sur Loire	442	2,0%	45,2%	19689	90,7%	12,0%	1330	6,1%	29,2%	137	0,6%	42,5%	109	0,5%	12,6%	21707	12,7%	21216
Champflocé sur Loire	8	0,3%	0,8%	2752	97,7%	1,7%	33	1,2%	0,7%	0	0,0%	0,0%	25	0,9%	2,9%	2818	1,7%	3291
Rochefort sur Loire	13	0,2%	1,3%	5437	98,1%	3,3%	66	1,2%	1,4%	4	0,1%	1,2%	25	0,5%	2,9%	5545	3,3%	6173
St Georges sur Loire	175	1,1%	17,9%	14862	94,7%	9,1%	579	3,7%	12,7%	7	0,0%	2,7%	63	0,4%	7,3%	15686	9,2%	16330
Loire Layon	638		65,2%	42740		26,1%	2008		44,1%	148		46,0%	222		25,6%	45756		47010
Claie Brunette	93	0,1%	9,5%	66325	98,1%	40,5%	895	1,3%	19,6%	34	0,1%	26,1%	201	0,3%	23,2%	67598	39,6%	72722
Smitom total	978		0,6%	163807		96,1%	4556		2,7%	322		0,2%	867		0,5%	170530		182395

→ LES COLLECTIVITES

Les passages des services techniques des collectivités représentent 0.6% des passages sur 2020. Le nombre de passages sur Chalonnes est important en raison du nombre de bons réalisés, parfois plusieurs pour un même passage. En effet, en cas d'apport de plusieurs flux, le référencement de chacun d'eux génère un passage.

→ LES PARTICULIERS

Les particuliers représentent la très grande majorité des passages en 2020 avec 96.1% pour 163 807 passages. La Claie Brunette à elle seule représente 40.5% des passages des particuliers.

→ LES PROFESSIONNELS

Les professionnels représentent 2.7% des passages en 2020. Les passages des professionnels hors secteur sont marginaux car ils ne représentent que 0.2%.

→ LES ASSOCIATIONS ET AUTRES PROFESSIONNELS

Ce type de tiers regroupe les associations, les équipements hospitaliers et les établissements scolaires ou de formations (public ou privé). Ils ne représentent que 0.5% des passages sur 2020.

	Chalonnnes sur Loire		St Georges sur Loire		Rochefort sur Loire		Champtocé sur Loire	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Fréquentation	21 216	21 707	16 324	15 686	6 155	5 545	3 270	2 818

8.1.3.c. Classement des fréquentations des particuliers 2020

	2017	2018	2019	2020
Nbre de comptes actifs Particuliers	26263	37346	38788	42084
Nbre d'usagers Particuliers sans badges	4944	4447	4232	4625
Nbre d'usager Particuliers n'utilisant pas leurs badges	10763	9945	9673	9323
Nbre de déchèteries en gestion	3	8	8	8
Nbre de passages en déchèteries	57079	210134	175482	163807
Nbre de Particuliers ayant fait entre 1 et 5 passages	10505	22954	27877	16212
Nbre de Particuliers ayant fait plus de 18 passages	4	11	150	102
Nbre de Particuliers ayant fait plus de 18 passages en provenance d'ALM			106	68

Annexe 37 - Classement des fréquentations des particuliers 2020

La base du Smitom référence 42 084 comptes particuliers actifs (38788 e 2019, 37346 en 2018, 26263 en 2017).

4625 particuliers **n'ont pas de badge (3.2%)** / 4232 en 2019 / 4447 en 2018 / 4944 en 2017.

9323 particuliers ont un badge mais **ne s'en sont pas servis (25%)** / (9673 en 2019, 9945 en 2018, 10763 en 2017).

67% des particuliers référencés sur le Syndicat ont utilisé les services des déchèteries du SMITOM avec 28136 particuliers ayant réalisé **au moins un passage** en déchèterie (29247 en 2019, 22954 en 2018, 10 506 en 2017) soit une **moyenne de 6 passages par déchèterie** sur les 8 déchèteries.

57.6% des particuliers identifiés ont réalisé entre 1 et 5 passages en déchèteries.

0.36% des particuliers identifiés ont réalisé plus de 18 passages (5€ facturés par passage supplémentaire) avec la répartition suivante : 68 usagers issus du secteur ALM pour 1 705 passages, 34 usagers issus du territoire SMITOM pour 755 passages.

En 2020, 3 741 badges ont été distribués (4187 en 2019, 18473 en 2018, 2314 en 2017, 2101 en 2016) dont 565 badges particuliers payants (perte, vol ou dégradation) et 147 badges professionnels.

8.1.3.d. Apports professionnels en déchèterie 2019

Annexe 38 - Délib 19-99 - Déchèterie - Facturation pro Claie Brunette - Loire Layon et SMITOM

Annexe 39 : Apports des professionnels déchèteries SMITOM

→ Tarifs

Les artisans et commerçants du territoire peuvent déposer certains types de déchets aux conditions suivantes (tarifs revus par délibération le 19/06/2019 – pour une mise en service au 1^{er} octobre 2019) :

Déchets	Tarifs Doué la Fontaine, Gennes, Thouarcé	Tarifs Claie Brunette	Tarifs Chalonnes sur Loire, Champocé sur Loire, Rochefort sur Loire, St Georges sur Loire
Verre	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Cartons	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Tout venant incinérable	15€/m ³	60€/tonne	-
Tout venant non incinérable	15€/m ³	60€/tonne	50€/m ³
Bois	10€/m ³	85€/tonne	20€/m ³
Déchets végétaux propres	10€/m ³	70€/tonne	10€/m ³
Ferrailles	10€/m ³	Gratuit	Gratuit
Gravats, inertes	23€/m ³	50€/tonne	55€/m ³
DDS (Déchets Dangereux Spécifiques) non identifiés	3€/kg	Non acceptés	Non acceptés
DDS autres	1€/kg	Non acceptés	Non acceptés
Papiers, archives, journaux	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Emballages ménagers	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Pneumatiques - Véhicules légers - Poids lourds - Tracteurs	2€/unité 15€/unité 26€/unité	Se rapprocher du smitom	Non acceptés
	Professionnels hors SMITOM Sud Saumurois, tarif multiplié par 2		

→ Facturation

Type de tiers (Plusieurs éléments) **2018** (Plusieurs éléments) **2019** (Plusieurs éléments) **2020**

Étiquettes de lignes	Quantité 201	Montant TTC 2018	coût moy	Quantité 201	Montant TTC 2019	coût moy	Quantité 2020	Montant TTC 2020	coût moy
DOUE LA FONTAINE (m3 référencés)	514,75	5 905,35 €	11,47 €	526,5	5 793,15 €	11,00 €	762,5	7 190,70 €	9,43 €
GENNES (m3 référencés)	229	2 407,35 €	10,51 €	249,5	2 294,05 €	9,19 €	382	2 952,95 €	7,73 €
THOUARCE (m3 référencés)	390	3 378,10 €	8,66 €	568,75	5 483,50 €	9,64 €	1295	6 715,00 €	5,19 €
CHALONNES SUR LOIRE (m ³)	521	10 099,75 €	19,39 €	1144,5	17 963,50 €	15,70 €	1859,75	19 717,50 €	10,60 €
CHAMPTOCE SUR LOIRE (m ³)	144	4 798,50 €	33,32 €	53	1 124,50 €	21,22 €	58	1 435,50 €	24,75 €
ROCHEFORT SUR LOIRE (m ³)	169	3 467,00 €	20,51 €	209	1 841,00 €	8,81 €	138	1 595,00 €	11,56 €
ST GEORGES SUR LOIRE (m ³)	295	6 032,78 €	20,45 €	551,5	13 370,00 €	24,24 €	864,5	9 597,50 €	11,10 €
Total général (référencés)	2262,75	36 088,83 €	15,95 €	3302,75	47 869,70 €	14,49 €	5359,75	49 204,15 €	9,18 €

Étiquettes de lignes	Quantité 201	Montant TTC 2018	coût moy	Quantité 201	Montant TTC 2019	coût moy	Quantité 2020	Montant TTC 2019	coût moy
CLAIE BRUNETTE (tonnes)	244,8	22 392,88 €	91,47 €	259,95	26 239,44 €	100,94	297,311	25 725,65 €	86,53

- SMITOM historique

En 2020, la totalité des apports référencés payant a représenté un total facturé de **16 858.65 € TTC** (13944.7 € TTC pour les 3 déchèteries en 2019, 11691 € TTC en 2018, 12587€ en 2017). Ces apports représentent 1743 passages pour un volume total de 2439.5 m³

- Claie brunette

Le site de la Claie Brunette est équipé d'un pont bascule relié au système informatique permettant l'enregistrement du poids d'entrée et de sortie, le professionnel sélectionnant son flux à la borne de pesée.

En 2020, les professionnels (territoire et hors secteur) ont effectué **1039 passages** (1186 passages en 2019). La totalité de leurs apports à la Claie Brunette représente **297.311 tonnes déposées pour 25 725.65€ ttc** (259.95 t en 2019 pour 26 239.44€ ttc et 244.80 t en 2018 pour 22 392.88€ttc).

- Loire Layon

Les professionnels peuvent accéder aux déchèteries du secteur Loire Layon. Les apports des professionnels sont enregistrés sur le terminal portable du gardien.

En 2020, les professionnels ont effectué **2378 passages** (2879 pour 2019). La totalité de leurs apports sur ce secteur représente **2920.25m³ déposés pour 32 345.5 € ttc facturés** (1972m³ pour 37 728.90€ en 2019 et 1106m³ pour 24 398.03€ en 2018).

8.1.3.e. Fréquentation moyenne horaire/déchèterie 2020

→ SMITOM historique

Annexe 40 - Fréquentation moyenne horaire déchèteries 2020 - SMITOM Historique

▪ DECHETERIE DE DOUE

On constate que le créneau horaire 14h/15h est le plus fréquenté avec une fréquentation moindre sur les jours avec une ouverture le matin (mercredi, vendredi et samedi).

La fréquentation moyenne est plus importante **les mardis, jeudis et vendredis** avec environ **25 usagers/heure de 14h à 15h**. Le créneau 17h/17h30 est le créneau horaire le moins fréquenté (moyenne < à 5 usagers) ainsi que le créneau 11h/12h du mercredi matin (moins de 9 usagers).

▪ DECHETERIE DU BOTTEREAU A THOUARCE

La fréquentation moyenne dépasse rarement les 20 usagers/heure en semaine.

Par contre, on constate que les créneaux **horaires 14h – 15h** sont le plus fréquentés avec **24 à 28 usagers/heure**. De même, la fréquentation moyenne des horaires **du samedi** varie de **21 à 29 usagers/heure**.

Le créneau horaire de fin de journée 17h/17h30 et 18h le vendredi est le moins fréquenté (avec moins de 5 usagers en moyenne).

▪ DECHETERIE DE GENNES

La fréquentation moyenne dépasse rarement les **17 usagers/heure**.

Le créneau du vendredi 14h/15h est le plus fréquenté avec 24 usagers/heure.

Le créneau 17h/17h30 et 18h le vendredi est le moins fréquenté (avec 5 usagers en moyenne)

A noter que la pandémie a réduit la fréquentation des sites. Des permanences spécifiques destinées aux professionnels ont été organisées pendant la période de confinement.

→ Claie Brunette

Annexe 41 - Fréquentation moyenne horaire de la déchèterie Claie Brunette 2020

La fréquentation moyenne en 2020 du lundi au vendredi est de **163 usagers/jour** (199 en 2019 et 208 en 2018). Elle augmente le samedi à **290 usagers/jour** (306 en 2019), avec des pics à **50 usagers/heure**.

La fréquentation moyenne le **dimanche** s'établit à **131 usagers/jour** en baisse par rapport à 2019 (136 usagers, 128 usagers en 2018) avec une moyenne de **36 usagers/heure** (45 en 2019).

→ Loire Layon

Annexe 42 - Fréquentation moyenne horaire déchèteries 2020 - secteur Loire Layon

Le contrôle d'accès, mis en place le 1 novembre 2018, a permis d'aménager les horaires d'ouverture des déchèteries du secteur suivant les données de fréquentation obtenues. De nouveaux horaires sont entrés en vigueur le 30 septembre 2019 passant de 58h à 52.5h d'ouverture. Afin de simplifier l'information transmise aux usagers, l'alternance été-hiver n'a pas été maintenue. C'est sur 2020 que l'on peut quantifier l'impact du contrôle d'accès sur les 4 déchèteries du secteur.

▪ DECHETERIE CHALONNES SUR LOIRE

La moyenne de la fréquentation hebdomadaire en 2020 s'établit à **494 passages** avec une moyenne de **25 passages/heure** (23 passages/heure en 2019, 34 passages /heure en 2018).

- DECHETERIE CHAMPTOCE SUR LOIRE

La déchèterie de Champtocé-sur-Loire est la moins fréquentée du territoire, elle est ouverte seulement 7 heures par semaine. La fréquentation moyenne hebdomadaire en 2020 est de **67 passages**, constant par rapport à l'année précédente (66 en 2019) avec une moyenne de **10 passages/heure** (6 passages/heure en 2019 et 12 passages/heure en 2018).

- DECHETERIE ROCHEFORT SUR LOIRE

La déchèterie de Rochefort-sur-Loire est ouverte 8.5h par semaine. La fréquentation moyenne hebdomadaire en 2020 s'établit à **135 passages** avec une moyenne de **13 passages/heure** (11 passages/heure en 2019, 14 passages/heure en 2018).

- DECHETERIE ST GEORGES SUR LOIRE

La fréquentation moyenne hebdomadaire s'établit à **371 passages** avec une moyenne horaire de **19 passages/heure** (19 passages/heure en 2019, 31 passages/heure en 2018).

Par convention avec le SMITOM, les habitants de **St Augustin des Bois** ont eu accès à la déchèterie en 2019. Ils ont réalisé **563 passages en 2020** (554 passages en 2019).

8.1.3.f. Régie encaissement du SMITOM 2020

Annexe 43 - Encaissements régie 2020

SUIVI ENCAISSEMENT TRESORERIE 2020

MODE DE REGLEMENT	PROFESSIONNELS			PARTICULIERS			ADMINISTRATION	TOTAL MONTANT
	Chèque	Espèce	remement Intern	Chèque	Espèce	Achat Passages	remement Administra	
Montant	41 090,08 €	160,00 €	41 136,55 €	2 395,00 €	630,00 €	940,00 €	1 434,29 €	87 785,92 €
%	46,81%	0,18%	46,86%	2,73%	0,72%	1,07%	1,63%	100,00%
Nbre OPERATIONS	371	2	252	470	95	28	11	1229
%	30,19%	0,16%	20,50%	38,24%	7,73%	2,28%	0,90%	100,00%

Pour 2020, un total de **87 785,92 €** a été encaissé par la régie du SMITOM Sud-Saumurois, représentant **1 229 opérations** (88 509,44 € pour 1243 opérations en 2019 / 79 062,38 € pour 1394 opérations en 2018 / 14 854,25 € pour 384 opérations en 2017).

A noter que depuis août 2018, les professionnels ont accès à leur compte ECOCITO via internet leur permettant de créditer celui-ci par virement sécurisé. Ainsi, **252 règlements internet** ont été enregistrés pour **41 136,55 €** de recettes en 2020 soit **46.9%** des encaissements (202 règlements internet en 2019 pour 37% des encaissements).

Les professionnels ont alimenté leurs comptes pour un total de **82 386,63 €** et **625 opérations** (85 409,44 € et 674 opérations en 2019 / 64450,90 € et 688 opérations en 2018 / 13267,25 € et 149 opérations en 2017 / 18055,40 € et 178 opérations en 2016 / 18557,91 € et 177 opérations en 2015).

Les dossiers particuliers ont généré **565 opérations** pour la fourniture d'un nouveau badge d'accès en déchèterie pour une recette de **3 025 €** (recette de **2 795 €** pour 559 opérations en 2019 / 3 530 € pour 610 opérations en 2018 / 1 165 € pour 233 opérations en 2017), ainsi que **28 opérations** pour la réalimentation du nombre de passages pour **940 €** de recettes (10 en 2019 pour 305€ / 18 en 2018 pour 90€ / 2 en 2017 pour 15€)

8.1.4. Tonnages collectés en déchèteries

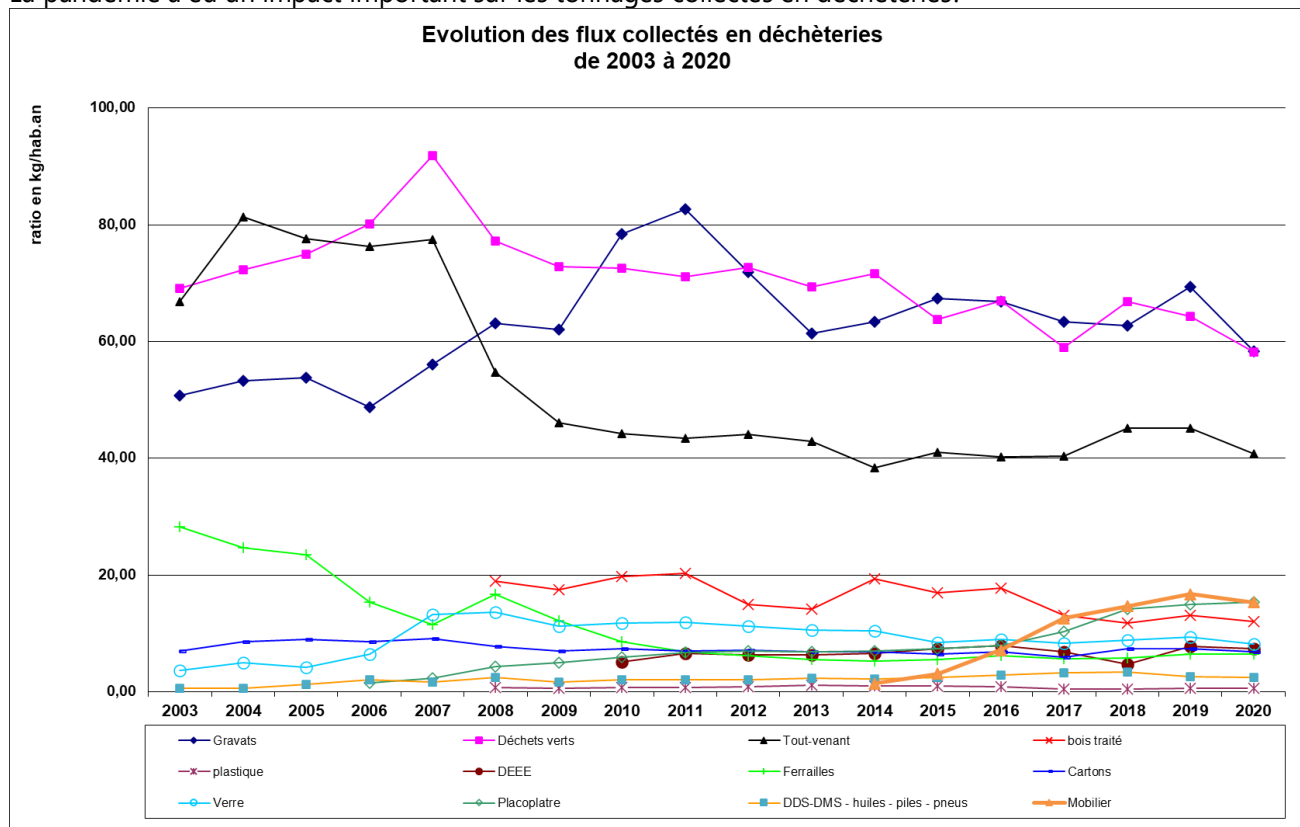
8.1.4.a. Déchèteries SMITOM : Evolution des tonnages par déchèterie

→ SMITOM historique

Annexe 44 - Evolution des tonnages par déchèteries 2020 - SMITOM historique

On constate une **diminution des tonnages sur l'année 2020** pour les 3 déchèteries historiques du SMITOM avec **-10.92%** (+3,84% en 2019 / +7,86% en 2018). Cette diminution s'explique par l'arrêt des activités des déchèteries pendant le confinement lié à la crise sanitaire.

Les variations par sites sont les suivantes : Doué la Fontaine -19.61% (+3.33% en 2019 / +8.94% en 2018), Gennes -6.88% (+2.03% en 2019 / +4.99% en 2018), Le Bottereau à Thouarcé -3.39% (+5.61% en 2019 / +8.23% en 2018). La pandémie a eu un impact important sur les tonnages collectés en déchèteries.



Pour rappel :

On notait une diminution régulière des tonnages de la déchèterie de Gennes depuis 2011, l'année 2016 montre une augmentation des tonnages sur ce site qui peut s'expliquer par l'arrivée de la CCLA nord au SMITOM et notamment l'accès des habitants de St Rémy la Varenne sur cette déchèterie.

La diminution des tonnages de Doué en 2011 correspond à sa fermeture pour travaux. Les usagers avaient été détournés sur les déchèteries de Tigné et de Gennes.

L'augmentation des tonnages en 2010 sur la déchèterie de Thouarcé correspond à la fermeture des 4 anciens sites et l'évacuation des gravats en stock suite et à l'ouverture de la déchèterie unique du Bottereau à Thouarcé.

→ Claie Brunette

Sur 2020, on constate **une hausse de 2.2%** sur le tonnage total annuel collecté à la Claie Brunette par rapport à 2019 (-5.6% en 2019 par rapport à 2018).

Le tonnage par habitant a évolué de **+60% par rapport à 2019** (-65.35% de 2018 à 2019).

Tonnages Claie Brunette			
DECHETTERIE CLAIE BRUNETTE	2018	2019	2020
	9500	25961	16571
DECHETS VERTS	3143	2767,5	2711,96
FERRAILLE	299	337,54	351,07
TOUT VENANT INCI + NON INCI	1250	1651,03	1104,78
Non incinérable			478,02
GRAVATS	2771	2548,24	2843,92
BOIS	347	444,88	514,8
CARTONS	186	199,09	200,79
Sous-Total filières principales	7996	7948,28	8205,34
Mobilier	649,77	628,77	592,09
DEEE	256,85	263,8	263,876
DDS	42,58	58,96	37,93
TOTAL	9398	8899,81	9099,236
Par habitant	989,263	342,815	549,106

→ Secteur Loire Layon

En 2020, on constate **une hausse de 8.09%** du tonnage total collecté sur les quatre déchèteries du secteur Loire Layon par rapport à 2019 (-25.32% en 2019 par rapport à 2018) qui s'explique par la mise en place de la gestion informatisée des déchèteries.

Le tonnage par habitant a évolué de **+ 8.8% par rapport à 2019** (-25.6% de 2018 à 2019).

Tonnages déchèteries secteur Loire Layon			
ANNÉE	2018	2019	2020
DECHETS VERTS	2889	2164,56	2519,24
FERRAILLE	222	198,06	210,64
TOUT VENANT INCI + NON INCI	1561	1238,92	1352,25
Non incinérable			
GRAVATS	2133	1585,66	1633,62
BOIS	493	385,58	397,42
CARTONS	248	240,25	239,42
Sous-Total filières principales	7546		
Mobilier	325,18	293,56	329,02
DEEE	237,45	174,33	168,893
DDS	41,59	34,3	20,276
TOTAL	8455,85	6315,22	6870,779
Par habitant	388,936	289,079	315,159

8.1.4.b. Déchèteries SMITOM : Bilan global des tonnages en déchèteries

Annexe 45 - Bilan global tonnages déchèteries 2020 - SMITOM historique

Annexe 46 - Evolution 2020 des tonnages par déchèterie - Loire Layon et Claie Brunette

Annexe 47 - TOTAL DECHETERIES 2020 - SSS-LLA-CLAIE

Au global, les déchèteries du SMITOM historique ont collecté 8770.1 T en 2020 soit une baisse de 9.8 % par rapport à l'année précédente (9727,6 T. en 2019 / 9365,45 T. en 2018) pour un ratio par habitant de **231.82 Kg/hab (257.43 Kg/hab en 2019 / 249.25 Kg/hab en 2018)**.

La déchèterie de la **Claie Brunette** a collecté **9570.92 T en 2020, une augmentation de 6%** par rapport à l'année précédente (8991.14t en 2019, 9255.90t en 2018).

Cela représente **577.6 kg/hab** (546.2 kg/hab en 2019).

Les 4 déchèteries du **secteur Loire Layon** ont collecté **7211.38 T** en 2020, une **augmentation de 12%** par rapport à l'année précédente (6417.10t en 2019, 8562.81t en 2018) qui représentent **330.8 kg/hab (293.7 kg/hab en 2019)**.

→ LES TONNAGES PAR MATERIAUX :

TOUT-VENANT INCINERABLE

Matériaux	TOTAL DECHETERIES						
	Déchèteries	%	2019	Kg/hab	%	2020	Kg/hab
Tout Venant	SSS Historique	17,47%	1700,53	45,00	17,48%	1532,87	40,52
	LOIRE LAYON	19,25%	1238,92	55,57	19,29%	1340,79	60,38
	CLAIE BRUNETTE	14,63%	1320,2	50,85	12,03%	1104,78	43,46

Le tout-venant incinérable du **SMITOM historique** a diminué en 2020 (**-10.94%**) mais reste dans une proportion identique à 2019.

En raison des arrêts techniques de l'UVE de Lasse, 128.7 tonnes de tout-venant incinérable ont été détournées vers le CET de la Séguinière (49) (en 2019 : 177 T. / en 2018 : 88.06 T).

Le tout-venant incinérable de la **Claie Brunette** a diminué en 2020 de **-19.5%** (-12.7% en 2019) principalement due à la mise en place en mai d'une filière non incinérable (placoplâtre et laine de verre).

Les déchèteries du **Loire Layon** ont collecté 1340.79t en 2020 en augmentation de **+7.6%** par rapport à 2019. Le Tout venant de ce secteur n'est pas incinéré mais enfoui.

TOUT-VENANT NON INCINERABLE (PLACOPLATRE / LAINE DE VERRE)

Matériaux	TOTAL DECHETERIES						
	Déchèteries	%	2019	Kg/hab	%	2020	Kg/hab
Tout Venant non incinérable - placo	SSS Historique	5,76%	561,22	14,85	6,58%	577,32	15,26
	LOIRE LAYON						
	CLAIE BRUNETTE	3,67%	330,83	12,74	5,21%	478,02	18,81

On constate, de nouveau, une augmentation des tonnages collectés en 2020 (**+2.79%**) qui s'explique par une filière de valorisation des gravats plus stricte, nécessitant l'enfouissement de tous supports avec du plâtre (briques,...).

En mai 2019, cette filière a été mise en place sur la déchèterie de la **Claie Brunette**. On constate une forte augmentation de cette filière sur l'année 2020 (**+30.79%**).

GRAVATS

Matériaux	Déchèteries	TOTAL DECHETERIES					
		%	2019	Kg/hab	%	2020	Kg/hab
Gravats	SSS Historique	26,81%	2610,3	69,08	25,05%	2196,54	58,06
	LOIRE LAYON	24,64%	1585,66	71,12	23,50%	1633,62	73,56
	CLAIE BRUNETTE	28,25%	2548,24	98,16	30,97%	2843,92	111,89

Sur le **SMITOM historique**, on remarque une diminution des gravats collectés en déchèteries en 2020 **(-18.84%)**. Il est à noter que depuis 2012, tous les gravats sont valorisés afin de les réemployer. Ces matériaux étaient, auparavant, en partie, enfouis sans autre traitement.

Le tonnage des gravats collectés à la **Claie Brunette** est en **augmentation de +10.4%** par rapport à 2019.

Les gravats collectés sur le **Loire Layon** sont également en **augmentation de +2.94%**.

DECHETS-VERTS

Matériaux	Déchèteries	TOTAL DECHETERIES					
		%	2019	Kg/hab	%	2020	Kg/hab
Déchets verts	SSS Historique	24,86%	2420,14	64,05	24,97%	2189,94	57,89
	LOIRE LAYON	33,64%	2164,56	97,08	36,24%	2519,24	113,44
	CLAIE BRUNETTE	30,68%	2767,5	106,60	29,53%	2711,96	106,69

Le tonnage des déchets-verts en déchèteries du **SMITOM historique** est très fluctuant d'une année à l'autre. En 2020, 2189.94 tonnes de déchets-verts ont été valorisées soit **57.89 Kg/hab** représentant **24.97%** des tonnages collectés en déchèteries.

Les déchets verts représentent le tonnage le plus important de la **Claie brunette** en baisse cependant de **- 2.05%** par rapport à 2019.

Les déchets verts du **Loire Layon** sont en augmentation avec **+14.08%** par rapport à 2019.

CARTONS

Matériaux	Déchèteries	TOTAL DECHETERIES					
		%	2019	Kg/hab	%	2020	Kg/hab
Cartons	SSS Historique	2,86%	278,41	7,37	2,95%	258,89	6,84
	LOIRE LAYON	3,73%	240,25	10,78	3,44%	239,42	10,78
	CLAIE BRUNETTE	2,21%	199,09	7,67	2,19%	200,79	7,90

Les cartons du **SMITOM historique** diminuent par rapport à 2019 avec **-7.54%**.

Les cartons de la **Claie Brunette** stagnent avec **+0.85%**.

Les cartons collectés en **Loire Layon** stagnent également avec **- 0.35%**.

VERRE

Matériaux	Déchèteries	TOTAL DECHETERIES					
		%	2019	Kg/hab	%	2020	Kg/hab
Verre	SSS Historique	3,60%	350,88	9,29	3,51%	307,96	8,14

En 2020, pour les 3 déchèteries du **SMITOM historique** une diminution avec **-13.94%** de verre est constatée.

Il n'y a pas de benne verre sur les déchèteries du secteur Loire Layon et Claie Brunette. Des PAV sont présents sur site pour collecter ce flux. Les tonnages sont intégrés dans la partie Apports Volontaires.

Depuis 2019, une expérimentation de la valorisation du verre des menuiseries a été lancée avec AITA/Reviverre sur la déchèterie de la Claie Brunette. En 2020, 6.29 T de verre ont été collectées et valorisées en augmentation par rapport à l'année précédente (5.57 T en 2019).

BOIS

Matériaux	Déchèteries	TOTAL DECHETERIES					
		%	2019	Kg/hab	%	2020	Kg/hab
Bois traité	SSS Historique	5,05%	492,11	13,02	5,17%	453,76	11,99
	LOIRE LAYON	5,14%	330,98	14,84	4,27%	296,54	13,35
	CLAIE BRUNETTE	4,93%	444,88	17,14	5,42%	497,92	19,59
Bois brut	SSS Historique						
	LOIRE LAYON	0,85%	54,6	2,45	1,41%	98,02	4,41
	CLAIE BRUNETTE						

Sur le SMITOM Historique, on constate une diminution de la filière bois en 2020 **(-8.45%)**. La diminution de ce flux en déchèterie depuis 2016 s'explique par la mise en place progressive de la filière ECO-MOBILIER sur les déchèteries du SMITOM.

Le bois traité collecté sur la **Claie Brunette** est en augmentation de **10.65%** par rapport à 2019. Il n'y a pas de Bois brut collecté sur ce site.

Le **Bois traité** collecté sur **Loire Layon** est en baisse de **- 11.61%**. Le **Bois brut** est en augmentation de **+44.30%**.

MOBILIER

Matériaux	Déchèteries	TOTAL DECHETERIES					
		%	2019	Kg/hab	%	2020	Kg/hab
Mobilier	SSS Historique	6,47%	630,18	16,68	6,59%	578,24	15,28
	LOIRE LAYON	5,01%	322,72	14,47	4,65%	323,3	14,56
	CLAIE BRUNETTE	6,97%	628,77	24,22	6,45%	592,09	23,29

Sur les 3 déchèteries du **SMITOM historique**, on constate une diminution des tonnages pris en charge dans le cadre de la filière ECO-MOBILIER avec **-8.98%** pour cette année 2020.

Le Mobilier de la **Claie Brunette** est en **baisse de -5.83%** par rapport à 2019.

Le Mobilier de **Loire Layon**, collecté uniquement sur les déchèteries de Chalonnes sur Loire et St Georges sur Loire, se stabilise **(0.18%)**.

DEEE

Matériaux	Déchèteries	TOTAL DECHETERIES					
		%	2019	Kg/hab	%	2020	Kg/hab
DEEE	SSS Historique	3,00%	292,48	7,74	3,17%	278,038	7,35
	LOIRE LAYON	2,70%	173,772	7,79	2,30%	159,78	7,20
	CLAIE BRUNETTE	2,92%	263,8	10,16	2,87%	263,88	10,38

La filière **DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)**, opérationnelle depuis avril 2010 permet de traiter tous les appareils électriques. Cette filière traite aussi bien les convecteurs, cumulus, machines à laver, réfrigérateurs, micro-ondes qui étaient auparavant orientés à la collecte ferraille, que les écrans d'ordinateur, téléviseurs, petits appareillages électriques qui étaient orientés vers le tout-venant incinérable.

Pour le **SMITOM Historique**, le flux DEEE diminue de **-5.19%** en 2020.

Les DEEE collectés à la **Claie Brunette** stagnent avec **0.03%** d'évolution.

Les déchèteries du **Loire Layon** ont une diminution de **-8.76%** par rapport à 2019.

FERRAILLE

Matériaux	TOTAL DECHETERIES						
	Déchèteries	%	2019	Kg/hab	%	2020	Kg/hab
Ferraille	SSS Historique	2,49%	242,481	6,42	2,78%	243,63	6,44
	LOIRE LAYON	3,08%	198,06	8,88	3,03%	210,64	9,49
	CLAIE BRUNETTE	3,74%	337,54	13,00	3,82%	351,07	13,81

On constate une certaine stabilité des tonnages ferrailles collectés sur le **SMITOM historique** depuis 2011, le dépôt des ferrailles est ponctuel.

La Ferraille collectée sur **Claie brunette** représente une augmentation de **+3.85%**.

Il n'y a pas de collecte Ferraille sur les déchèteries de Rochefort sur Loire et Champocé sur Loire. Suite à la réouverture de ces deux sites avec des dépôts dans des bennes rabaissées, ce flux ne pouvait être stocké dans ce type de benne. Les usagers sont donc orientés vers les déchèteries de St Georges sur Loire et Chalonnes sur Loire. Le tonnage de Ferraille collectée en 2020 sur **Loire Layon** est en augmentation de **+6.35% par rapport à 2019** avec 210.64 tonnes collectées.

AMIANTE

Matériaux	TOTAL DECHETERIES						
	Déchèteries	%	2019	Kg/hab	%	2020	Kg/hab
Amiante	SSS Historique	0,30%	29,24	0,77	0,44%	38,42	1,02
	LOIRE LAYON	0,35%	22,66	1,02	0,28%	19,64	0,88
	CLAIE BRUNETTE						

Suite au Décret n° 2013-594 du 5 juillet 2013 relatif aux risques d'exposition à l'amiante, une procédure de dépôt des usagers a été mise en place. Une convention est validée par l'utilisateur et des équipements spécifiques sont remis (masques, Big-Bag de 1 m3). Le SMITOM Sud-Saumurois prend en charge gratuitement ces produits dans la limite d'un contenant remis, par foyer sur 3 ans. Un coût par big-bag complémentaire et pour les professionnels a été délibéré pour un montant de 370 € HT le big-bag d'amiante fibrociment (délibération du 14/04/2015).

2 opérations « amiante » ont eu lieu en 2020 sur les **déchèteries de Doué et Thouarcé** pour **81 usagers** (82 en 2019). A savoir que les opérations initialement programmées en Avril 2020 ont dû être reportées en Octobre en raison du confinement lié à la COVID 19.

DDS - Déchets Diffus Spécifiques

Matériaux	TOTAL DECHETERIES						
	Déchèteries	%	2019	Kg/hab	%	2020	Kg/hab
DDS	SSS Historique	0,30%	29,025	0,77	0,40%	35,03	0,93
	LOIRE LAYON	0,54%	34,71	1,56	0,26%	17,841	0,80
	CLAIE BRUNETTE	0,66%	59,45	2,29	0,37%	33,53	1,32
DMS - hors filière	SSS Historique	0,19%	18,934	0,50	0,19%	16,864	0,45
	LOIRE LAYON	0,26%	16,651	0,75	0,34%	23,444	1,06
	CLAIE BRUNETTE	0,31%	27,991	1,08	0,35%	32,45	1,28

Suite à la mise en place de la filière ECO-DDS en 2014, les produits dangereux en provenance des ménages sont pris en charge directement par cet éco-organisme selon la typologie du produit et son conditionnement.

Les produits ne rentrant pas dans ce cadre sont, quant à eux, pris en charge via le marché de prestation TRIADIS Services suite au groupement de commande applicable au 1^{er} janvier 2017.

L'augmentation des tonnages pris en charge hors filière s'explique par l'arrêt de celle-ci durant le 1er mois de l'année 2019 suite à l'absence de reconduction entre l'éco organisme et l'état.

Au global, les **Déchets Diffus Spécifiques** (peintures, vernis, colles, produits phytosanitaires de jardin, néons...) sont en hausse avec **51.894 T. en 2020 soit 0.59% pour 1.38 kg/hab** (48.99T. en 2019 / 42.6T. en 2018 / 40.75T. en 2017).

La déchèterie de la **Claie Brunette** a collecté 33.53 T de DDS avec 1.32 Kg/hab soit une baisse de -43.6% par rapport à 2019 (**59.45 t** de global pour **2.29 kg/hab**), Quelques non-conformité ont été constatées sur l'année 2020, la formation des agents sur cette filière est un point important.

Sur le secteur **Loire Layon**, **17.841 t** de DDS ont été collectés sur les 4 déchèteries soit **0.80kg/hab** (1.51kg/hab en 2019) en **baisse de - 48.6%** (-16.5% en 2019).

PNEUMATIQUES

Matériaux	TOTAL DECHETERIES						
	Déchèteries	%	2019	Kg/hab	%	2020	Kg/hab
Pneumatiques	SSS Historique	0,26%	16,64	0,67	0,12%	10,561	0,67
	LOIRE LAYON						
	CLAIE BRUNETTE						

10.561 T. de pneumatiques ont été collectées en 2020 sur les **3 déchèteries historiques du SMITOM** (16.64 T. en 2019 avec la Claie Brunette / 25.42T. en 2018 avec la claie Brunette / 23.15T. en 2017 avec la claie brunette). Sur cette quantité, **8.540 T.** ont été reprises gratuitement par la filière ALIAPUR (8.540T. en 2019 / 16.153T. en 2018 / 14.69T. en 2017). A noter que la filière de reprise est exigeante sur la qualité des pneumatiques récupérés (sont interdits dans la filière : les pneus d'ensilage, verdis, craquelés, souillés, avec jantes...) et que la collecte des pneumatiques en déchèteries est limitée uniquement à 4 pneus VL par usager et par an. En complément de cette filière gratuite, des enlèvements occasionnels hors filière sont programmés en cas de besoins par contrat auprès de la société Méga-pneus (37). Aucun enlèvement réalisé en 2020 (8.100 T. pour un montant 1741.50 € HT en 2019 / 9.268 T. pour 1818.90 € HT en 2018 / 8.46T. pour 1818.90 € HT en 2017).

Sur la Claie Brunette, 913 pneus ont été collectés par le GIE France Recyclage Pneumatiques en 2020.

Sur le secteur Loire Layon, les pneus ne sont pas repris en déchèterie.

→ SYNTHESE DES TONNAGES EN DECHETERIES

TOTAL DECHETERIES	SMITOM Historique			LOIRE LAYON			CLAIE BRUNETTE		
Matériaux	%	2020	Kg/hab	%	2020	Kg/hab	%	2020	Kg/hab
Bois brut				1,41%	98,02	4,41			
Bois traité	5,17%	453,76	11,99	4,27%	296,54	13,35	5,42%	497,92	19,59
Ferraille	2,78%	243,63	6,44	3,03%	210,64	9,49	3,82%	351,07	13,81
Gravats	25,05%	2196,54	58,06	23,50%	1633,62	73,56	30,97%	2843,92	111,89
Tout Venant	17,48%	1532,87	40,52	19,29%	1340,79	60,38	12,03%	1104,78	43,46
Tout Venant non incinérable - placo	6,58%	577,32	15,26	0,00%	0	0,00	5,21%	478,02	18,81
Déchets verts	24,97%	2189,94	57,89	36,24%	2519,24	113,44	29,53%	2711,96	106,69
Cartons	2,95%	258,89	6,84	3,44%	239,42	10,78	2,19%	200,79	7,90
Verre	3,51%	307,96	8,14						
Plastiques housses/bidons	0,23%	19,93	0,53						
DDS	0,40%	35,03	0,93	0,26%	17,841	0,80	0,37%	33,53	1,32
DMS - hors filière	0,19%	16,86	0,45	0,34%	23,444	1,06	0,35%	32,45	1,28
DEEE	3,17%	278,038	7,35	2,30%	159,78	7,20	2,87%	263,88	10,38
Mobilier	6,59%	578,24	15,28	4,65%	323,3	14,56	6,45%	592,09	23,29
Réemploi				0,83%	58	2,61	0,61%	56,00	2,20
Piles	0,02%	1,449	0,04	0,02%	1,203	0,05	0,03%	2,31	0,09
Batteries	0,14%	12,11	0,32						
Pneumatiques	0,12%	10,56	0,67						
Ampoules/néons	0,02%	1,334	0,04	0,01%	0,92	0,04	0,01%	1,17	0,05
Amiante	0,44%	38,42	1,02	0,28%	19,64	0,88			
Cartouches d'encre	0,00%	0,19	0,01	0,00%	0,303	0,01	0,00%	0,19	0,01
huiles végétales	3,32%	2,91	0,08	0,02%	1,261	0,06	0,02%	1,60	0,06
Valorisation verre							0,05%	4,92	0,19
Huiles moteur	0,16%	14,262	0,38	0,11%	7,89	0,36	0,08%	7,25	0,29
Total	100	8770,25	231,82	100	6951,852	313,05	100	9183,85	361,31
Population (Nbre Habitant desservis)		37832	kg/freq		22 207	Kg/freq		25418	kg/freq
Fréquentation (Nbre passages enregistrés)		57047	153,74		45756	151,93		67598	135,86

8.1.5. Sécurité : Dégradation des biens et vandalisme

12 dépôts de plainte en gendarmerie ont été réalisés en 2020. De nombreuses dégradations ont été référencées sur cette année notamment sur les déchèteries de Doué la Fontaine et La Claie Brunette à Juigné sur Loire (dégradation des locaux d'accueil des agents et vandalisme sur les containers de stockage des DEEE et réemploi).

8.1.5.a. SMITOM historique

Déchèteries	2006	2007	2008	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Doué la Fontaine	2	3	1	1	0	2	1	1	1	0	1	1	6	6
Gennes	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	2
Thouarcé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2
TOTAL	2	3	1	1	0	2	1	2	1	0	1	1	8	10

Evolution du nombre de dépôts de plaintes sur les déchèteries du SMITOM Historique

10 dépôts de plaintes pour les déchèteries du SMITOM historique.

On constate une augmentation des dégradations avec des préjudices de plus en plus importants. Les dépôts de plaintes n'apportent pas d'améliorations.

A noter, l'implantation de gens du voyage à proximité de la déchèterie de Gennes ayant accaparé l'arrivée en eau de cette déchèterie. 2 dépôts de plainte ont été réalisés pour ces faits. Le site a dû être fermé au public du 02 au 05 Novembre 2020.

Remarque : La déchèterie du Bottereau à Thouarcé est équipée d'un système de vidéo protection depuis avril 2010. La déchèterie de Gennes, réhabilitée en 2014 est également équipée d'un système de vidéo protection et de ronces défensifs.

Estimation Coût des dégradations :

Éléments réparés	Coûts HT
10 cadenas Land (34,16€ l'unité)	341,6
10 cadenas City (26,76€ l'unité)	267,6
Intervention serrurier (MSTB)	952,70 €
Total réparations	1561,9

8.1.5.b. Claie Brunette

La Claie Brunette a subi en 2020 d'importantes dégradations et actes de vandalisme. Les conteneurs DEEE, Réemploi et DDS sont l'objet de nombreuses attaques (usage de pied de biche, disqueuse, masse). Le grillage périphérique fait l'objet de coupures récurrentes. Face à ces intrusions des décisions seront prises en 2021 afin de sécuriser les conteneurs DEEE et Réemploi.

Éléments réparés	Coûts HT
5 cadenas City	26.76 €/unité

La plupart des réparations sont faites en régie. Les ouvertures dans le grillage sont refermées avec du fil de fer et les cloches détériorées sur les conteneurs DEEE sont ressoudées.

8.1.5.c. Loire Layon

D'une manière générale, les déchèteries de ce secteur font l'objet de nombreuses intrusions. Le grillage périphérique est régulièrement découpé en plusieurs endroits.

Éléments réparés	Coûts HT
3 cadenas City	26.76€/unité
Réparation porte métallique local gardien	587.36€
Réparation serrure local réemploi	736.62€
Total	1404.23€

Les déchèteries de Chalonnes sur Loire, St Georges sur Loire et Rochefort sur Loire ont bénéficié d'un programme de l'éco-organisme EcoSystemes pour la protection du gisement DEEE en fin d'année 2018. Des systèmes clé-cannes y sont installés en remplacement des verrous traditionnels. Ce système a l'avantage de ne plus présenter de point d'appui pour forcer l'ouverture.

En 2020, ce système a encore montré son efficacité. Les conteneurs DEEE qui en étaient dotés n'ont subi aucune intrusion ni dégradation.

8.1.6. Travaux réalisés

8.1.6.a. Smitom historique

Pas de travaux particuliers engagés sur les déchèteries du SMITOM Historique en 2020.

8.1.6.b. Claie Brunette

Des travaux sont à prévoir pour le début d'année 2021. L'exploitation de la déchèterie cause des usures importantes notamment au niveau du bas de quai. Un marché public a été diffusé le 12/11/2020. L'entreprise EUROVIA est choisie pour diriger les travaux qui commenceront le 11/01/2021.

8.1.6.c. Loire Layon

La mise en place d'un contrôle automatique des entrées est en cours sur la déchèterie de Chalonnes-sur-Loire. Le marché a été attribué à l'entreprise COURANT TP le 05/10/2020. Une alvéole accueillant le broyat doit aussi être coulée. Les travaux ont commencé mi-Novembre et devront se terminer début février 2021.

Le portail de sortie de la déchèterie de Saint-Georges-sur-Loire a été endommagé en septembre 2020 par un camion de la société « ENVIE ». Un constat a été établi, le remplacement du portail devrait s'effectuer début 2021.

8.2. Aspect réglementaire : Suivi des installations ICPE – Juridique

8.2.1. SMITOM historique

L'exploitation des déchèteries du SMITOM historique est règlementée selon le régime des installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

La déchèterie de Doué la Fontaine est exploitée sous couvert de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 2 septembre 2011, la déchèterie de Thouarcé sous couvert de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 17 juillet 2009 et la déchèterie de Gennes par déclaration du 6 septembre 2002.

En raison de l'évolution de la nomenclature des installations classées, ces établissements sont visées par les rubriques 2710-1.a collecte des déchets dangereux et 2710-2.a collecte des déchets non dangereux sous le régime de l'autorisation pour les déchèteries de Doué la Fontaine et de Thouarcé et pour la déchèterie de Gennes sous le régime de l'enregistrement pour la collecte des déchets non dangereux et de la déclaration contrôlée pour la collecte des déchets dangereux.

Par application des dispositions de l'article L513-1 du code de l'environnement, le SMITOM a fait valoir son droit au bénéfice de l'antériorité pour la poursuite de l'exploitation de ses sites. Le préfet de Maine et Loire a donné acte du bénéfice des droits acquis par courrier du 14 mars 2013 et du 2 juillet 2013.

Aucune visite d'inspection n'a été réalisée en 2020.

Pour rappel : contrôle le 08/10/2014 de la déchèterie de Gennes, le 06/12/2017 de la déchèterie de Bottereau à Thouarcé et le 19/04/2018 de la déchèterie de Doué la Fontaine.

8.2.2. Claie Brunette

La déchèterie de la Claie Brunette est exploitée sous couvert de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 11 avril 2003. La dernière inspection a eu lieu le 15 mars 2017.

8.2.3. Loire Layon

La déchèterie de Chalonnes sur Loire est exploitée sous couvert de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 30 novembre 1999, celle de St Georges sur Loire sous couvert de l'arrêté préfectoral du 12 juin 2006.

Les déchèteries de Rochefort sur Loire et Champtocé sur Loire sont autorisées respectivement par récépissé de déclaration du 9 avril 2003 et du 25 janvier 2006. Suite à la modification de la nomenclature des installations classées, ces établissements relèvent désormais du régime de l'enregistrement pour la collecte des déchets non dangereux et de la déclaration contrôlée pour la collecte des déchets dangereux sous les rubriques 2710-2-b et 2710-1-b. Par application des dispositions de l'article L513-1 du code de l'environnement, la Communauté de Communes Loire Layon, exploitant ces sites à cette date, a fait valoir son droit au bénéfice de l'antériorité pour la poursuite de l'exploitation de ces sites. Le préfet de Maine et Loire a donné acte du bénéfice des droits acquis par courrier du 12 juin 2013.

Pour rappel : Contrôle le 19/04/2018 sur la déchèterie de St Georges sur Loire, le 31/05/2016 de la déchèterie de Chalonnes sur Loire, le 13/11/2014 des déchèteries de Champtocé sur Loire et Rochefort sur Loire.

Dans ce cadre réglementaire, un suivi des interventions par site est présent en annexe

Annexe 48 – Registre des contrôles périodiques secteur historique

Annexe 49 – Registre des contrôles périodiques secteur Loire Layon et cliaie Brunette

De même, un suivi des effluents rejetés dans le milieu naturel est demandé et référencé en annexe

Annexe 50 - Suivi analyses des rejets - déchèteries 2020

8.2.4. Litige sur la dégradation des quais des déchèteries de Champtocé Sur Loire, Chaudefonds Sur Layon et Rochefort Sur Loire

Rappel des faits :

En 2003, la communauté de communes Loire-Layon a entrepris la création de 3 déchèteries sur les communes de Rochefort Sur Loire, Chaudefonds Sur Layon, et Champtocé Sur Loire. La société Innovert a mis en place des plateformes métalliques préfabriquées. Les travaux ont été achevés en 2009.

Le **24 octobre 2013**, une **déclaration de sinistre** a été faite par la CCLLA auprès de la société Innovert et TAM, l'assurance l'Auxiliaire et Allianz. Une expertise a été diligentée entre assurances le 16/04/2014

Des dégradations importantes ont été constatées sur les structures métalliques, la com com a donc saisi l'APAVE pour effectuer un contrôle et diagnostic général de sécurité. Le défaut de soudure a été reconnu par Innovert et TAM son sous-traitant.

En 2015, les services de l'état ont visité ces déchèteries et compte tenu d'un projet de fermeture à court terme, ils ont autorisé leur exploitation.

Cependant en **2017**, compte tenu de la dégradation et dangerosité de ces sites, ceux -ci ont été fermés pour raison de sécurité. (Contrôle APAVE du 13/06/2017) La procédure a été relancée avec le Tribunal de Grande Instance d'Angers. La réunion d'ouverture des expertises a eu lieu le 12/07/2017.

En avril 2018, les déchèteries ont été ré ouvertes avec un service adapté.

Compte tenu des délais de cette affaire, des probabilités peu élevées de gain de cause, par courrier du 16 mai 2019, la communauté de communes Loire-Layon-Aubance a sollicité l'arrêt de cette procédure, compte tenu des derniers éléments liés à cette procédure

Par délibération du 19 juin 2019, il a été acté par le comité syndical du SMITOM l'arrêt de la procédure lié au sinistre sur des quais métalliques mis en place sur les déchèteries de Rochefort Sur Loire, Chaudefonds Sur Layon et Champtocé Sur Loire à la condition que cet arrêt n'emporte pas reconnaissance de responsabilité de la part de la CCLLA et qu'elle ne conduise pas à prendre en charge les frais d'avocat de la partie adverse ou même les frais d'expertise si ce n'est par un partage d'équitable entre les parties

Fin 2020, la décision est prise de démanteler ces structures métalliques inutilisées sur les trois sites concernés.

8.3. Aspect contractuel et financier

8.3.1. Aspects contractuels de l'exploitation

8.3.1.a. Exploitation SMITOM Historique

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les marchés ont été renouvelés.

La société PERFORMANCE Environnement (Saumur-Dampierre sur Loire – 49400) est le titulaire du marché de prestation « gestion du bas de quai des déchets valorisables ».

Le montant du marché initial était de de 1 886 861.40 € HT pour 7 ans, soit 269 551.63 € HT/an.

La société Brangeon Environnement (La Pommeraye – 49620) est le titulaire du marché de prestation « gestion du bas de quai des déchets non valorisables : TV non incinérable – Amiante ».

Le montant du marché initial était de de 262 076.85 euros HT pour 7 ans, soit 38 507.38 € HT/an.

La société TRIADIS Service (St Jacques de la Lande – 35136) est titulaire du marché de prestation pour la prise en charge des déchets spécifiques des ménages (DMS) suite à un groupement de commande.(fin au 31/12/2020)

Le montant du marché initial pour le SMITOM était de de 85 036.96 euros HT pour 4 ans, soit 21 259.24 € HT/an.

8.3.1.b. Exploitation Claie Brunette

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les marchés ont été renouvelés pour une durée de 3 ans.

Brangeon Transport (La pommeraye – 49620 Mauges sur loire) est le titulaire du **marché de location et transport de bennes**. Dans le cadre d'une variante à ce marché, Brangeon Recyclage (49300 Cholet) assure le traitement des **Déchets verts**. Ce marché a un montant initial de **314 663€ HT /an**.

Brangeon Environnement (La pommeraye – 49620 Mauges sur loire) assure la mise à disposition d'un engin ainsi que d'un **agent pour assurer la compaction** et la mise en stock des bennes présentes pour un montant initial de **110 500€ HT /an**.

Brangeon Recyclage (49300 Cholet) est titulaire des marchés pour le traitement des **Gravats et du Tout-venant non incinérable** pour un cout respectivement de **15 500€HT/an et 24 600€ HT /an**.

Véolia – Grandjouan Saco (44 205 Nantes) est titulaire du marché de traitement du **Bois, Cartons et Ferrailles** pour un cout de **18 310€HT /an**.

La collecte des Déchets Dangereux Spécifiques est assurée par Triadis Service. La Claie Brunette a été rattachée au contrat SMITOM via un avenant passé le 5/07/2018.

La prestation de valorisation du verre des menuiseries est assurée par Reviverre. Le coût pour l'année 2020 de cette prestation s'élève à 692.23 € HT (612.81€ HT en 2019 pour 5 mois).

8.3.1.c. Exploitation Loire Layon

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les marchés ont été renouvelés pour une durée de 3 ans.

Brangeon Transport est titulaire du marché de **location et transport des bennes** (ou collecte grappin) pour un montant de **487 818€ HT /an**.

Brangeon Recyclage assure le traitement des Déchets verts, de la Ferraille, du Bois brut et traité et du Gravats pour un montant de 112 100€ HT /an.

La société Triadis Services assure la collecte des DDS. Un avenant a été signé le 20 avril 2018 pour intégrer le secteur Loire Layon au périmètre du Smitom.

Les déchets verts des déchèteries de ce secteur sont collectés au grappin. Il est nécessaire d'effectuer des **opérations de gerbage** pour pouvoir les collecter. Ces opérations sont réalisées par l'entreprise Rambaud à St Georges sur Loire, l'entreprise ploquin à Champtocé-sur-Loire et les Services Techniques pour Chalonnes-sur-Loire et Rochefort-sur-Loire. Elles représentent un cout de 10 338.22 € HT (26 135€ HT en 2019).

Les opérations de collecte des déchets amiantés sont rattachées au contrat Smitom.

8.3.2.Aspects financiers

8.3.2.a.Les coûts d'exploitation

→ SMITOM historique

Annexe 51 : Récapitulatif des coûts d'exploitation des déchèteries (prestation et traitement)

Pour 2020, le coût d'exploitation des 3 déchèteries historiques est :

- de 306 477 € HT pour Performance Env
 - de 83 318 € HT pour Brangeon Env
 - de 14 070 € HT pour TRIADIS
- soit 403 865 € HT (434 309 € HT en 2019 / 409 988 € HT en 2018).

Au global, traitement du tout-venant compris (SIVERT), le coût de gestion des 3 déchèteries du SMITOM en 2020 est de 456 901 € HT (549 687 € HT EN 2019 / 527 783 € HT en 2018).

A ces coûts se rajoutent les charges de personnel des agents en régie affectées aux déchèteries, estimées à 204 133 €.

Pour le coût complet des déchèteries voir l'Annexe 52 Compta-coût (intégration assurance – encadrement – équipements...) et charges de structure.

	total SMITOM SUD-SAUMUROIS			
	2012	2018	2019	2020
coût exploitation HT / déchèterie	455 580	527 783	549 687	456 901
coût agent d'accueil régie SMITOM	54 160	204 133	204 133	204 133
recettes et soutiens déductibles	-97 752	-35 425	-28 573	-13 654
Coût net HT / déchèteries	411 988 €	702 545 €	731 304 €	653 440
tonnages collectés	8 226,72	9 323,30	9 699,97	8 733,69
Proportion sur le T. Global (%)	94,20%	100,00%	100,00%	100,00%
Charges variables € HT / T. (transport + location + traitement des matériaux)	45,00	56,61	56,67	52,31
Charges fixes € HT / T. (entretien+ gardiennage BE + Soutien AIE)	10,37	0,00	2,03	2,25
Charges fixes € HT / T. (agent accueil SMITOM)	6,58	21,89	21,04	23,37
Charges totales € HT / T.	61,96	78,50	79,74	77,94
Charges € HT / T. soutien déduit	50,08	75,35	75,39	74,82
Fréquentation	65 341	61 013	62 663	62 663
Proportion sur la fréq. Globale (%)	68,1%	100,0%	100,0%	100,00%
Coût à l'usager	6,31	11,51	11,67	10,43
Nombre d'habitant desservi	32 585	37 663	37 788	37 788
Coût à l'habitant	12,64	18,65	19,35	17,29

Coûts d'exploitation des 3 déchèteries SMITOM à la tonne et à l'habitant (traitement du Tout-venant au SIVERT inclus).

→ Claie Brunette

Pour la déchèterie de la **Claie Brunette**, le coût d'exploitation 2020 représente :

- 187 221.38€ HT pour Brangeon Transport
- 92 904.52€ HT pour Brangeon Environnement
- 172 919.02 € pour Brangeon Recyclage
- 24 052.46€ HT pour Veolia
- 22 237.50€ HT pour Triadis Services

	Déchèterie Claie Brunette		
	2018	2019	2020
Coût d'exploitation HT / déchèterie	463 621,42 €	641 598,74 €	548 955,84 €
Coût agents d'accueil régie SMITOM	113 727,15 €	90 493,85 €	108 107,15 €
Recettes et soutiens déductibles	- 115 651,55 €	- 104 737,01 €	- 68 390,03 €
Coût net HT / déchèterie	461 697,02 €	627 355,58 €	588 672,96 €
Tonnages collectés	9262,2	8991,14	9570,92
Fréquentation	80054	72629	67598
Coût à l'usager	5,77 €	8,64 €	8,71 €
Nombre d'habitant desservi	25924	25961	25622
Coût à l'habitant	17,81 €	24,17 €	22,98 €

Au global, le coût de gestion de Claie Brunette est de **548 955.84€ HT** en 2020 (641 598.74€ HT en 2019) dont **39 222.63€ en agents intérimaires** (29 166.90€ en 2019). A ces coûts doivent se rajouter les charges de personnel des agents en régie affectées aux déchèteries, de **108 107.15€ en 2020** (90 493.85 € en 2019).

Pour le coût complet des déchèteries voir l'Annexe 52 Compta-coût (intégration assurance – encadrement – équipements...) et charges de structure.

Pour le coût complet des déchèteries voir l'Annexe 74 Compta-coût (intégration assurance – encadrement – équipements...) et charges de structure.

→ Loire Layon

Pour les 4 déchèteries du secteur **Loire Layon**, le coût d'exploitation en transport et traitement représente :

- 145 084.10€ HT pour Brangeon Transport
- 169 533.90€ HT pour Brangeon Recyclage
- 15 021.60€ HT pour Triadis Services
- 42 700.18 € HT pour Alise Services

Déchèteries Loire Layon			
	2018	2019	2020
Coût d'exploitation HT / déchèterie	366 735,88 €	432 926,03 €	406 232,76 €
Coût agents d'accueil régie SMITOM	52 667,61 €	56 823,04 €	43 217,85 €
Recettes et soutiens déductibles	- 143 025,91 €	- 111 714,00 €	- 70 954,34 €
Coût net HT / déchèterie	338 459,24 €	402 869,36 €	378 496,27 €
Tonnages collectés	8559,45	6416,69	7211,38
Fréquentation	71531	46120	45756
Coût à l'usager	4,73 €	8,74 €	8,27 €
Nombre d'habitant desservi	25566	23060	23019
Coût à l'habitant	13,24 €	17,47 €	16,44 €

Au global, le cout de gestion des déchèteries du Loire Layon est de **406 232.76€ HT** en 2020 (432 926.03€ HT en 2019) dont **45 620.72€ d'agents d'intérimaires**. A ces coûts doivent se rajouter les charges de personnel des agents en régie affectées aux déchèteries, de **43 217.85€** en 2020.

Pour le coût complet des déchèteries, voir l'Annexe 74 Compta-coût (intégration assurance – encadrement – équipements...) et charges de structure.

8.3.2.b. Les recettes matières

→ SMITOM historique

Sur les déchèteries du Smitom historique, les conditions de reprises ont permis une recette de :

- 10 963 € pour la ferraille (11 439 € en 2019 / 28 050 € en 2018 / 21694 € en 2017),
- 16 310 € pour les cartons (14 307 € en 2019 / 17 456 € en 2018 / 14 073 € en 2017),
- 1 433 € pour les bâches plastiques (1 501 en 2019 / 1 321 € en 2018 / 1 288 € en 2017).

REPRISE MATERIAUX 2020			
Reprise / matériaux	Quantités	Valeur moy. De reprise	recette totale
Ferrailles (T.)	243,63	45,00	10 963,35 €
Cartons (T.)	258,89	63,00	16 310,07 €
Plastiques souples (T.)	11,42	125,60	1 433,70 €
Plastiques durs MOBILIER (T.)	0,00	0,00	0,00 €
Plastiques durs BIDONS (T.)	9,31	135,00	1 256,85 €
Batteries (T.)	12,11	483,31	5 851,00 €
Verre (T.)	307,96	18,80	5 789,65 €
DEEE (T.)	278,04	73,89	20 544,33 €
Soutien DDS (T.)	51,06	55,49	2 833,08 €
Soutien MOBILIER (T.)	578,24	31,09	17 978,17 €
dépôts prof. Facturés BE (m3.)			
dépôts prof. Facturés SMITOM (m3.)	2439,50	6,91	16 858,65 €
Recette Totale			99 818,85 €

Pour rappel en 2019 -> 100 260.18 € de recettes matières totales

Reprises détaillées par matériaux – Smitom historique.

→ Claie Brunette

Sur la Claie Brunette, les recettes 2020 sont de :

- 13738.72€ pour la Ferraille
- 0€ pour le carton (en stockage pour 2020)

→ Loire Layon

Sur le Loire Layon, les recettes sont de 10 780€ pour la Ferraille (+5.51% par rapport à 2019). Le rachat pour les Cartons est affecté au SYCTOM.

Reprise / matériaux	Loire Layon			Claie Brunette		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Ferrailles	28 010,64 €	10 217,04 €	10 780,00 €	35 404,04 €	24 168,20 €	13 738,72 €
quantité	420,48	198,06	215,6	299,63	319,07	351,07
moyenne reprise	66,62 €	51,59 €	50,00 €	118,16 €	75,75 €	39,13 €
Cartons	- €	- €	- €	15 897,63 €	12 482,36 €	- €
quantité	526,34	238,95	129,41	186,41	186,03	184,47
moyenne reprise	- €	- €	- €	85,28 €	67,10 €	- €
Batteries	- €	- €	- €	1 099,00 €	- €	- €
quantité	0	0	0	2,59	0	0
moyenne reprise	- €	- €	- €	424,32 €	- €	- €
DEEE	15 232,00 €	12 392,43 €	10 066,99 €	16 476,00 €	18 813,29 €	17 831,46 €
quantité	237,45	173,77	168,893	256,85	263,81	263,88
moyenne reprise	64,15 €	71,31 €	59,61 €	64,15 €	71,32 €	67,57 €
Soutien DDS	4 103,00 €	1 607,98 €	5 125,31 €	2 483,00 €	3 026,72 €	2 150,58 €
quantité	20,802	17,121	17,841	29,95	31,46	37,28
moyenne soutien	197,24 €	93,92 €	287,28 €	82,90 €	96,21 €	57,69 €
Soutien MOBILIER	10 959,08 €	10 268,71 €	14 827,29 €	21 899,00 €	20 007,00 €	13 979,59 €
quantité	325,18	322,72	325,88	649,77	628,77	438,1
moyenne soutien	33,70 €	31,82 €	45,50 €	33,70 €	31,82 €	31,91 €
Dépôts prof. Facturés(m3 et T. pour CB)	24 398,03 €	34 299,00 €	26 873,85 €	22 392,88 €	26 239,44 €	20 689,68 €
quantité	1103	1972,5	-	244,8	257,95	0
coût moyen du m3 ou T. Facturé	22,12 €	17,39 €	- €	91,47 €	101,72 €	- €
Recette Totale	72 485,71 €	68 785,16 €	67 673,44 €	115 651,55 €	104 737,01 €	68 390,03 €

En plus de la prise en charge des tonnages, les filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur) ont permis d'obtenir les soutiens financiers suivants :

Soutiens financiers	Smitom historique			Claie Brunette			Loire Layon		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
DEEE	19 616,00 €	20 878,00 €	20 544,33 €	17 270,00 €	17 909,00 €	17 831,46 €	12 447,00 €	13 012,00 €	13 347,89 €
Eco-DDS	4 209,00 €	3 749,20 €	3 535,73 €	1 895,00 €	1 816,70 €	2 150,58 €	4 103,00 €	5 238,65 €	5 125,31 €
Ecomobilier	18 562,00 €	20 230,00 €	17 978,17 €	15 496,00 €	15 124,00 €	13 979,59 €	16 451,00 €	16 646,00 €	14 827,29 €
Total	42 387,00 €	44 857,20 €	42 058,23 €	34 661,00 €	34 849,70 €	33 961,63 €	33 001,00 €	34 896,65 €	33 300,49 €

Annexe 53 : Suivi des soutiens filières REP 2020

8.3.2.c. Rapporté à la fréquentation -> coût global résiduel

→ SMITOM historique

Soutien et rachat déduit, le coût est de 10.83 €/usager en moyenne sur les déchèteries du Smitom historique (12.36€ en 2019 / 11.20€ en 2018 / 10.56 € en 2017 / 9.53 € en 2016). Au coût à la fréquentation, la déchèterie de Gennes est la moins « onéreuse » en 2020 et se stabilise sur des coûts très proches entre les 3 sites.

Déchèterie	2019			2020		
	coût à l'hab	coût à la tonne	coût à la fréq.	coût à l'hab	coût à la tonne	coût à la fréq.
DOUE	22,67 €	71,40 €	11,76 €	20,95 €	72,67 €	10,87 €
THOUARCE	17,48 €	79,16 €	12,74 €	14,98 €	69,72 €	10,85 €
GENNES	21,49 €	87,90 €	12,92 €	17,86 €	78,09 €	10,74 €
MOY. TOTAL	20,01 €	77,49 €	12,36 €	17,55 €	72,76 €	10,83 €

→ Claie Brunette

Sur la Claie Brunette, le coût est de 10.62€/passage (8.64€ en 2019).

Déchèterie	2019			2020		
	Coût/habitant	Coût/Tonne	Coût/fréquentation	Coût/habitant	Coût/Tonne	Coût/fréquentation
Claie Brunette	24,17 €	69,77 €	8,64 €	43,31 €	74,98 €	10,62 €
Chalonnnes sur Loire	20,42 €	52,95 €	7,51 €	32,00 €	72,72 €	11,04 €
Saint Georges sur Loire	15,59 €	55,37 €	8,25 €	23,29 €	78,29 €	12,85 €
Rochefort sur Loire	14,30 €	99,75 €	11,78 €	13,19 €	83,36 €	13,19 €
Champtocé sur Loire	22,85 €	116,37 €	13,08 €	19,68 €	116,13 €	19,68 €

→ Loire Layon

Sur le secteur du Loire Layon, le coût est en moyenne de 14.19€/passage en 2020 (8.73€ en 2019).

Le coût à la Tonne (rattaché à chaque déchèterie) varie de **72.72€** pour la déchèterie de Chalonnnes-sur-Loire à **116.13€** pour Champtocé-sur-Loire avec une moyenne de **85.10€** (20.69€ en 2019) sur le territoire du SMITOM.

→ Bilan des participations déchèteries

Années	2002	...	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Coût/hab.	11.28		16.00	16.24	16.90	17.59	17.59	17.77	17.44	18.73	19.70	19.80

Evolution des participations déchèteries

Bilan :

L'année 2020 s'est stabilisée au niveau des fréquentations et des tonnages sur les déchèteries du secteur Loire-Layon par rapport à 2019 malgré la crise sanitaire. Le coût par habitant et par passage est cependant plus élevé sur l'ensemble des déchèteries du SMITOM Sud Saumurois.

9. COMMUNICATION

Plusieurs publics font l'objet d'une communication ciblée comme les scolaires par le biais d'animations particulières. De manière générale, les habitants sont informés par différents documents édités dans l'année, complétés par des démarches téléphoniques ou en porte à porte.

9.1. Communication générale auprès des habitants

9.1.1. Le site internet

Le site internet du SMITOM en ligne depuis 2011 a bénéficié d'une refonte complète en 2016, réalisé par l'agence **Monographic située à Mozé-sur-Louet**, sur le territoire du SMITOM.

Ce site internet offre la possibilité aux usagers de se créer un compte via le module Ecocito, fourni par Tradim. Ce dernier permet aux usagers de suivre leurs levées de bacs, leurs passages en déchèterie, etc...

Une carte interactive permet également de localiser tous les Points d'Apport Volontaire du territoire et les déchèteries. Cette carte a été régulièrement mise à jour en 2018 dès qu'un nouveau PAV était ajouté ou modifié sur le territoire.

De plus, les pages relatives aux jours et aux consignes de tri ont été réorganisées et complétées pour intégrer les modalités de collecte des communes du secteur Loire Layon qui diffèrent du reste du territoire du SMITOM.



Grâce à l'outil Google Analytics, il est possible de suivre et d'analyser la fréquentation du site internet. En 2020, le site internet a été visité 46136 fois contre 32 147 fois en 2019, 27 619 en 2018 et 17 993 fois en 2017, soit une fréquentation en constante augmentation. La page la plus consultée est toujours celle sur les jours de collecte.



L'hébergement, la maintenance, la licence annuelle et le renouvellement du nom de domaine sont gérés par Monagraphic pour 900€ HT.

9.1.2. La page Facebook

Depuis 2015, le compte Facebook du SMITOM a été converti en page, ce qui facilite l'accès aux informations aux usagers. En effet, toute personne, inscrite ou non sur Facebook, peut suivre les actualités diffusées sur la page puisque l'accès est public.

Ce réseau social, gratuit, permet d'échanger avec les usagers et de diffuser largement tout type d'information : annonce d'une animation ou d'informations concernant les collectes, partage d'article de presse, de photos ou de vidéos en lien avec les déchets, etc.

Dans l'administration de la page, il est possible de suivre les statistiques sur la page. Ainsi, la page SMITOM comptait 664 abonnés à la fin de l'année 2020 contre 397 fin 2019 et 345 fin 2018. Au total, 608 mentions « j'aime » ont été cumulées

9.1.3. Calendriers et lettres d'information 2021

Un calendrier et une lettre d'information sont envoyés chaque fin d'année à chaque habitant du SMITOM.

La lettre d'information est commune à tout le territoire du SMITOM. En raison de consignes de tri différentes pour le secteur historique du SMITOM et pour le secteur Loire Layon, deux calendriers distincts sont édités pour chacun de ces secteurs. De plus, un document annexe récapitulant les jours de collecte a également été joint au calendrier pour faciliter le report du bon jour de collecte sur le calendrier.

Ainsi, la conception du calendrier et de la lettre d'information a été réalisée par Desjeux Création respectivement pour **500 € HT** et **400 € HT**.

L'impression de ces documents a également été réalisée par Desjeux Création pour **14 765 € HT**, soit 37 000 exemplaires de lettres d'informations, 39 000 exemplaires de calendriers et 36°200 exemplaires de documents complémentaires.

Pour éviter le mélange des deux modèles de calendriers, le calendrier, le document complémentaire et la lettre l'information du secteur historique ont été distribués par la Poste pour **5 327,47 € HT**. Le calendrier, le document complémentaire et la lettre l'information du secteur Loire Layon ont été distribués par l'entreprise Alise Service pour **3 916€ HT**.

9.1.4. Guide déchets

Le guide du tri a été conçu fin 2016 avec 4 fiches pratiques par l'Agence Desjeux Créations.

- Fiche 1 : la prévention
- Fiche 2 : la collecte des déchets
- Fiche 3 : Les déchèteries
- Fiche 4 : le règlement

Il existait à l'origine 4 versions soit une par secteur (Coteaux du Layon, Loire Aubance, Gennois et Douessin) dans laquelle seule la fiche 2 relative aux collectes de déchet différait. A ces quatre versions est venue s'ajouter en 2018 la version Loire Layon. Chaque fiche de ce guide est distincte des fiches du guide des secteurs d'origine (Coteaux du Layon, Loire Aubance, Gennois et Douessin) de façon à s'adapter au mode de fonctionnement différent du Loire Layon.

En 2020, la fiche 2 du secteur Gennois a été rééditée en 200 exemplaires par Desjeux Création pour **90€ HT**.

Annexe 54 : Communication générale éditée en 2020

9.2. Communication spécifique

Les agents d'accueil du SMITOM renseignent quotidiennement les usagers par téléphone ou en direct au SMITOM quant aux consignes de tri, au fonctionnement du service en porte à porte et aux actions de prévention proposées. En complément, l'ambassadrice du tri rappelle les usagers suite aux remontées terrain des agents de collecte concernant des erreurs de tri, des bacs à l'envers ou des bacs à réparer.

9.2.1. Communication sur la collecte et le tri

La communication est renforcée au niveau de la collecte sélective afin d'améliorer la qualité du tri des habitants et d'augmenter la quantité de déchets recyclables collectés.

9.2.1.a. Communication pour PAV carton

En 2020, en raison de très nombreuses erreurs de tri dans les PAV papier, des autocollants « Pas de Carton dans les papiers » ont été réalisés pour sensibiliser les habitants aux bons gestes de tri de cette filière. Atelier Quadri a édités 96 exemplaires de cet autocollant pour **249,60 € HT**.

9.2.1.b. Outils de communication réédités en 2020

Outils de communication à disposition des habitants, en complément du guide du tri :

- Autocollants PAV enterré (consigne de tri) – 50 exemplaires de verre pour **212,50€ HT** et 50 exemplaires de papier pour **244 € HT** (par Atelier Quadri)
- Autocollants bac « côté rue » - 4 000 exemplaires pour **2 240 € HT** (par Atelier Quadri)
- Autocollants bac collecte hebdomadaire– 300 exemplaires pour **345,00 € HT** (par Graphi' COM) ;
- Autocollants bac de consignes de tri emballages –15 000 exemplaires pour **5 550,00 € HT** (par Bimier solutions) ;
- Autocollants bac de consignes de tri OM, carton – pas de commande en 2020 ;
- Autocollants d'identification du bac pour le nom et l'adresse de l'utilisateur - pas de commande en 2020
- Autocollants bac refus de collecte - pas de commande en 2020
- Autocollants bac de manifestation - pas de commande en 2020
- Accroche bac « erreur de tri » - pas de commande en 2020
- Réglette Mémo tri - pas de commande en 2020
- Sacs de précollecte du verre, du papier et des emballages - pas de commande en 2020
- Panneaux PAV dépôt sauvage –pas de commande en 2020.

Annexe 55: Autocollants collecte et tri édités en 2020

9.2.2. Communication dédiée aux déchèteries

Compte tenu de travaux sur la déchèterie de Juigné sur Loire, des flyers et une banderole d'information ont été réalisés. Impression de 5000 flyers par Layon Impression pour **395 € HT** et fabrication d'une banderole par Caractère pour **88,35€ HT**. Des pochoirs numérotés 0 à 9 ont également été fabriqués par Caractère pour **193.20 € HT** pour le marquage au sol suite aux travaux de la déchèterie.

Plusieurs panneaux ont également été produits pour la mise à jour de la communication sur les sites :

- le panneau d'entrée, les panneaux filière plâtre et encombrants à la déchèterie de Chalonnes sur Loire, - Mise à jour graphique par Desjeux Créations pour **500 € HT** ; Impression par Atelier Quadri pour **523,50 € HT** ;
- le panneau mobilier à la déchèterie de Thouarcé - Impression par Atelier Quadri pour **92.50 € HT** ;

10 carnets à souche de déchèterie ont également été édités par Ignis communication pour **164 € HT**. Ils sont utilisés par les gardiens en cas d'un dysfonctionnement des poquets ou de la borne d'accès.

Annexe 56: Outils de communication produits en déchèterie en 2020

9.2.3. Communication relative à la prévention des déchets

Les actions de prévention ont été limitées en 2020 en raison du contexte sanitaire.

Ainsi, le seul document de communication a été réédité le stop pub_ 5000 exemplaires imprimés par Atelier Quadri pour **850 € HT**.

Un flyer a également été conçu spécifiquement pendant la période de confinement pour informer les usagers sur les gestes de réduction pouvant être mis en place pendant cette période où le service déchet était perturbé. Le flyer a été diffusé sur le site internet du SMITOM.

Annexe 57: Outils de communication édités en prévention en 2020

Bilan Communication :

Au global, le cout de production, impression et distribution des outils de communication s'élève à **37 546,12€ HT** réparti comme suit :

- 69% (**25898,47 € HT**) pour des actions de communication générale : site internet, calendrier de collecte et lettre d'info,
- 24% (**8 841,1 € HT**) pour la commande d'outils d'information relatifs à la collecte et au tri des déchets,
- 5% (**1,956.55 € HT**) pour la commande d'outils d'information à destination des déchèteries
- 2% (**850 € HT**) pour les actions de prévention,

10. LE PERSONNEL DU SYNDICAT

L'état du personnel au 31/12/2020 est le suivant :

Agent d'accueil en déchèterie :

1 adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe (Pascal BEAUDOIN mais départ en retraite au 01/01/2021)

3 adjoints techniques territoriaux principaux 2^{ème} classe (Yannick MANCEAU / + quai de transfert Hervé GUYONNEAU-Thierry DELLION – FROC Jean-Philippe, DOMARADZKI Youri)

2 adjoints techniques territoriaux pour les déchèteries du secteur Loire-Layon, (SAUTEJEAU Jean-Yves, THULLEAU Isabelle),

CDD pour les déchèteries : VERGER Jean-Marc du 1^{er} au 31/12/2020 – Christine THIBAUT du 16/11/2020 au 15/04/2021 – Stéphane LE GUILLOU du 01/11/2019 au 31/10/2020

Catégorie C – temps complet

1 agent de maîtrise (Bruno PICHON- agent sécurité – suivi des collectes)

1 chargée de services aux usagers et facturation : (Christine BENARDEAU) -adjoint technique de 2^{ème} classe

1 Adjoint technique territorial maintenance des contenants (BARRÉ Thibault)

1 Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour l'entretien et la maintenance des Points d'apport volontaire (Michel COSSARD)

Des CDD pour secrétariat : En raison de la pandémie et des reports de réunions, les CDD ont été interrompus as des périodes d'intérim - Mathilde BERTRAND du

01/03/2019 jusqu'au 31/08/2019 suivi de l'intérim jusqu'au 07/01/2021 -Karine MAITREAU du 01/04/2018 au 30/09/2021-Pascaline LANDRY du 01/09/2019 au 30/08/2020 – 1 mois intérim et 01/10/2020 au 30/09/2021 – Dorothee DERCLÉ du 1^{er} février 2020 au 30/06/2020 – intérim puis du 01/10/2020 au 30/09/2021.

CDD Nathalie GRALL pour assistance comptabilité du 01/10/2019 au 30/06/2020 – 17.5 H/sem

1 ambassadrice de tri animatrice, Aurélie FERRY du 1^{er}/09/2019 au 31/07/2020 – Du fait de la pandémie et de l'absence d'animation en 2020. La nouvelle animatrice n'a débuté son contrat qu'en 2021

Catégorie C – temps non complet

1 adjoint administratif 1^{ère} classe (21 heures/semaine) - Céline CHATELLIER.

Catégorie B – temps complet

Nicolas METIVIER, titularisé technicien principal de 2^{ème} classe au 1er décembre 2019.

Didier LE MASLE titularisé technicien au 1er juin 2019

1 CDD technicien déchèterie Loire-Layon et Claie Brunette, Nicolas FOUCHER du 01/01/2018 au 08/12/2020 puis son remplaçant : Alex GUINARD du 16/11/2020 au 15/11/2021

1 chargée de communication et prévention, Elise CHARLEUX, à compter du 1er/02/2019 jusqu'au 31/12/2020 en mi-temps.

Catégorie A – temps complet

1 ingénieur principal – Floriane CHAPRON

Mouvement de personnel en cours d'année :

- Poursuite mise en disponibilité pour convenance personnelle de Monsieur Cyril COUROUSSÉ (technicien) depuis le 14 juin 2017, de Monsieur Gwénael BESSON à compter du 15/10/2017. Nouvelle disponibilité Pour Hervé GUYONNEAU à compter du 1^{er} septembre 2020

Recours à l'intérim (insertion) :

- Pour l'année 2020, les remplacements pour les déchèteries ont représenté 6 928.75 heures pour 145 374.24 euros ht (rappel 2019 : 7 649 heures : 156 653 €- 2017 rappel 2018 : 6213.17 heures : 122 460 €),

Ci-dessous détail de ces hausses de recours à l'intérim en 2020 :

	Total heures	Total HT
Claie Brunette	1 790.4 4 h	39 222.63 €
Chalonnnes	801 h	17 381.70 €
Champtoc é	268 h	5 815.60€
Rochefort	233.15 h	4 575.17€
St Georges	822.5h	17 848.25 €
Total loire layon	3 915.0 9 h	84 843.35 €

Valoriste

	Total heures	Total HT
Chalonnnes	509.5 h	10 699.50 €

Pour rappel 2019 : 6 089.25 heures - 127 485.69 euros

	Total heures	Total HT
Doué	743.25 h	14262.98 €
Gennes	438.25 h	8410.02€
Thouarcé	356.5h	6867.14€
Total SMITOM Historique	1538h	29540.14 €

Valoriste

	Total heures	Total HT
Thouarcé	966.25 h	20 291.25€

Pour rappel 2019 : 1244.25 Heures pour 22 950,10 €

Pour l'administratif en 2020 : 1098 heures pour 18 660 €

Assurance personnel :

Le SMITOM verse en totalité les salaires aux agents en arrêt de travail, les charges totales (salaires et charges) pour la durée des arrêts étaient pour les 1151 jours de 55 000 euros (894 jours -44 563 en 2019- 70 602.64 € en 2018 - 79 771 euros en 2017-)

Pour percevoir un remboursement de ces charges, une assurance est contractée auprès de Gras Savoye depuis le 1^{er} janvier 2012. Les sommes demandées pour l'année 2020 sont est 15 341.37 € (pour 2019 : 18 .127 € pour 2018 – 16 162.36 -)

Les remboursements pour les arrêts 2020 ont été de 38 477 € (en 2019 :30 740.06 € pour 896 jours d'arrêt -en 2018 – 33 138.94 € - En 2017 de 65 462.15 €)

Assurance Maladie – prévoyance santé

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le SMITOM possède une convention avec Harmonie Anjou afin de permettre aux agents intéressés de bénéficier d'un prélèvement sur salaires des cotisations pour cette complémentaire santé (trois agents sont adhérents).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, mise en œuvre de la prise en charge en partie d'une garantie maintien de salaire : 8 euros/agent et par mois.

Le compte épargne temps est mis en œuvre pour les agents du SMITOM par délibération du 4 juillet 2017

Les formations :

Compte tenu de la pandémie, les formations 2020 n'ont pas pu avoir lieu sauf

2 agents ont suivi la formation continue des assistants de prévention - CDG 49.

11 jours de formation diverses pour les agents administratifs

6 jours pour des formations plus techniques

8 agents ont suivi pendant 3 jours gestion et prévention des conflits et de l'agressivité dans la relation avec le public

Autres :

- Depuis le 1^{er} juillet 2007, les agents bénéficient d'un service de nettoyage de leurs vêtements de travail. Depuis juillet 2013, celui-ci est assuré par la société Elis pour : 5 915 € TTC (5443.68 TTC en 2019 - 5180.18 en 2018 - 3 915.90 € TTC en 2017-4 998.82 € TTC en 2016).

- Depuis le 1^{er} mars 2017, le centre hospitalier de Saumur a cessé sa mission de médecine du travail. Il est donc fait appel à un médecin généraliste agréé pour assurer le suivi des agents du SMITOM

11. BILAN

11.1. Réglementation

11.1.1. Le plan national de gestion des déchets

Document synthétisant l'état des lieux et la politique française de gestion des déchets, le plan national de gestion des déchets répond à une exigence européenne. Après une consultation du 23 avril 2019 au 31 mai 2019, le plan a été adopté en octobre 2019. Son élaboration répond à une obligation européenne : l'article 28 de la directive cadre déchets demande aux Etats membres de se doter de ce document. Conformément aux exigences européennes, le plan dresse un état des lieux et donne une vision d'ensemble du système de gestion en place ainsi que des évolutions à venir. Il synthétise notamment les mesures prises dans le cadre de la loi de transition énergétique et de la feuille de route économie circulaire.

Ces textes nationaux découlent du "paquet économie circulaire" européen. Les États membres avaient jusqu'au 5 juillet 2020 pour transposer, dans le droit national, les dispositions apportées.

Le plan national de gestion des déchets reprend donc les nouveaux objectifs européens. Dans les grandes lignes, il indique notamment l'objectif de recycler à hauteur de 65 % les déchets municipaux à l'horizon 2030 (contre 70 % pour 2025 dans le précédent paquet) et de limiter à 10 % la quantité de déchets municipaux mis dans les décharges d'ici 2035 (5 % précédemment) par rapport à la quantité produite. Dans le même temps, le plan rappelle toutefois les objectifs définis dans la loi de transition énergétique de valoriser sous forme de matière à hauteur de 55 %, en masse, en 2020 les quantités de déchets non dangereux non inertes et 65 % en 2025.

Concernant les bio-déchets, le projet de plan réaffirme l'objectif de la loi sur la transition énergétique d'une généralisation du tri à la source des bio déchets pour tous les producteurs d'ici 2025. Il rappelle néanmoins que "cette échéance devrait être avancée au 31 décembre 2023 pour tenir compte de la nouvelle directive 2018/851 du paquet économie circulaire".

Certaines mesures, et notamment certains objectifs chiffrés, seront précisées au niveau national par les textes de transposition des récentes directives. Par ailleurs, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, annoncée par le Premier ministre en juin 2019 et examinée par les différentes assemblées propose de nouvelles mesures permettant d'accélérer la transition vers une économie circulaire.

11.1.2. Le Loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi « AGECE »)

la Loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi « AGECE ») a été promulguée le 10 février 2020. Composée de 130 articles, elle a pour objectifs de mettre en œuvre les mesures de la Feuille de

route pour une économie circulaire et de transposer les directives du paquet européen de l'économie circulaire, publiés en 2018.

La Loi répond à plusieurs enjeux environnementaux (lutte contre le gaspillage des ressources et les émissions de gaz à effet de serre), économiques (l'économie circulaire dispose d'un fort potentiel d'emplois locaux et non délocalisables) et sociétaux (il est urgent d'agir pour lutter contre la pollution plastique, pour faciliter le tri, pour développer l'emploi local...) La Loi vise le développement d'un nouveau modèle économique :

- Inciter au changement de comportements de consommation ;
- Promouvoir l'éco conception et la durabilité en agissant sur la production ;
- Prévenir les déchets : « Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas » ;
- Favoriser le réemploi et la réutilisation (ex consigne) ainsi que l'économie de la fonctionnalité et servicielle avant de penser au recyclage.
- En finir avec les pratiques et la promotion du gaspillage, les destructions d'inventus, les obstacles aux dons ou au réemploi...

11.1.3. Le plan régional

Depuis la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les Régions sont compétentes pour établir des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets. Ces plans concernent tous les flux de déchets produits et gérés dans la région, quels que soient leur nature ou leur producteur : les excédents inertes des chantiers du BTP, les déchets non dangereux non inertes (déchets ménagers, collecte sélective et déchèteries), les déchets dangereux.

Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets doit contenir :

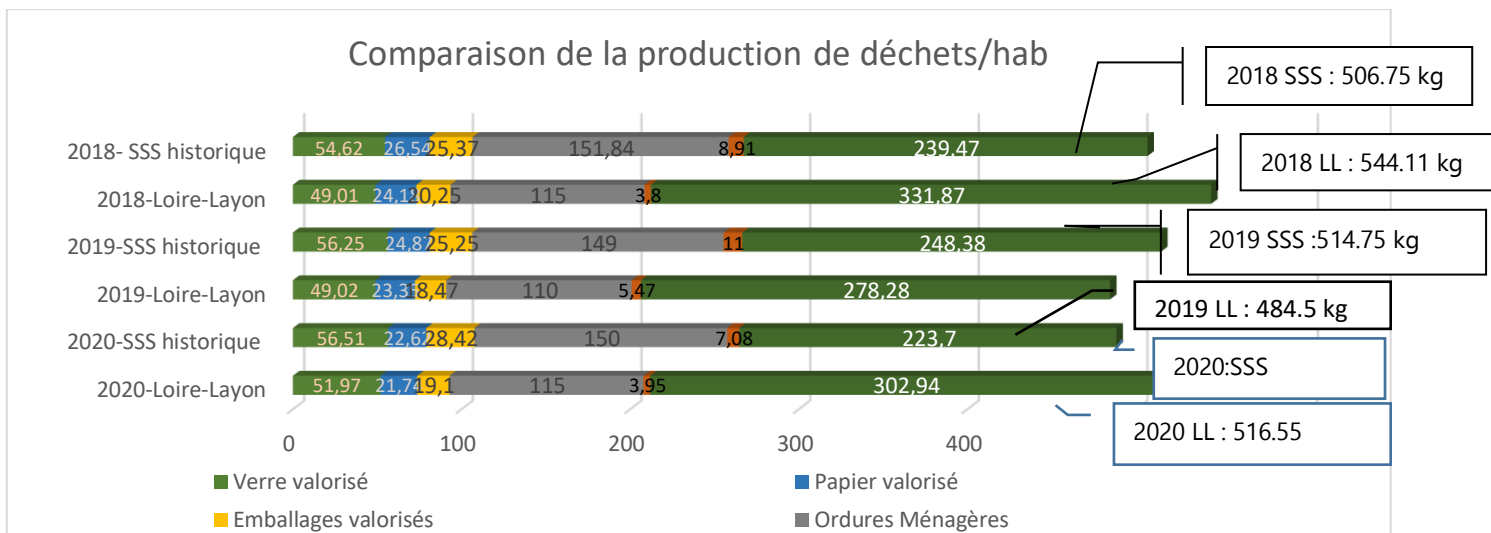
- un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets,
- une prospective à termes de six ans et de douze ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets,
- des objectifs en matière de prévention, recyclage et de valorisation des déchets, déclinant les objectifs nationaux,
- une planification de la prévention et de la gestion des déchets à termes de six ans et douze ans,
- un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire.

Après deux ans de concertation et suite aux avis favorables de l'autorité environnementale et de la commission d'enquête publique (1er avril - 2 mai 2019), **le plan de prévention et de gestion des déchets et le plan d'actions économie circulaire ont été approuvés à l'unanimité lors de la session du 17 octobre 2019 du Conseil régional.**

Ces plans sont des documents élaborés en concertation avec les acteurs de la région (institutionnels, collectivités, représentants des professionnels, associations, recherche...) et ont fait l'objet de vingt-sept réunions de travail.

11.2. Bilan technique du SMITOM

En 2020, les déchets ménagers produits sur le territoire du SMITOM représentent au total 488.33 kg/hab sur le SMITOM historique et 516.65 kg sur Loire-Layon (SSS 514.75 en 2019- 506.75 kg/habitant en 2018 et LL : 484.59 kg/hab en 2019 et 544.24 kg/hab.an en 2018) et se répartissent de la façon suivante :



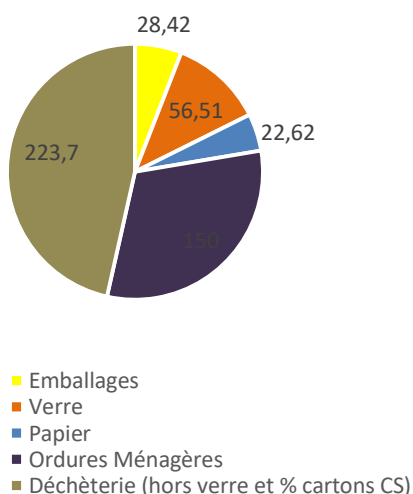
A ces données, il faudrait ajouter la gestion domestique des déchets, c'est-à-dire la notion « d'évitement » des déchets par une gestion raisonnée des usagers : compostage domestique, éco-consommation, stop pub....

On peut observer sur cette année 2020, une inversion des évolutions de tonnages, à savoir une hausse des tonnages sur Loire Layon (principalement due à la hausse dans les déchèteries (déchets verts) et une baisse sur le secteur historique du SMITOM (à l'inverse).

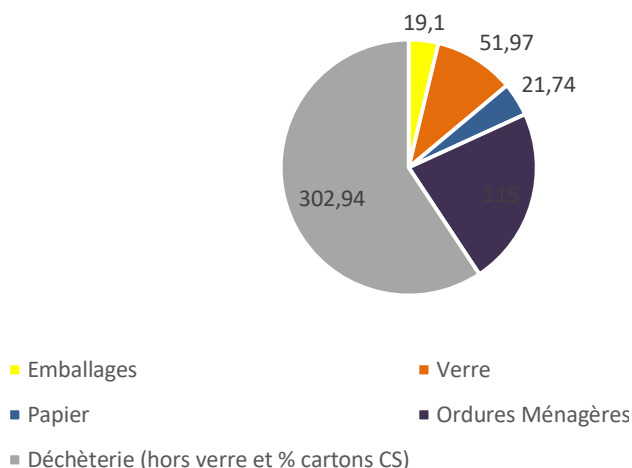
11.3. Schéma global de la gestion des déchets

Afin de situer le SMITOM dans le contexte réglementaire national, les graphes suivant reprennent les répartitions par type de valorisation.

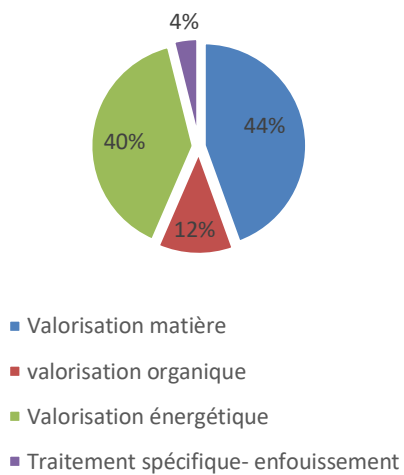
2020-SSS historique



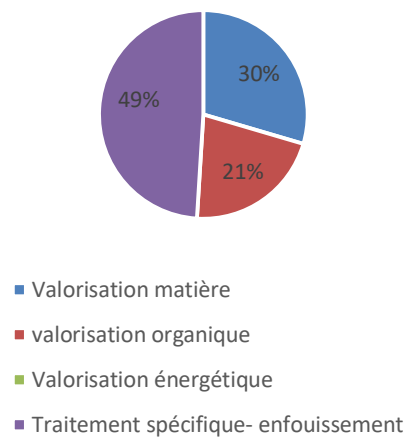
2020-loire-layon

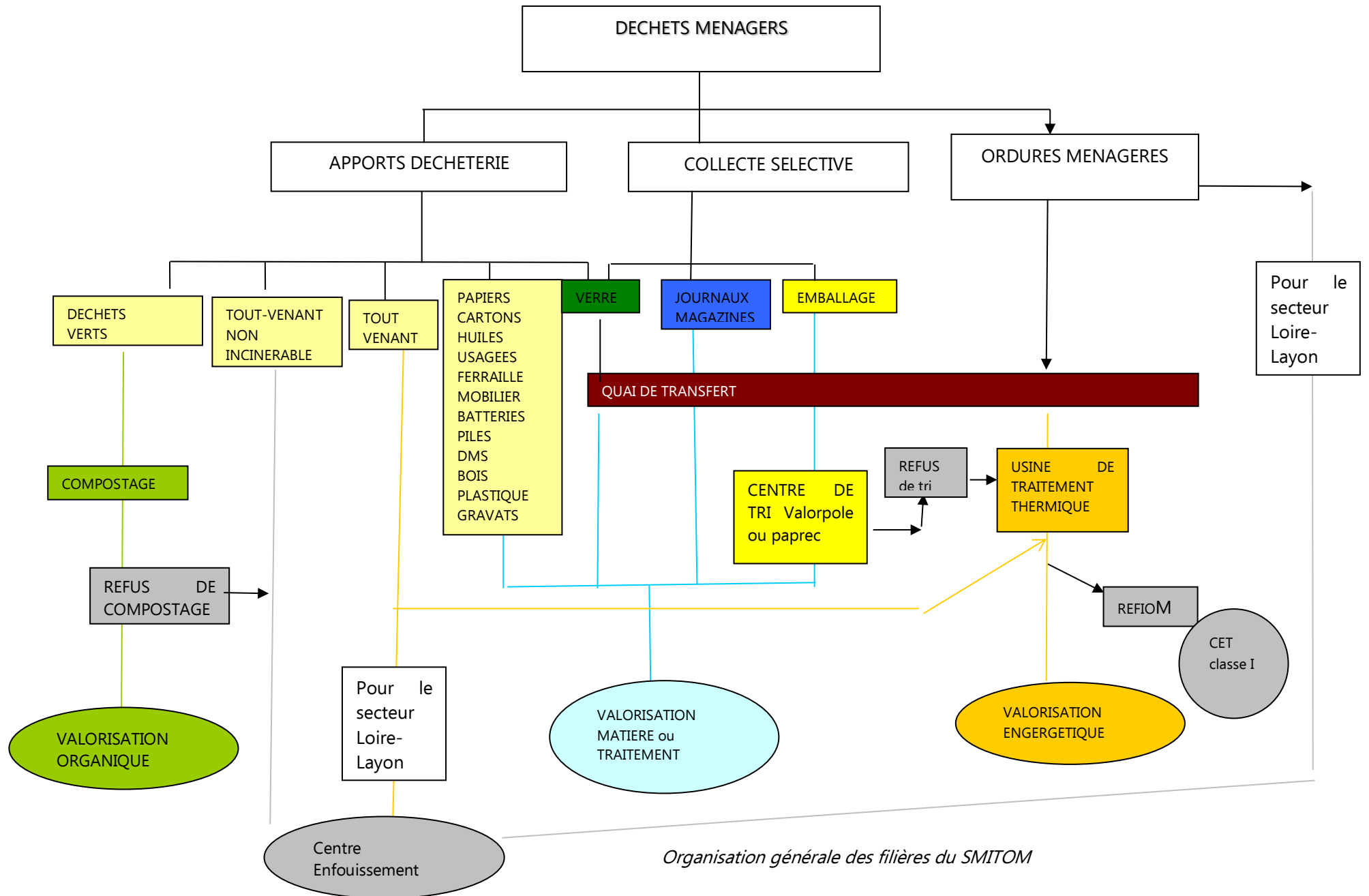


2020-SMITOM historique



2020-loire-layon

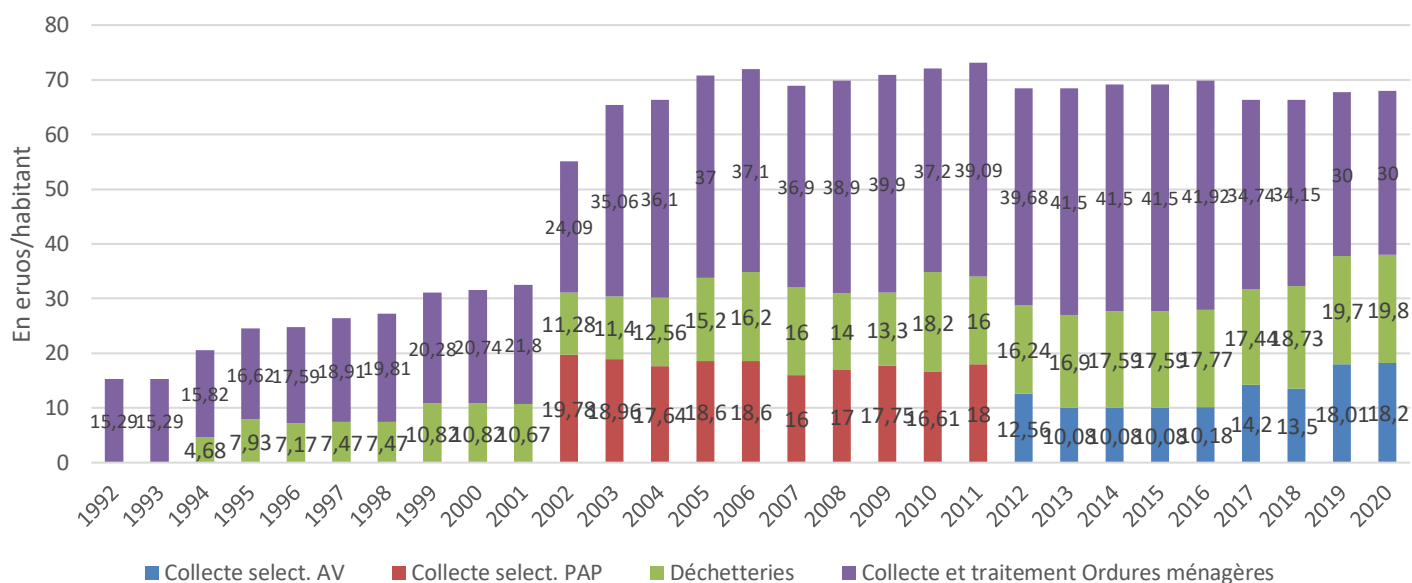




Organisation générale des filières du SMITOM

11.4. Bilan financier de la gestion des déchets ménagers

Evolution des participations par service



Evolution des coûts par service.

Le coût de la gestion des déchets ménagers est de 68 €/hab. Cf graphique ci-dessus pour l'évolution des coûts, notamment depuis la mise en place de la collecte sélective en 2000 et l'arrêt de l'enfouissement à Montfort en 2001.

Les contributions demandées aux collectivités représentent un peu plus de 70 % des recettes du SMITOM. (En complément des soutiens des éco-organismes et rachat des matériaux)

En **Annexe 52** le tableau de comptabilité analytique Compta-coût validé de l'ADEME a été joint, il reprend l'ensemble des coûts globaux, par habitant et par tonne et les documents financiers (budget primitif + compte administratif en **Annexe 58**).

12. CONCLUSION

L'année 2020, du fait du contexte sanitaire particulier est peu représentative sur les bilans annuels

Le service a pu être néanmoins maintenu grâce à l'implication de tous.

L'année 2021 devrait voir l'accord politique pour la dissolution du SMITOM avec une séparation entre le secteur Agglomération Saumur Val de Loire et le secteur Loire Layon Aubance.